

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

20 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	6
2	Cour constitutionnelle	6
3	Questions écrites (Article 80 du règlement)	6
4	Communication du Sénat	6
5	Dépôt de projets de décret	6
6	Approbation de l'ordre du jour	6
7	Prises en considération	7
8	Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 558 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexe 1 et n° 2)	7
9	Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 559 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexes 1 à 12 et n°s 2 à 10)	7
9.1	Discussion générale conjointe.....	7
10	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	23
10.1	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la tutelle de la COCOF, intitulée «Situation complexe des mineurs belges en Syrie, Irak et Turquie».....	23
10.2	Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Dépistage de l'amyotrophie spinale».....	24
10.3	Question de M. Christos Doulkeridis à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Plan de fréquences radio».....	25
10.4	Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Données sécurisées des étudiants».....	26
10.5	Question de Mme Joëlle Kapompolé à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Déficit de diplômés du supérieur à l'Université de Charleroi».....	26
10.6	Question de M. Benoît Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Bilan sur l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite».....	27
10.7	Question de M. Patrick Lecerf à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Ergothérapeutes au sein des écoles».....	28
10.8	Question de M. Fabian Culot à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Examens annulés dans les écoles provinciales de Liège le 19 décembre».....	28
10.9	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Pénurie des instituteurs en décembre».....	29
10.10	Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignants non payés depuis la rentrée scolaire».....	30
10.11	Question de M. Emmanuel De Bock à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Choix de louer à perte plutôt que d'acheter un bâtiment situé avenue du Port à Bruxelles».....	31

10.12	Question de M. François Desquesnes à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Gestion immobilière du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	31
10.13	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Propos d'un élu au Conseil de la jeunesse».....	32
11	Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 558 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexe 1 et n° 2)	33
12	Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 559 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexes 1 à 12 et n°s 2 à 10)	33
12.1	Suite de la discussion générale conjointe.....	33
13	Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 558 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexe 1 et n° 2)	46
13.1	Examen et vote des articles et des tableaux	46
14	Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 559 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexes 1 à 12 et n°s 2 à 10)	46
14.1	Examen et vote des articles et des tableaux	46
15	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives, à la culture, à l'enfance, aux infrastructures culturelles, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'audiovisuel, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement obligatoire, aux fonds budgétaires et à l'enseignement de promotion sociale (doc. 557 (2017-2018) n°s 1 à 8)	46
15.1	Discussion générale.....	46
15.2	Examen et vote des articles.....	47
16	Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2018 (doc. 548 (2017-2018) n°s 1 et 2)	47
16.1	Discussion.....	47
16.2	Examen et vote des l'itteras	47
17	Projet de décret portant assentiment à l'Accord particulier relatif à la coopération universitaire en formation médicale entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles, le 17 juillet 2017, d'une part, et modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'autre part (doc. 565 (2017-2018) n° 1)	47
17.1	Discussion générale.....	47
17.2	Examen et vote des articles.....	49
18	Projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires (doc. 571 (2017-2018) n° 1)	49
18.1	Discussion générale.....	49
18.2	Examen et vote des articles.....	56
19	Proposition de décret modifiant le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires (doc. 541 (2017-2018) n° 1)	57
20	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14 juillet 2017 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions dans le cadre de la transposition de la directive 2014/61/UE (doc. 561 (20 172 018 n° 1)	57
20.1	Discussion générale.....	57

20.2	Examen et vote de l'article unique	58
21	Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal (doc. 569 (2017-2018) n° 1)	58
21.1	Discussion générale.....	58
21.2	Examen et vote des articles.....	58
22	Proposition de décret visant à abroger certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et d'aide aux justiciables (doc. 553 (2017-2018) n°s 1 et 2)	59
22.1	Discussion générale.....	59
22.2	Examen et vote des articles.....	59
23	Proposition de décret modifiant le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française (doc. 555 (2017-2018) n°s 1 à 4)	59
23.1	Discussion générale.....	59
23.2	Examen et vote des articles.....	61
24	Modification du statut des agents du service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne	61
24.1	Discussion.....	61
25	Mémorandum d'Entente entre le Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale de Madagascar (doc. 563 (2017-2018) n° 1)	61
25.1	Discussion.....	61
26	Hommage à M. Philippe Maystadt	62
27	Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 558 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexe 1 et n° 2)	63
27.1	Vote nominatif sur l'ensemble	63
28	Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 559 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexes 1 à 12 et n°s 2 à 10)	63
28.1	Vote réservé.....	63
28.2	Vote nominatif sur l'ensemble	64
29	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives, à la culture, à l'enfance, aux infrastructures culturelles, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'audiovisuel, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement obligatoire, aux fonds budgétaires et à l'enseignement de promotion sociale (doc. 557 (2017-2018) n°s 1 à 8)	64
29.1	Vote nominatif sur l'ensemble	64
30	Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2018 (doc. 548 (2017-2018) n°s 1 et 2)	65
30.1	Vote	65
31	Projet de décret portant assentiment à l'Accord particulier relatif à la coopération universitaire en formation médicale entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles, le 17 juillet 2017, d'une part, et modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'autre part (doc. 565 (2017-2018) n° 1)	65
31.1	Vote nominatif sur l'ensemble	65

32	Projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires (doc. 571 (2017-2018) n° 1)	66
32.1	Vote nominatif sur l'ensemble	66
33	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14 juillet 2017 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions dans le cadre de la transposition de la directive 2014/61/UE (doc. 561 (2017-2018) n° 1)	66
33.1	Vote nominatif sur l'ensemble	66
34	Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal (doc. 569 (2017-2018) n° 1)	67
34.1	Vote nominatif sur l'ensemble	67
35	Proposition de décret visant à abroger certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et d'aide aux justiciables (doc. 553 (2017-2018) n°s 1 et 2)	67
35.1	Vote nominatif sur l'ensemble	67
36	Proposition de décret modifiant le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française (doc. 555 (2017-2018) n°s 1 à 4)	68
36.1	Vote nominatif sur l'ensemble	68
37	Vœux	68
38	Modification du statut des agents du service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne	70
38.1	Vote	70
	Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)	70
	Annexe II: Cour constitutionnelle	70

Présidence de M. Philippe Courard, président.

– *La séance est ouverte à 10h.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: Mmes De Permentier, Gahouchi et Bonni et M. Henquet, pour raisons de santé.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents, je dois vous informer du nombre de questions écrites restées sans réponse: 10 pour M. Demotte, 15 pour Mme Greoli, 111 pour M. Marcourt, 0 pour M. Madrane, 145 pour Mme Schyns, 0 pour M. Flahaut et 0 pour Mme Simonis.

4 Communication du Sénat

M. le président. – Le Sénat m’informe qu’il a adopté, en sa séance du 24 novembre, une résolution relative au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran (doc. n° 6-379).

5 Dépôt de projets de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal (doc. 569 (2017-2018) n° 1). Il a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification adminis-

trative.

Le gouvernement a également déposé le projet de décret relatif au brevet d’infirmier hospitalier dans l’enseignement secondaire de promotion sociale du quatrième degré (doc. 570 (2017-2018) n° 1). Il a été envoyé à la commission de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances.

Par ailleurs, le gouvernement a déposé le projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l’année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires (doc. 571 (2017-2018) n° 1). Il a été envoyé à la commission de l’Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique.

Enfin, le gouvernement a déposé le projet de décret portant confirmation d’une dérogation limitée aux modes d’apprentissage décrits dans les socles de compétences (doc. 572 (2017-2018) n° 1). Il a été envoyé à la commission de l’Éducation.

6 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 14 décembre 2017, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 20 décembre 2017.

Monsieur le ministre Marcourt a demandé que le projet de décret portant assentiment à l’accord de coopération du 14 juillet 2017 entre l’État fédéral, les Communautés et les Régions dans le cadre de la transposition de la directive 2014/61/UE (doc. 561 (2017-2018) n° 1) soit examiné en urgence, afin que la Belgique ne soit pas prise en défaut de transposition de ladite directive. Ce projet a été adopté hier en commission. Je vous propose de l’ajouter à notre ordre du jour et d’entendre le rapport oral de Mme Kapompolé. (*Assentiment*)

Mmes Vandorpe, Trotta, Jamouille et Salvi ont déposé la proposition de résolution visant à former les élèves aux premiers soins et aux gestes de premiers secours (doc. 573 (2017-2018) n° 1). Je vous propose d’ajouter la prise en considération de cette proposition à l’ordre du jour. (*Assentiment*)

En ce qui concerne le second point de l’ordre du jour, la Conférence des présidents a décidé qu’après la présentation des rapports de la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, par Mme Poulin et M. Culot, nous entendrions les interventions des cheffes des groupes politiques reconnus. Viendront ensuite celles des parlementaires regroupées en fonction des compétences des ministres, les

réponses de monsieur le ministre Flahaut et les répliques des cheffes de groupe. Je vous propose de clôturer les inscriptions des intervenants dans la discussion à 11 heures.

Les temps de parole sont fixés comme suit: 60 minutes pour le MR, 40 minutes pour chacun des groupes PS, cdH et Ecolo, 20 minutes pour DéFI, 10 minutes pour le PTB-GO et 7 minutes pour Jexiste. (*Assentiment*)

7 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française, en vue de renforcer l'encadrement des rémunérations, déposée par Mme Vienne, MM. Fassi-Fihri et Dermagne et Mme Salvi (doc. 567 (2017-2018) n° 1).

Conformément à l'article 55, § 1^{er} du règlement, cette proposition a été envoyée au Conseil d'État pour avis dans un délai de 30 jours. Je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant diverses dispositions relatives aux cours de philosophie et citoyenneté, de religion et de morale non confessionnelle, déposée par MM. Wahl et Knaepen, Mme Warzée-Caverenne, M. Brotchi et Mme Lecomte (doc. 568 (2017-2018) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à former les élèves aux premiers soins et aux gestes de premiers secours, déposée par Mmes Vandorpe, Trotta, Jamouille et Salvi (doc. 573 (2017-2018) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

8 Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 558 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexe 1 et n° 2)

9 Projet de décret contenant le

Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 559 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexes 1 à 12 et n°s 2 à 10)

9.1 Discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets décret.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à M. Culot, rapporteur.

M. Fabian Culot, rapporteur. – Chers collègues, je vais présenter le rapport qu'avait prévu de faire Mme Poulin, absente en ce moment. Dans le but de donner à l'assemblée un éclairage synthétique sur les travaux menés en commission du Budget, je souhaite concentrer mon intervention sur les principaux éléments de la discussion. Concernant le surplus, il convient de s'en référer au rapport écrit.

Dans son exposé, le ministre du Budget a rappelé quelques principes relatifs au budget initial de 2018. Sur la base des paramètres macroéconomiques établis en septembre par le Bureau fédéral du Plan et le SPF Finances, les recettes augmentent de 251 millions d'euros – en lien avec la croissance du produit intérieur brut, malgré une inflation plus faible que prévue – et les dépenses augmentent de 159 millions d'euros par rapport au budget ajusté de 2017.

Les variations de crédits sont essentiellement liées à des adaptations réalisées en fonction des besoins de l'administration pour 21 millions d'euros, à des engagements confirmés par le gouvernement pour un montant de 73 millions d'euros, dont le Pacte pour un enseignement d'excellence, le refinancement de l'enseignement supérieur, l'amélioration du statut des accueillantes ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques nouvelles pour un montant de 65 millions d'euros. Le solde SEC 2017 de la Fédération Wallonie-Bruxelles est maintenu à -221 millions d'euros à l'horizon 2018, tandis que les mesures de réduction du déficit ajoutées au contrôle rigoureux des dépenses ont une incidence positive sur le solde brut, en dépit du contexte macroéconomique difficile.

Loin de moi de vouloir aborder l'ensemble de la présentation faite en commission. Toujours est-il que, dans les propos liminaires, le ministre du Budget a également mis en évidence les évolutions relatives aux recettes institutionnelles et recettes diverses, le suivi de la mise en œuvre de la *task force* pour la vente et l'acquisition de biens immobiliers, la provision pour le secteur non marchand de 15 millions d'euros, une provision conjoncturelle de 11 millions d'euros pour couvrir les risques d'évolution défavorable des paramètres, une provision de 3,43 millions d'euros pour les

dépenses informatiques dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, la libération d'un montant de 5 millions d'euros pour le fonds St'Art, l'affectation d'une enveloppe de 2 millions d'euros pour des expériences pilotes de gratuité de repas scolaires en maternelle ainsi que les diverses évolutions sectorielles.

Les dépenses de personnel sont en croissance de 21,7 millions d'euros. Cette augmentation est essentiellement due à l'accord relatif à l'aide à la jeunesse portant sur le personnel non statutaire, aux mesures du groupe de travail «Carrière», à l'encodage «CAPELO», à la cellule opérationnelle de changement du Pacte pour un enseignement d'excellence, au contrat d'administration et à la création de l'Agence de la dette. Il a également été fait état de l'évolution de la charge de la dette qui est en diminution de 16 millions d'euros et des corrections SEC également en diminution.

Lors des échanges avec la Cour des comptes, l'accent a principalement été mis sur divers points: l'amélioration constante de la collaboration et de la transmission de l'information à la Cour; l'évolution de la trajectoire budgétaire et le risque lié à la non-application éventuelle par la Commission européenne de la clause de flexibilité; les prévisions divergentes relatives aux recettes entre le budget fédéral et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que le calcul du coefficient d'adaptation démographique; l'affectation de la provision de 10 millions d'euros destinés à la réforme des arts de la scène et les contrats-programmes 2018-2022; la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence et l'identification accrue de la projection pluriannuelle; la problématique des bâtiments scolaires; l'évolution des dépenses en matière de personnel; et enfin les fonds budgétaires des services administratifs à comptabilité autonome (SACA) et des organismes d'intérêt public (OIP) ainsi que leur impact sur le périmètre de la dette.

Lors des discussions qui ont suivi, les parlementaires des différents bancs ont évoqué l'importance d'améliorer l'information contenue dans les documents budgétaires ainsi que les mesures de mise en œuvre de la comptabilité. Ils ont demandé à disposer de la note reprenant la projection des décisions relatives au Pacte pour un enseignement d'excellence. Ils ont discuté de la progression soutenue et à poursuivre dans le cadre de l'application du décret «WBFin», de l'évolution de la trajectoire ainsi que du retour à l'équilibre budgétaire.

J'en viens aux dispositions budgétaires. Parmi les thématiques abordées figurent les dépenses de cabinet, la gestion de la vente des immeubles, les recrutements de l'administration, la poursuite des politiques du gouvernement dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de l'enfance, l'objectivation du coût des pensions, la réduction du temps de travail, la cybersécurité ou les économies d'énergie. Les échanges ont égale-

ment porté sur le fait que le maintien du solde de financement doit correspondre à des investissements stratégiques; il importe que le gouvernement défende cette approche auprès de la Commission européenne, incertaine pour la confirmation de l'immunisation des montants concernés et la mise en œuvre de la clause de flexibilité.

Une description exhaustive de l'identité et du propos des différents intervenants nécessiterait d'allonger considérablement la présentation orale de ce rapport. Je les prie donc de m'excuser de ce relevé abrégé et invite chacun à consulter le document écrit pour plus de détails.

Après avoir reçu les réponses et compléments d'information de la part du ministre ainsi que les avis des différentes commissions, la commission du Budget a adopté par huit voix contre quatre le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année 2018. Elle a également adopté par huit voix et quatre abstentions le projet de décret des recettes. Enfin le projet de décret-programme a été adopté par huit voix contre quatre.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je tiens d'abord à souligner le plaisir rare qui m'est donné ce matin de parler devant un gouvernement à peu près au grand complet. M. Marcourt est dans nos murs et il nous rejoindra d'ici peu.

Peut-être vous surprendrai-je en choisissant d'évoquer prioritairement tout ce qui ne figure pas dans le budget ou, plus exactement, tout ce qui n'a pas été distribué dans le délai réglementaire, c.-à-d. dix jours avant l'examen du budget. C'est assez surprenant, mais pour réaliser un véritable travail budgétaire, il nous a fallu attendre le deuxième jour en commission de l'Éducation où, comme les feuilles à l'automne, les documents sont tombés les uns après les autres et ont, au fil de la journée, suscité chez moi-même et les membres de mon groupe, un certain étonnement, voire une certaine stupéfaction. Cet étonnement fut tel que deux de mes collègues m'ont demandé: «Mais que fait-on ici? Nous avons travaillé sur des documents, alors que d'autres nous parviennent à l'instant et que c'est précisément dans ces derniers que figurent les éléments de sens».

Effectivement, les débats budgétaires se suivent et malheureusement se ressemblent, d'année en année, tout en s'aggravant. Une fois de plus, nous déplorerons des lacunes, des manquements dans les documents budgétaires. Une fois de plus, nous regretterons que le niveau de transparence qui devrait prévaloir dans cet exercice soit loin d'être atteint.

J'ai assisté aux débats dans plusieurs commissions et le constat est toujours le même: il est difficile de mener un débat constructif quand des informations importantes ne sont communiquées

ni au Parlement ni à la Cour des comptes qui est quand même le conseiller budgétaire de notre assemblée. Comment voulez-vous que nous discutions intelligemment et valablement d'un budget, quand certains éléments sont cachés à nous, parlementaires, et quand ils n'ont pas non plus été transmis à la Cour des comptes?

La situation est devenue complètement surréaliste quand nous avons dû demander l'impression des documents présentés en commission de l'Éducation, afin de nous permettre de travailler, et la remise d'un exemplaire à la Cour des comptes pour que, à l'avenir, elle puisse effectuer un travail éclairé.

Notons aussi que les rapports du comité de monitoring de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas transmis, alors que le pouvoir fédéral les a tout simplement rendus publics. De même, la nouvelle comptabilité publique et le *gender budgeting* annoncés ne sont pas appliqués – cela ne fait jamais que six ans que je le répète. Nous adoptons des décrets, mais ils ne sont pas appliqués. Les deux partis, amis ou ennemis – je n'y vois plus très clair –, actuellement au pouvoir, portent la responsabilité de ces échecs. Le PS et le cdH ne cessent de réclamer plus de transparence à d'autres niveaux de pouvoir. Je leur rétorquerai de commencer par l'appliquer eux-mêmes.

Comme toujours, les observations de la Cour des comptes sur les projets de budget sont pour nous une mine d'informations. Toutefois, cette année, la mine n'a pas pu être exploitée entièrement, car la Cour des comptes nous a donné une série d'informations sur les données qui lui ont été communiquées. Dès lors que la projection pluriannuelle du coût du Pacte pour un enseignement d'excellence n'a pas été transmise à la Cour, il est évident que son analyse sur le sujet n'a pas pu être exhaustive et complète.

Les constats de la Cour sont néanmoins implacables. Elle nous dit que, sur la base des documents budgétaires transmis, elle n'est pas en mesure de valider le montant global annoncé par le gouvernement, soit 83 millions d'euros pour le Pacte pour un enseignement d'excellence. Imaginez bien la situation: la Cour des comptes n'est pas en mesure de valider un montant pareil! Cet état de fait s'explique, notamment, par une présentation du budget qui ne permet pas d'isoler l'effet du financement du Pacte des autres facteurs d'évolution. La Cour estime que le projet de budget devrait comporter une projection pluriannuelle des moyens budgétaires consacrés à la mise en œuvre du Pacte. Or, elle n'a reçu le document que le deuxième jour consacré à l'examen du budget en commission. Vous comprendrez dès lors qu'elle n'a pas pu rendre d'avis sur ce document.

La Cour fait aussi remarquer que le financement du Pacte pour un enseignement d'excellence au travers d'augmentations de crédits sur des articles existants ne permettra pas d'assurer le suivi

du coût réel de la mise en œuvre du Pacte. La Cour demande donc de «désagglomérer» les montants. Il faudrait donc que le ministère définisse des mesures pour qu'il en soit ainsi dès le prochain ajustement budgétaire.

Grâce à l'appui d'Ecolo, nous avons demandé et obtenu la transmission, au compte-gouttes, d'un certain nombre de notes: la note au gouvernement sur le financement du Pacte qui avait permis à la Cour des comptes de délivrer sa première analyse, la projection pluriannuelle des dépenses du Pacte, mais aussi certaines notes méthodologiques qui nous expliquent comment certains effets retours, qui avaient été annoncés pour le Pacte, seraient amoindris – c'est le cas du coût du redoublement où l'on passe de 5 à 1. Je voudrais par ailleurs revenir sur une explication pour le moins oiseuse et la démonter en commission de l'Éducation. D'après cette explication, le tronc commun coûterait moins cher que le système actuel. Or, elle ne tient compte ni des mises en disponibilité – qui seront, hélas, nécessaires eu égard au décret «Titres et fonctions» – ni des équipements qui seront indispensables au tronc commun polytechnique.

En fin de compte, nous avons obtenu cette documentation.

Nous avons fait une autre découverte. Depuis un an, le gouvernement nous dit que la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence aura une incidence sur le budget jusqu'en 2030. Il n'en est rien! En effet, d'après le tableau de projections pluriannuelles, l'impact budgétaire prévu à l'heure actuelle court jusqu'en 2035. Une partie d'entre nous ne sera plus là pour le vérifier... En d'autres termes, il faudra encore attendre 18 ans pour connaître l'impact budgétaire du Pacte d'excellence.

À regarder de plus près cette trajectoire, je m'aperçois que, dans le courant de la prochaine législature, qui débutera dans un an et demi, il faudra trouver 1,2 millions d'euros pour mettre en œuvre le Pacte pour un enseignement d'excellence. Où trouver ces fonds? Comment les obtenir? Aucune réponse à ce sujet. Le contenu de ces documents m'a perturbée plusieurs jours et je ne sais pas trop quoi penser. Signifient-ils «après nous les mouches»? Veulent-ils dire que le gouvernement ne se soucie pas de ce qu'il adviendra après avril 2019? Pourtant, je suppose que certains d'entre vous espèrent encore être présents à ce moment-là. J'ai du mal à comprendre cette prise de position. D'où vient cette irresponsabilité?

Comment pouvez-vous promettre aux acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence que ce sera «tout le Pacte, rien que le Pacte», alors que vous savez que ces dépenses sont infinies, quels que soient la croissance économique et les montants supplémentaires dont notre institution disposerait? Nous savons aussi, comme le rappelle encore un article paru ce matin dans «La

Dernière Heure», que l'urgence est absolue en termes de places et de bâtiments scolaires et que l'augmentation prévue est d'environ 22 millions d'euros par an. Il faudra bien davantage! La demande actuelle de nouvelles places requiert un financement de 220 millions d'euros. Vous n'en dites pas un mot. Ces millions ne sont pas prévus dans votre budget. Les ministres successifs ont longtemps accusé les réseaux de ne pas fournir suffisamment d'efforts. Moi, je constate que les efforts sont présents, mais pas les moyens. Or, il faudra, d'une manière ou d'une autre, les trouver!

Une autre urgence préalable à la mise en œuvre du Pacte est la formation initiale des enseignants. Nous avons appris hier que, pour des raisons de divergences internes au sein de la majorité, ce dossier serait reporté d'au moins un an. Pourtant, il faudra aussi financer cette formation. Il faut donc ajouter ce poste au 1,2 milliard du Pacte, aux 220 millions des bâtiments scolaires et à la non-réponse absolue quant au financement nécessaire pour toutes ces mesures.

À cet égard, nous rejoignons évidemment les remarques de la Cour des comptes: nous avons besoin d'un pilotage budgétaire neutre pour le Pacte. La cellule opérationnelle prévue à cet effet par l'arrêté du gouvernement ne remplit pas, je le crains, cette condition de neutralité puisqu'elle est à la fois cellule opérationnelle et partie au Pacte.

Je ne mets pas en cause l'intégrité intellectuelle du secrétaire général du ministère, qui a dirigé le Groupe central, mais comment peut-on piloter celui-ci, y participer et maintenir un arbitrage neutre sur la mise en œuvre financière du Pacte?

L'exercice budgétaire «à la petite semaine» – la distribution des montants – a été fait. Vous avez effectué ce travail très rapidement en conclave, à la fin du mois de septembre, à l'époque de la fête de notre Communauté. Il serait temps que commence le véritable travail de responsabilité budgétaire, consistant à assurer le financement des politiques que vous mettez en œuvre. Certes, la législature se termine dans un an et demi, mais ce ne sera pas «après vous les mouches»! Nous serons quelques-uns ici à devoir assurer, d'une part, la continuité de notre institution et, d'autre part, la défense de ces politiques mises en œuvre, parfois contre notre gré.

Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre du Budget, vous ne pouvez pas vous dire: «Tant pis pour Marie-Martine, si elle met en œuvre des mesures impraticables faute de moyens, c'est elle qui trinquera». Non, ce n'est pas seulement votre collègue de l'Éducation qui trinquera! C'est l'école qui trinquera! Ce sont les élèves qui trinqueront! Ce sont les enseignants qui trinqueront! Non, vous ne pouvez pas vous dire: «La petite n'a qu'à se débrouiller». Il faut absolument veiller à assurer le pilotage budgétaire et le financement des actions entamées.

En découvrant que près de deux milliards risqueraient de manquer à l'échéance de 2024, il est difficile de voter à la légère le budget 2018 et de se quitter en se souhaitant la bonne année. Nous ne pouvons pas lancer, comme vous le faites, pareils chantiers. Dans la réforme du tronc commun, vous avez manifestement mis la charrue avant les bœufs. Il n'y a pas de place dans les écoles: on ne sait pas où mettre les élèves, mais on s'en fout! Aucune réforme de la formation initiale, mais ce n'est pas grave, cravachons! Mettons surtout ce tronc commun en œuvre afin que tout soit voté avant 2019, au cas où le vilain MR devrait revenir au gouvernement! C'est aussi irresponsable que l'action d'un certain ministre bruxellois qui ouvre des chantiers dans tous les coins de la capitale: ces chantiers restent en plan pendant des années et rendent de ce fait la mobilité impossible. Vous allez rendre impossible le fonctionnement de notre système scolaire et je ne peux que vous mettre en garde.

S'il vous est égal de foncer droit dans le mur, ce n'est pas notre cas! De par nos fonctions de ministre ou parlementaire, nous devons rendre des comptes à propos de la gestion de la chose publique. De ce fait, nous ne pouvons pas rester indifférents à des phénomènes qui s'apparentent à de l'irresponsabilité. Et là, Madame Schyns, vous m'avez profondément choquée en commission de l'Éducation. Sur le moment, j'ai été un peu véhément. J'y ai repensé dans mon lit des jours durant, car ça m'a tracassée. C'est pourquoi je souhaite l'évoquer ici, en séance plénière. En voyant les chiffres, je vous ai dit que ce n'était pas vous qui gériez cette Communauté et que c'était le Pacte qui gouvernait. En tant que ministre, vous auriez dû nous dire qu'il fallait procéder à des arbitrages et que les moyens n'étaient pas suffisants. Vous auriez dû nous demander par où commencer et comment procéder. Au lieu de cela, vous m'avez dit, et je vous cite: «Madame Bertieaux, je fais partie d'un exécutif, donc j'exécute». Je n'en reviens toujours pas! Donc, notre ministre de l'Éducation est une exécutante. C'est effrayant! Je suis effrayée! Qu'un gouvernement exécute des lois, d'accord. D'ailleurs, Monsieur Flahaut, il serait temps d'exécuter le décret sur la comptabilité de 2011. Toutefois, je suis atterrée d'entendre que le gouvernement exécute ce que la société civile demande, sans la mettre en garde sur le fait que sa demande excède les moyens disponibles et les possibilités... Je ne peux vous cacher que j'en reste encore atterrée!

Si nous devons retenir les chiffres de ce budget, outre le déficit de 220 millions d'euros, les recettes annuelles s'élèvent à 240 millions d'euros. Ce n'est pas si mal, parce que la croissance permet une augmentation des recettes, et ce, malgré le déficit. La hausse totale des dépenses s'élève à 214 millions d'euros. Mais le déficit augmente toujours, y compris dans les bonnes années, et ce, même lorsque nous prenons les me-

sures nécessaires pour restreindre certaines dépenses. Et je ne parle pas de restrictions. À ce propos, pour rappel, la Cour des comptes a tiré la sonnette d'alarme.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre-Président, puisque j'assiste souvent à votre commission, j'ai suivi une partie des débats budgétaires et je me suis inquiétée une fois de plus de la façon dont évoluent les dépenses relatives à Wallonie-Bruxelles International (WBI). Je vous répète chaque lundi que le plan stratégique de WBI se préoccupe essentiellement de la stratégie wallonne. Certes, cela est bénéfique pour la Région wallonne, mais mis à part quelques lignes réparties sur cinq pages, ce plan stratégique se consacre très peu à notre entité. Je n'ai pas compté, mais je vous demande depuis un certain temps de mettre de l'ordre à ce sujet. Je réitère ici ma demande solennelle.

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Le budget initial 2018 est le dernier à porter sur une année complète avant le renouvellement de notre assemblée. Il offre une grille de lecture intéressante pour appréhender l'action de la majorité, dans le respect de ses engagements, en particulier si je m'en réfère à l'intitulé de la Déclaration de politique générale «Fédérer pour réussir».

Les moyens consacrés à la poursuite des engagements pris dans des domaines aussi essentiels que l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur, la culture, l'enfance, l'égalité des chances, l'aide à la jeunesse, le sport, le secteur non-marchand ou la fonction publique sont porteurs d'emploi, de lien social et de créativité. Reconnaissons que le contexte budgétaire reste tendu, *a fortiori* pour une entité qui n'a pratiquement aucune prise sur ses recettes.

Malgré les écueils, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles garde le cap. Il avance et pose les jalons nécessaires au déploiement des actions utiles aux citoyens, favorables à l'emploi et à l'évolution indispensable du monde de l'école. Il investit intelligemment dans des domaines qui sont au cœur de l'émancipation et du progrès social.

Nous assumons notre part de l'effort en matière d'assainissement, à hauteur de 261,5 millions d'euros. La cotisation de responsabilisation des pensions s'élève quant à elle à 74 millions d'euros en 2018. Nous maintenons le déficit à son niveau de 2017, c'est-à-dire à -221 millions d'euros.

Nous resterons bien évidemment attentifs au dialogue entrepris par le gouvernement avec la Commission européenne pour que cette dernière rejoigne notre thèse d'application de la clause de flexibilité et immunise les dépenses stratégiques visées, ce qui ramènerait le déficit à

90 millions d'euros.

Alors que les recettes augmentent de 250 millions d'euros, les dépenses, elles, ne croissent que de 159 millions d'euros. Elles couvrent les évolutions des dépenses liées aux paramètres à hauteur de 21 millions d'euros. Elles sont la confirmation d'engagements politiques décisifs de cette majorité – 43 millions d'euros pour le Pacte pour un enseignement d'excellence, 21 millions d'euros pour le refinancement de l'enseignement supérieur et 8 millions d'euros pour le statut des accueillantes. Enfin, ces dépenses couvrent également, à hauteur de 65 millions d'euros, le financement de politiques nouvelles en faveur de la recherche, de la culture, de la lutte contre les inégalités – par exemple, par le biais des repas gratuits en cantine scolaire –, de l'emploi en centres de jeunes, du non-marchand et de la fonction publique, notamment.

Avant de passer aux différents aspects sectoriels, je souhaiterais souligner l'évolution de la charge de la dette, en diminution de 16,7 millions d'euros, ainsi que les corrections du système européen de comptes (SEC), également en diminution. La maîtrise budgétaire caractérise donc bien l'approche du gouvernement et elle se traduit dans les différents départements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vais les parcourir un à un, car il serait injuste de ne pas souligner les efforts réalisés dans chaque département.

En ce qui concerne l'enseignement obligatoire, nous avons constaté que les premières mesures du Pacte se traduisent dans cet exercice budgétaire. Plus de 80 millions d'euros viennent s'ajouter aux dotations déjà présentes, que ce soit pour un soutien matériel, une aide administrative aux directions ou des conseillers pédagogiques. Les signaux sont positifs. Nous avons également constaté avec plaisir que la gratuité allait trouver de nouveaux développements avec 2,5 millions d'euros déjà approvisionnés dans le budget initial de 2018. Nous savons que notre enseignement se trouve dans un équilibre instable entre gratuité de l'accès à l'enseignement et pesanteur des frais scolaires continuant de constituer une barrière pour de nombreuses familles. L'égalité est donc plus que jamais au cœur de notre vision de l'école.

Les élèves ne doivent pas être discriminés en fonction de leur milieu social et des revenus de leurs parents. Si les différences existent, l'école a le devoir d'essayer de les rendre invisibles. Ce constat est partagé par les acteurs du Pacte et a été repris dans les différents avis. Nous serons donc très attentifs à la traduction décrétole de cet engagement budgétaire. Une forte activité décrétole s'annonce d'ailleurs déjà pour les prochains mois. Nous aurons de la matière à travailler. Il importe que la dynamique du Pacte entraîne encore davantage de monde dans son sillage. Il faut convaincre, aller de l'avant et travailler ensemble.

Comme mon groupe l'a toujours souligné, l'enseignement supérieur s'inscrit véritablement dans le cadre d'une économie de la connaissance. Il constitue un atout précieux s'il permet aux jeunes qui s'y engagent de devenir des citoyens actifs et autonomes et de comprendre combien leurs compétences, leurs savoirs, mais aussi leurs *soft skills* doivent sans cesse évoluer pour s'adapter aux défis lancés par une société en mouvement constant.

Le budget 2018 permet de donner aux établissements de l'enseignement supérieur et aux institutions qui gravitent autour d'eux les moyens d'exercer leur mission. Ainsi, nous nous réjouissons qu'il prévoit la poursuite du refinancement de l'enseignement supérieur. En 2016, une première tranche de 10 millions d'euros avait été injectée en vue de ce refinancement. En 2017, la nouvelle tranche de refinancement représentait 7,5 millions d'euros. En 2018, 21,5 millions d'euros seront débloqués.

Ce budget prévoit également des financements supplémentaires destinés à améliorer l'accompagnement des étudiants actuels et futurs. En effet, une augmentation de plus de 4 millions d'euros permet aux établissements de recruter des conseillers académiques dont la mission consiste notamment à conseiller les étudiants dans l'élaboration de leur programme d'études. Ce sont 90 équivalents temps plein qui seront créés en vue de préparer les futurs étudiants aux études supérieures. Un financement supplémentaire des pôles académiques interuniversitaires est également prévu pour financer des activités destinées à soutenir un nombre accru d'étudiants.

Enfin, un nouvel article budgétaire (AB) doté de 1 400 000 euros a été créé afin de financer l'embauche de personnel dans le cadre de la réforme de la formation initiale. Cet AB prouve, s'il le fallait encore, que le gouvernement attache une importance considérable à cette réforme.

Notre groupe ne peut que se féliciter de l'affectation de budgets supplémentaires au domaine de la recherche. La recherche fondamentale, la recherche appliquée, l'innovation et la créativité demeurent pour nous des leviers économiques et sociaux essentiels. Nous saluons en outre le maintien des collaborations entre les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les établissements scientifiques dépendant d'autres niveaux de pouvoir ou d'autres Communautés. Outre l'économie de moyens réalisée au profit de la science, les synergies entre établissements permettent de tisser des liens et de propager les savoirs.

Nous nous félicitons à nouveau du budget ambitieux dévolu à l'enseignement de promotion sociale. Ce budget traduit les orientations annoncées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et permet de concrétiser les mesures prévues par les décrets votés dans l'enceinte de ce Parlement. Nous saluons les nouveaux moyens

dégagés qui visent à mettre en œuvre le décret relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif. La désignation de personnes de référence dans les établissements doit permettre d'offrir un enseignement adapté aux besoins de toutes les personnes et de leur donner ainsi une chance égale. Nous saluons également les budgets destinés à l'encadrement des missions de suivi pédagogique individualisé.

Enfin, nous nous réjouissons que le financement de la structure d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et intervenants en prison soit renforcé. Pour notre groupe politique, il est essentiel de travailler avec les détenus afin qu'ils mettent à profit leur détention dans le but de mieux se réinsérer ensuite dans la société.

Mon groupe souligne l'augmentation des moyens de la Culture en 2018. L'enveloppe supplémentaire de 11 millions d'euros atteste de l'importance que notre gouvernement attache à la culture. Malgré de nombreuses questions qui subsistent sur la politique culturelle menée au niveau des arts de la scène, la revalorisation du budget de la danse, du théâtre, des arts forains et de la musique était nécessaire et fort attendue depuis le début de la législature. Madame la Ministre de la Culture, je me permets de vous rappeler que les moyens consacrés à la culture ont augmenté de 43 % entre 2004 et 2009. Les budgets n'ont pas diminué durant la précédente législature puisqu'ils ont continué à croître de 10 % malgré le gel de l'indexation. Le gouvernement pourra, dès 2018, étendre l'application de l'indexation au secteur des arts de la scène. Nous nous en réjouissons.

En ce qui concerne les centres culturels, les montants complémentaires pourraient permettre l'application du décret. Je ne reviendrai pas sur nos déceptions, petites ou grandes, à ce sujet. Cependant, nous resterons attentifs à la manière dont les soldes disponibles seront affectés cette année sur la base d'un appel à projets ou d'une autre modalité encore à définir.

Enfin, nous vous soutiendrons, Madame la Ministre, afin que le décret relatif à la protection culturelle du livre soit appliqué à Bruxelles et en Wallonie en dépit des dernières difficultés qui se posent au niveau fédéral. Il s'agit en effet d'un gage de circulation et d'accessibilité culturelle fondamental pour les usagers francophones. Madame la Ministre, nous comptons sur vous et sur vos services pour que le budget, qui s'élèvera à 200 000 euros en 2018, soit affecté dans les meilleurs délais à l'exécution du décret.

J'en viens à présent à l'Aide à la jeunesse, aux Maisons de justice, au Sport et à la Promotion de Bruxelles. Le budget 2018 pour ces compétences augmente à nouveau de manière significative. Par ce geste, le gouvernement démontre que le sort des jeunes en difficulté fait partie de ses priorités. C'est en effet la deuxième année consécutive où de nouveaux moyens sont octroyés au

secteur de l'aide à la jeunesse. Notons que 10,4 millions d'euros ont été dégagés pour répondre principalement aux urgences de ce secteur, notamment pour renforcer la création de nouvelles capacités de prise en charge des jeunes.

Pour les Maisons de justice, je souligne qu'un budget supplémentaire de 522 000 euros a été dégagé pour recruter du personnel dans les services d'aide aux détenus (SAD) et d'aide aux justiciables (SAJ) spécialisés en matière de prévention et de lutte contre le radicalisme et le terrorisme. C'est une augmentation que mon groupe salue au vu du contexte actuel.

Quant aux Sports, la volonté du gouvernement reste intacte: il continuera à soutenir la formation et le sport de haut niveau et d'inclure activement les citoyens, particulièrement les publics les plus fragilisés. À ce titre, je me réjouis du projet de sports de quartier et des initiatives sportives en faveur des détenus. Les enjeux ne sont pas uniquement symboliques; ils représentent une réelle opportunité d'intégration et de réinsertion à la vie en société.

L'augmentation du budget pour les projets «Femmes et sports» en 2018 traduit la préoccupation du gouvernement de favoriser la pratique sportive pour tous. Dans le contexte actuel, les projets qui encouragent la mixité dans le sport me semblent une réponse constructive au climat extrêmement tendu lié aux différentes révélations de harcèlement dans le monde de la culture et du sport. L'assainissement des dépenses du Fonds des sports auquel s'attelle le ministre Madrane reste pour nous un élément important de la politique qu'il mène.

En ce qui concerne la Jeunesse, l'augmentation de 6,370 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent est un motif de réelle satisfaction. Mon groupe souligne en particulier les 5,4 millions d'euros qui seront consacrés à la création de 190 emplois supplémentaires pour les centres de jeunes, ce qui permet d'allier le développement du secteur à la création d'emplois.

Pour mon groupe, il est capital de favoriser l'emploi au bénéfice d'un secteur dont les acteurs remplissent quotidiennement des missions cruciales de proximité. Concernant le budget consacré aux Maisons des jeunes, je salue la stabilité des moyens engagés. Je souligne également les 128 440 euros dégagés par la ministre Simonis pour réaliser trente projets visant à encourager la mise en place d'animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les structures de jeunesse. Globalement, mon groupe remarque que les budgets alloués au secteur de la jeunesse, aux infrastructures destinées aux jeunes et, plus généralement, à la politique qui leur est dédiée, sont soit stables soit en hausse.

La ministre du Droit des femmes, Mme Simonis, réaffirme à travers le budget 2018 sa volonté de poursuivre la concrétisation de

l'égalité réelle entre les hommes et les femmes: le budget global et les AB spécifiquement destinés à cette égalité augmentent de 300 000 euros par rapport à 2017, pour atteindre un million d'euros. La ministre maintient ses engagements, notamment dans la cadre de la mise en œuvre des appels à projets et des recommandations de l'assemblée «Alter Égales», et elle renforce les moyens affectés aux projets et campagnes de sensibilisation liées aux violences faites aux femmes. Il s'agit-là d'une priorité constante dans son chef depuis le début de la législature.

Concrètement, 150 000 euros supplémentaires sont alloués à ce budget 2018, dont 50 000 euros sont consacrés à la réalisation des recommandations d'Alter Égales, 50 000 dédiés au montant de l'appel à projets et enfin 50 000 réservés à une campagne de sensibilisation sur le thème «Les hommes s'engagent». Mon groupe ne peut que s'associer à cette thématique, notre Parlement étant bénéficiaire de la labellisation «HeForShe».

En matière d'Égalité des chances, les nouveaux moyens visent à mettre en place de nouveaux projets pilotes qui sont attendus depuis longtemps. En effet, mon groupe félicite la ministre et lui réitère son soutien dans la mise en œuvre du projet pilote lié à la gratuité des repas scolaire dans l'enseignement maternel; l'AB créé à cette fin est alimenté à concurrence de deux millions d'euros.

Enfin, la ministre poursuit son action en matière de mixité dans les sports et double le montant de son engagement, aux côtés du ministre Madrane.

Vous savez à quel point mon groupe est extrêmement inquiet de l'augmentation de la pauvreté infantile et juvénile. J'y reviendrai un peu plus tard.

En relations internationales, je note l'augmentation de la dotation de Wallonie-Bruxelles International (WBI) à hauteur de 1,570 million: 500 000 euros sont destinés à pérenniser la dotation complémentaire créée en 2017 pour l'aide à la mobilité internationale des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les projets mis en œuvre dans ce cadre. 330 000 euros sont prévus pour le versement en 2018 du premier tiers de la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Exposition universelle de Dubaï en 2020, vitrine importante qui contribue à la visibilité de la Fédération et de ses opérateurs.

Par ailleurs, dans le cadre du programme 2 de la division organique (DO) 14 relatif au Fonds social européen (FSE), je souligne la création d'un nouvel AB doté d'un million d'euros. Cet article est destiné à la création d'un fonds budgétaire pour le préfinancement des programmes d'action des opérateurs fragiles dans le cadre du FSE, et ce, dans les domaines de l'asile, de la migration et de l'intégration. La création de ce fonds permet d'assurer la pérennité des actions de ces opéra-

teurs dont nous connaissons tous la fragilité.

Enfin, mon groupe restera particulièrement vigilant quant à l'usage de la provision de 15 millions d'euros en vue des accords avec les secteurs du non-marchand.

La mise en œuvre du contrat d'administration, cher au ministre Flahaut, constitue une dynamique importante de modification, de modernisation et d'engagement de l'administration au bénéfice des citoyens. Dans la même veine, je souligne les moyens supplémentaires consacrés à l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC). Celle-ci connaît des transformations importantes en vue de répondre aux missions qui lui sont confiées, en ce compris les demandes transversales pour assurer le suivi du contrat d'administration et le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Pour ce qui relève de la *task force* relative à l'achat et à la vente d'immeubles en Fédération Wallonie-Bruxelles, il me semble utile d'obtenir des précisions sur le suivi de la mise en œuvre, en ce compris quant aux investissements relatifs aux infrastructures du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Enfin, parallèlement aux travaux budgétaires, je voudrais évoquer le travail consacré aux mécanismes de transparence relatifs aux subventions. Nous en avons parlé dans le cadre des travaux budgétaires. La réunion de commission qui a suivi ces travaux a permis d'aboutir à un consensus. Je voudrais à cet égard souligner l'esprit constructif qui a présidé au travail et qui a permis de déboucher sur une unanimité pour un dispositif que le ministre a d'ores et déjà annoncé vouloir mettre en œuvre et dont il a explicité la méthode. Je ne doute pas qu'il profitera de l'occasion qui lui est donnée aujourd'hui pour confirmer sa volonté dans le cadre de nos échanges.

En conclusion, mon groupe apporte un soutien éclairé à la poursuite de l'action du gouvernement, tout simplement parce que celle-ci porte ses fruits en faveur des femmes et des hommes qui, au quotidien, sont concernés par les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il garde un œil attentif à l'évolution positive en matière de gouvernance budgétaire – y compris le monitoring des dépenses, la *task force* «Bâtiments», la mise en œuvre du nouveau logiciel comptable et le budget généré. Il sera également attentif à l'état du dialogue et des collaborations utiles entre notre entité et les autres niveaux de pouvoir, que ce soit sur la problématique des charges du passé des hôpitaux, la transmission des informations nécessaires à l'élaboration des budgets ou encore le coefficient d'adaptation démographique.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Nous

sommes aujourd'hui le 20 décembre : la demande unilatérale de divorce est partie il y a déjà six mois... D'un côté, une nouvelle alliance a été conclue; de l'autre, il y a eu un remariage, quelque peu forcé, mais un remariage! Et depuis six mois, nous sommes dans une sorte de cohabitation, non désirée, mais à laquelle aucun de vous ne souhaite mettre un terme. Depuis des semaines, on s'observe... Je vous observe... Et nous nous demandons tous comment cela va tourner. Sans doute vous posez-vous la même question. Je me demande par quelle chanson je vais commencer mon intervention sur le budget.

J'avais pensé dans un premier temps au titre de Charles Trenet: «*Que reste-t-il de nos amours?*» Mais les événements de ces derniers jours et votre budget m'ont convaincue que «*Les bêtises*» de Sabine Paturel étaient plus appropriées! Elle a tout tranché, Mme Alda, elle s'est fait piquer Mons, la cata! Et les cantines de Marie-Martine vont à Isabelle, ça patine! (*Sourires*)

«Fallait vous quitter cette fois, il est beau le résultat! Vous faites rien que des bêtises, des bêtises sous le même toit!» Et quel toit, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres! Depuis juin dernier, il ne repose plus sur grand-chose: les sourires sont souvent forcés et le budget trahit la situation.

Vous annoncez certes des bonnes nouvelles: 15 millions d'euros supplémentaires pour le non-marchand, 35 millions d'euros pour l'ONE, 10 millions d'euros pour les arts de la scène, 8 millions d'euros pour la recherche, 21,5 millions d'euros pour l'enseignement supérieur, 10 millions d'euros pour l'aide à la jeunesse et un demi-million d'euros pour les maisons de justice, 59 millions pour le Pacte pour un enseignement d'excellence – hormis les bâtiments scolaires –, 4 millions d'euros pour les cantines scolaires et 21 millions d'euros pour la fonction publique.

Nous pourrions croire que tout le monde est content, mais ne nous leurrions pas! Je ne vous rappellerai pas le tollé qu'a suscité la sélection des nouveaux contrats-programmes. Je ne vous parlerai pas de ces professeurs qui ont attendu plus de trois mois pour être payés. Je n'évoquerai ni tous ces élèves qui n'ont toujours pas à ce jour de professeur de langue, de français ou de mathématique, ni ces étudiants reçus-collés en médecine que votre majorité a laissés trois mois dans le doute. Je passerai également sous silence le blues des enseignants, celui des artistes sans statut, celui des créateurs. Je n'aborderai pas non plus la concurrence imposée entre les chercheurs. Car derrière votre façade, il n'y a que du vent. Au temps des noces et de la Déclaration de politique communautaire (DPC), nous reprochions à votre majorité de manquer déjà, à certains égards, de vision et d'ambition.

Depuis la déclaration de divorce, nous ne vous voyons même plus capables de porter un

projet commun. Chacun parle à ses secteurs et à ses électeurs. Chacun tire la Fédération Wallonie-Bruxelles à lui en prévision des prochains scrutins. Et quand il n'a pas ce qu'il veut, il le pique chez son voisin. Comment comprendre autrement que la ministre de l'Égalité des chances s'occupe désormais de cantines scolaires? Comment comprendre autrement que le ministre du Budget joue à présent au ministre de la Culture montoise? Comment comprendre autrement que vous rejetez sans autre forme de procès les propositions constructives que nous faisons par exemple pour les reçus-collés ou pour améliorer la qualité de l'enseignement maternel? Si ça, ce ne sont pas des bêtises.

Chacun joue pour son propre camp. Pourtant, vous êtes condamnés à demeurer, pendant encore un an et demi, sous le même toit et derrière cette façade qui s'effrite. Quant à nous, nous assistons, médusés, à vos scènes de ménage. «J'ai tout brûlé le beau tapis, j'ai tout scié les pieds du lit, tout décousu les beaux habits et mis le feu à la pendrière.» Comment, Monsieur le Ministre-Président, interpréter autrement votre coup de gueule sur les contrats-programmes? Monsieur Demotte, quelle est pour un gouvernement la différence entre prendre acte et marquer son accord? Je saisis la différence sémantique entre l'une et l'autre expression. Je saisis aussi l'intérêt qu'il y a à jouer sur les mots. Mais au fond, pour les acteurs des arts de la scène, quelle est la différence entre un gouvernement qui a pris acte et un gouvernement qui a marqué son accord sur la nouvelle sélection des contrats-programmes?

Il est beau, le résultat... Et pendant ce temps, les lacunes de votre ancien couple sont devenues le gouffre de votre divorce.

Souvenez-vous, malgré nos demandes répétées, vous avez attendu trois ans pour modifier la trajectoire budgétaire et pour, enfin, porter à l'Europe cette demande d'immunisation des investissements stratégiques. Malgré nos demandes répétées, depuis les attentats qui ont meurtri notre pays, vous n'avez toujours pas la garantie que les dépenses stratégiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront immunisées par l'Europe. Nous n'avons jamais cessé de réclamer qu'à chaque euro investi dans la sécurité corresponde un euro investi dans l'enseignement et la culture.

L'Italie et maintenant la France parlent d'un pack «culture» pour les jeunes de 18 ans. Vous ne nous avez pas non plus suivis sur cette voie. Pourtant, à l'heure des réseaux sociaux, des *fake news*, de la montée des peurs et des replis sur soi, notre société a besoin de plus de culture, plus d'ouverture à l'autre et plus de remise en question. Elle a également besoin d'une presse de qualité, libre, indépendante et diversifiée. À nouveau, votre budget ne prévoit même pas de refinancer les aides à la presse.

Telles sont nos demandes, mais à cette heure,

nous n'avons pas encore reçu la garantie que les investissements stratégiques seront immunisés. On parle pourtant de 131 millions d'euros: 84 millions pour le Pacte pour un enseignement d'excellence, y compris les bâtiments, 39 millions pour l'enseignement supérieur et 8 millions pour le refinancement de la recherche. Et lorsque nous vous demandons de nous expliquer comment vous allez défendre, auprès de la Commission européenne, qu'il s'agit bien d'investissements et non pas de dépenses structurelles, vous nous répondez que cela relève du bon sens. Je ne suis vraiment pas rassurée.

Par ailleurs, malgré nos demandes constructives et répétées, vous persistez à vouloir faire du Pacte pour un enseignement d'excellence un processus de majorité. Le triste vote intervenu hier sur notre résolution relative aux maternelles et la nécessaire interruption de nos travaux budgétaires durant deux heures, pour enfin obtenir les projections budgétaires pluriannuelles du Pacte en sont l'illustration parfaite. Pire encore, vous avez engagé des sommes pharaoniques «sur la durée» – comme le précisent les documents de la projection pluriannuelle –, jusqu'en 2035, au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans jamais consulter les autres formations politiques.

Force est de constater que vous avez renoncé à créer le consensus autour du Pacte pour un enseignement d'excellence, ce qui vous contraint aujourd'hui à une marche forcée. Avec la meilleure volonté du monde, nous peinons à vous comprendre et à vous suivre. Cette fuite en avant respectera encore moins la concertation et le Parlement. Elle reportera de toute façon l'essentiel de la réforme sur la prochaine majorité, avec tous les risques et les inconnues que cela comporte.

Pendant ce temps, les années passent et notre enseignement continue de se dégrader. Les enseignants ne se pressent pas au portillon ou ne sont plus remplacés, tandis que les élèves en paient le prix. Nous avons pourtant insisté pour que la réforme de la formation initiale, qui constitue un levier indispensable pour améliorer notre enseignement, avance en parallèle avec le Pacte pour un enseignement d'excellence, en vue de les faire aboutir conjointement. Certes, les effets d'annonce n'ont pas manqué. Cela fait maintenant près d'un an que M. Demotte et vous-même affirmez que cette réforme est sur le point d'aboutir. Cela fait dix ans qu'elle est sur votre bureau, Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur. Pourtant, le budget 2019 ne nous annonce rien au sujet de sa mise en œuvre. C'était déjà compliqué au temps où vous faisiez encore semblant de vous aimer; aujourd'hui, cette importante réforme et donc notre enseignement paient aussi le prix de votre divorce.

S'agissant de la culture, malgré nos demandes répétées de réinvestissement massif et visionnaire, vous procédez par tranche, dans le désordre, Madame Greoli. Que nous dit votre

budget sur la création, sur la vision globale que devait donner l'opération «Bouger les lignes» ou sur la réforme des centres culturels?

Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, notre société, les enfants, les jeunes, les familles, les enseignants, les artistes ont besoin des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils méritent mieux qu'une cohabitation où les «parents» se chamaillent, et surtout pas pendant deux ans. La politique, digne de ce nom, consiste à défendre un projet de société et à investir utilement pour qu'il aboutisse, pour le bien de l'ensemble des citoyens.

Aujourd'hui, votre majorité n'a d'autres projets que sa propre survie. Votre budget en est, hélas, la triste démonstration. C'est donc sans surprise que nous nous y opposerons.

M. le président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – À mon tour, je souhaiterais remercier notre rapporteur du jour, mais aussi l'ensemble des services qui nous ont accompagnés durant l'ensemble des travaux budgétaires, parfois jusqu'à des heures tardives.

Oeconomia en grec ancien signifie «gestion de la maison». Nous sommes tous parents, ou presque, et nous savons qu'un bon père, ou une bonne mère de famille, doit être particulièrement attentif à la bonne gestion financière de ses ressources, mais doit également soutenir les investissements porteurs d'avenir pour sa famille ou ses enfants. Avant d'entrer dans l'analyse microéconomique du budget 2018, j'aurais souhaité revenir sur quelques aspects macroéconomiques, afin de contextualiser mon propos. Pour 2018, 10,713 milliards d'euros de dépenses et 10,226 milliards d'euros de recettes sont prévus au budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le calcul du solde net de financement est rapide à faire: 487 millions d'euros. Nous pouvons donc estimer qu'il sera en réalité plus réduit, par exemple, en raison de la sous-utilisation de crédits. Reconnaissons tout de même son existence. Par rapport au budget initial de l'année passée, les recettes ont quant à elles augmenté de 2,4 %, soit près de 240 000 000 euros, alors que les dépenses n'ont augmenté que de 2 %, soit un peu moins de 160 millions d'euros. En 2018, nous améliorerons de cette manière notre solde net à financer de près de 5 %, ce qui est loin d'être négligeable et mérite d'être souligné.

Cette situation, nous la devons principalement aux paramètres macroéconomiques qui ont une influence manifeste sur notre part de TVA attribuée. Celle-ci augmente de plus de 90 millions d'euros, malgré une clé de répartition «élève» qui nous est moins favorable d'année en année, comme nous l'avons constaté dans le cadre de nos travaux budgétaires.

D'un point de vue macrobudgétaire, deux

constats peuvent être faits à ce stade. Premièrement, malgré une hausse significative de nos recettes, les dépenses n'ont pas suivi la même courbe haussière, ce qui améliore notre solde net à financer par rapport à 2017. Deuxièmement, et malgré cet effort, la Fédération Wallonie-Bruxelles est encore loin de l'équilibre budgétaire et doit donc recourir à l'endettement pour financer ses politiques. Que signifie financer les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Concrètement, il s'agit avant tout d'investir dans le capital humain de notre Fédération, dans son avenir, dans ses familles, dans ses enfants et dans son public le plus précarisé, qui demande le plus d'attention. L'éducation, l'activité sportive, la culture, l'aide à la jeunesse, la jeunesse, la recherche scientifique sont des matières qui ont toutes une incidence directe sur chaque citoyen et sur son avenir.

Les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-elles excessives? Idéalement et à nos yeux, les dépenses ne sont jamais assez importantes en Communauté française. Si nous disposions du double de notre budget actuel, nous pourrions encore utiliser efficacement cet argent, pour créer encore plus d'écoles, pour financer encore mieux la recherche, pour refinancer encore davantage l'aide à la jeunesse. Je pourrais continuer les exemples à l'infini.

Ce point de vue idéal a été exprimé par l'ensemble des groupes parlementaires, dans les différentes commissions. Par exemple, M. Doulkeridis a déclaré que nous ne dépensions pas assez dans le domaine de la culture, malgré l'augmentation de 10 millions d'euros engagés dans ce budget initial. D'un point de vue idéal, vous avez entièrement raison. Idéalement, nous devrions dépenser encore plus pour la culture. En prenant cette direction idéale, le budget des dépenses deviendrait rapidement illimité et ferait peser sur les générations futures la responsabilité de la faillite communautaire. L'idéal n'étant pas de notre monde, il nous incombe donc de gouverner avec responsabilité en tentant d'atteindre, à partir d'une vision idéale, des objectifs réalistes.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je ne peux accepter que vous me prêtiez des propos irresponsables. Il en va de ma réputation.

Mme Véronique Salvi (cdH). – J'ai simplement pris votre exemple, car nous étions présents ensemble en commission de la Culture et que vos propos illustraient bien le désir d'idéal. C'était tout à fait gentil de ma part.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je demande la parole pour un fait personnel, Monsieur le Président.

M. le président. – Elle vous est accordée.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – L'oratrice m'a très correctement cité, mais son interprétation est à mes yeux totalement inacceptable, en laissant croire que les propositions que

j'ai faites étaient irresponsables et ne tenaient pas compte des générations futures. Comme je ne veux pas l'interrompre trop longtemps, je développerai cet aspect lors de mon intervention.

M. le président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Si vous me le permettez, je vais réagir aux propos de M. Doukeridis. Si vous aviez pris la peine de m'écouter plutôt que de rester enfermé dans votre cadre de référence, vous auriez compris que je tentais d'expliquer que l'idéal n'est pas de ce monde. Idéalement, nous aimerions tous pouvoir dépenser beaucoup plus. Mais à partir du moment où nous devons agir et gouverner de manière responsable, nous ne pouvons atteindre cette vision idéale. Nous devons agir en bon père de famille. Je vous ai pris en exemple, notamment parce que je vous apprécie et que nous partageons souvent des propos et des interprétations en commission de la Culture. Dans mon développement intellectuel, je n'ai pas été jusqu'à conclure que vous ne faisiez pas preuve de responsabilité. Il ne s'agissait que d'un exemple illustrant une vision idéale des choses. Vous-même avez tiré des conclusions sur des propos qui n'étaient pas les miens et je le regrette.

J'en reviens à mon développement du début et à notre monde imparfait. Tous les «bons parents» sont confrontés à cette imperfection, car ils doivent faire des choix sur la base du revenu limité dont ils disposent. Je l'ai rappelé: ce revenu totalise aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 10,226 milliards d'euros, hors section particulière.

Sur l'ensemble des crédits, j'aimerais retenir plusieurs politiques emblématiques de la vision développée par ce gouvernement. Il ne vous étonnera pas que, de notre point de vue et sur la base de notre cadre de référence, le Pacte pour un enseignement d'excellence, qui totalise plus de 45 millions d'euros de dépenses nouvelles pour ce budget initial, en plus du montant dégagé en 2017, représente un objectif important d'investissement.

Ces nouvelles dépenses visent à renforcer l'encadrement maternel, à mettre en place les prémices du déploiement du dossier de l'accompagnement de l'élève, à instaurer le nouveau cadre de pilotage des établissements, à réformer l'administration générale de l'Enseignement (AGE), à renforcer l'assistance administrative dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire spécialisé, à améliorer l'accompagnement des directions. Ces dépenses visent aussi la simplification administrative grâce à la plateforme numérique, à réduire la charge de travail des enseignants de pratique professionnelle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement spécialisé, à lutter contre le redoublement et le décrochage scolaire, à renforcer les dispositifs d'apprentissage et d'intégration des

allochtones, à aménager des espaces scolaires, à construire des écoles pour augmenter le nombre de places en lien avec la démographie, à renforcer la gratuité scolaire et la prévention relative à la santé.

Cette liste d'actions concrètes, n'en déplaise à certains, dégagées par le Pacte pour un enseignement d'excellence et financées par ce budget, est loin d'être exhaustive au regard de l'ensemble cohérent que forme ce plan d'avenir pour notre société. Contrairement à ce que disent certains esprits chagrins ou défaitistes, le Pacte pour un enseignement d'excellence n'est pas un mirage. Il concrétise une volonté politique et constitue un investissement fondamental pour nos enfants, nos enseignants et nos directions. En bons parents qui veillent à la scolarité de leurs enfants, notre gouvernement, en particulier vous, Madame la Ministre de l'Éducation, préparez activement l'avenir de notre société grâce à ces investissements,

La culture bénéficie également d'une politique d'investissement conséquente, à travers la concrétisation des contrats-programmes, pour un montant total de 93 millions d'euros, soit 10 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2017.

Dans ce dossier, la ministre de la Culture a pris un risque énorme: le risque de l'audace, de la sincérité, de l'objectivité, de la détermination et de la fermeté, mais aussi de la constance et de la persévérance. Que l'on soit ou non dans la majorité, ici ou à Namur, les cadres de référence des uns et des autres sont bien entendu différents. Je tente simplement ici d'exposer mon point de vue.

Des voix se sont élevées et des ricanements se sont fait entendre. En tant qu'habitante de Charleroi, la situation de certains opérateurs qui se sont sentis lésés m'a interpellée. Reconnaissons que ces plaintes ont eu un écho particulier dans ce Parlement: certains préfèrent y jouer à se renvoyer la balle pour défendre des intérêts particuliers – surtout quand un mécontentement est exprimé et beaucoup moins quand tout va bien – plutôt que se soucier de l'intérêt général et de la bonne gestion financière, qui nécessitent davantage de responsabilité et de rationalité. Il va de soi que chacun d'entre nous a un ancrage local; nous connaissons tous un théâtre ou une compagnie dont l'avenir dépend des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, notre rôle consiste aussi à analyser la situation de celle-ci du point de vue global et non uniquement local. Si nous décidons de réfléchir localement, tâchons de le faire en ayant l'honnêteté intellectuelle de reconnaître aussi l'augmentation du budget total ainsi que le nombre d'opérateurs, même dans notre propre commune, ravis d'obtenir un refinancement, un nouveau financement ou encore une augmentation du financement.

Pour le cdH, les opérateurs culturels méritent mieux que les slogans et les discours rageurs. Il

faut faire preuve de pédagogie à l'égard des opérateurs, qui sont en droit de comprendre comment les décisions les concernant ont été prises. La ministre Greoli a, quant à elle, pris les devants. Admettons que ce n'est pas une surprise, étant donné son profond respect, reconnu par tous, vis-à-vis du monde associatif et son souci de la concertation. Vous ne pouvez pas lui retirer ces qualités! Les portes de son cabinet sont largement ouvertes. Depuis plusieurs semaines, elle n'hésite pas à aller à la rencontre des opérateurs afin de les informer et de les reconforter. Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs plus que rassurés.

Le groupe cdH soutient très clairement cette méthode qui vise à objectiver la situation et à garantir ainsi un traitement équitable entre opérateurs. Cette méthode a également permis de mettre fin à des pratiques moins transparentes. Le secteur en a d'ailleurs largement reconnu le bien-fondé, car elle remet la qualité artistique au cœur du débat.

Cependant, 93 millions d'euros sont-ils suffisants pour répondre aux besoins de nos opérateurs qui, globalement, fournissent un travail de qualité au quotidien? La réponse est négative. Toutefois, à la manière de parents responsables, nous devons faire des choix en fonction des ressources disponibles. Ces choix ont été objectivés au maximum, au travers d'un processus d'évaluation inédit, mené en trois étapes: d'abord par l'administration, ensuite par les instances d'avis et, enfin, par la ministre et son cabinet.

L'ensemble du secteur a reconnu ce travail, son objectivité et son ampleur. Dans son édition du 24 novembre, le journal *«Le Soir»* livrait un commentaire politique des plus clairs à ce sujet: «Dans l'histoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, jamais une décision aussi importante pour l'ensemble du secteur n'avait été prise. On ne peut que saluer l'opiniâtreté et le courage politique d'une ministre qui a pris le dossier à bras-le-corps et l'a mené à bonne fin». C.Q.F.D.

Le troisième secteur d'investissement que je souhaitais souligner est le refinancement de la recherche scientifique qui représente pas moins de 8 millions d'euros pour le Fonds de la recherche scientifique (FNRS). Quoi de plus emblématique comme investissement porteur d'avenir que le refinancement de la recherche scientifique? Financer cette dernière, c'est investir dans le progrès, qu'il soit économique, industriel, médical ou humain. C'est donc investir dans l'amélioration continuée de l'état de notre société et dans le bien-être de l'ensemble des citoyens.

Enfin, je relève aussi l'augmentation des crédits dans la politique de l'enfance, que ce soit à travers l'augmentation de 34 millions d'euros pour la dotation à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ou encore les 3 millions d'euros destinés aux dépenses relatives à la politique de

l'enfance. À mon sens, ces augmentations témoignent de la volonté de notre gouvernement de faire de la politique de l'enfance une réelle priorité. Là aussi, un investissement dans le champ éducatif, l'augmentation de la dotation de l'ONE, permettra demain de poursuivre la revalorisation du statut des accueillantes à hauteur de 8 millions d'euros supplémentaires, d'ouvrir de nouvelles places et de faire évoluer certaines structures, de résoudre le problème des bébés dits «parqués», de créer de nouvelles places telles que prévues par le plan «Cigogne» ou encore de soutenir quatre services périnataux supplémentaires.

Enfin, les 3 millions d'euros inscrits dans les dépenses relatives à la politique de l'enfance permettront quant à eux de faciliter les réformes des milieux d'accueil (MILAC) en renforçant notamment le soutien apporté aux milieux d'accueil les moins financés à ce jour. On comprend la volonté de la ministre d'avancer à ce sujet à partir de priorisation et de faisabilité budgétaire afin de réaliser ce qui est possible, ce qui nous semble relever une nouvelle fois d'une gestion saine respectant parfaitement les principes de bonne gestion financière et de responsabilité budgétaire.

L'ensemble de ces nouvelles politiques n'améliorent pas la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous l'avons constaté à travers le solde net à financer. Cependant, elles améliorent la situation humaine et les perspectives d'avenir pour l'ensemble de notre société. À l'image du bon père de famille à qui l'on donne raison de s'endetter lorsqu'il doit réparer son toit ou financer les études de ses enfants, notre Fédération a raison de recourir aux marchés financiers pour financer ces politiques qui construisent l'avenir de notre Communauté. Il s'agit d'un endettement utile et rentable à long terme.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, cet endettement est d'autant plus utile que les charges de la dette s'amenuisent grâce à une excellente gestion dynamique, d'une part, et à la conjoncture des marchés financiers européens, d'autre part. L'Agence de la dette qui sera prochainement mise en place et dont le budget est prévu par ce décret est aussi la concrétisation de cette bonne gestion.

Nous pouvons sans conteste affirmer que l'endettement communautaire est un investissement. En témoignent le Pacte pour un enseignement d'excellence, mais aussi le refinancement des secteurs de la recherche scientifique, de l'aide à la jeunesse ou encore de la culture. Force est de constater que ce gouvernement investit massivement dans l'avenir de notre société et dans le développement du bien-vivre ensemble. Ainsi, nous faisons le bon choix en réalisant ces investissements.

Cependant, bien que les taux d'intérêt soient favorables, une augmentation trop importante du stock de notre dette pourrait toutefois se transformer en épée de Damoclès. En effet, qu'en sera-t-il

de notre situation financière à long terme en cas d'augmentation trop significative du taux d'intérêt et en l'absence d'un excédent budgétaire utile au refinancement de notre dette? Tout le paradoxe est là: les matières de notre Fédération sont les plus fondamentales à nos yeux et il nous faut donc continuer à y investir massivement. Mais dans un même temps, les ressources financières de notre Fédération ne permettent pas de dégager les moyens nécessaires pour ce faire.

La raison la plus importante en est évidemment notre incapacité matérielle à engendrer des recettes fiscales, malgré notre compétence constitutionnelle en la matière.

Pour conclure, s'il salue ces nombreux investissements, mon groupe restera toujours très attentif à la manière dont les crédits budgétaires seront utilisés. Et nous ferons toujours en sorte, partout où nous sommes, qu'ils soient utilisés demain conformément aux principes de bonne gestion financière que vous connaissez: économie, efficacité et efficacité.

C'est dans cette philosophie que notre groupe parlementaire est intervenu dans chacune de nos commissions la semaine passée, et c'est dans cette philosophie que nous poursuivrons notre fonction de contrôle du gouvernement.

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Voici le premier budget sur lequel je suis appelée à intervenir en qualité de cheffe de groupe. «Cheffe de groupe» est ici, pour une députée de ma formation politique, un titre purement honorifique puisque le règlement ne nous reconnaît pas comme membres officiels des commissions parlementaires, ne nous permet pas d'y voter, ne nous autorise pas une représentation à la Conférence des présidents, ne nous permet pas d'avoir un collaborateur pour nous assister dans notre travail parlementaire. En préambule, je souhaitais insister une nouvelle fois sur cette singularité démocratique qui fait qu'un parlementaire n'égale pas un autre parlementaire et que nous ne nous trouvons pas, dans cet hémicycle, à armes égales devant les missions qui nous sont confiées, tant sur le plan du contrôle du gouvernement que sur celui de notre travail législatif. On nous rétorque souvent qu'après mai 2019 nous pourrions espérer constituer un groupe parlementaire, au vu de nos résultats pressentis. J'y réponds que, même si tel devait être le cas, je continuerai à plaider avec encore plus de force – et de ressources à ce moment-là – pour que tous les parlementaires, à tout le moins ceux qui sont reconnus dans leur assemblée d'origine, soient traités de la même façon dans leur travail quotidien.

Je m'attacherai principalement au budget de l'éducation et, dans une certaine mesure, à celui de la culture et de la petite enfance. Mon intervention s'articulera autour des paradoxes contenus dans ce budget qui constituent probablement une

métaphore du caractère paradoxal d'un gouvernement brouillé et gouvernant à contrecœur avec le partenaire qu'il s'était choisi il y a trois ans.

Le budget 2018 consacre d'incontestables avancées. Pour la petite enfance, l'augmentation de la dotation de l'ONE permettra notamment de poursuivre la revalorisation du personnel d'accueil et la création de nouvelles places de crèche. Une augmentation de 8 millions d'euros est prévue pour le secteur de la recherche scientifique qui couvre la dotation principale du FNRS. Des augmentations substantielles ont été octroyées dans le secteur de l'aide à la jeunesse pour compléter l'effort consenti en 2017 et financer la création de nouvelles prises en charge. En éducation, d'importants efforts ont été déployés pour l'aide aux directions, le renforcement de l'enseignement maternel et l'engagement de conseillers pédagogiques pour soutenir la mise en œuvre du Pacte.

Alors que le Pacte pour un enseignement d'excellence se veut être un commun dénominateur des experts et acteurs de terrain, à de très rares exceptions près, le budget consacré aux projets pilotes n'augmente pas. Cela ne permet pas d'expérimenter ou de lancer à grande échelle les changements structurels qui y sont pourtant prévus. Or, les expériences locales et les formations sont essentielles pour accompagner une réforme aussi globale que celle de l'institution scolaire. Je plaide naturellement ici pour l'implémentation massive de projets pilotes «culture à l'école» ou «intelligences multiples» pour voir éclore un peu partout des laboratoires d'écoles polytechniques aptes à mener des projets communs entre l'école du jour et l'enseignement artistique à horaire réduit. Le caractère fructueux de ces collaborations serait déterminant pour la réussite du parcours d'éducation culturelle et artistique. Tout ceci aussi pour convaincre les enseignants, les chefs d'établissement, les parents et les élèves.

Madame Schyns, je vous ai reproché en commission votre manque de prosélytisme – expression que vous désapprouvez et que vous estimez connotée, mais dont je fais usage à dessein – à l'égard des acteurs directement concernés par le Pacte. Une réforme de cette envergure commande en effet, outre des groupes de travail rassemblant des experts et gens de terrain, des conférences et séances d'explication, que la conviction de tous soit emportée par l'exemple et par l'expérimentation. C'est de cette façon que vous pourrez convaincre la grande majorité des acteurs de terrain que constituent les hésitants ou les réticents. C'est de cette manière encore que, par répercussion, vous pourrez plus aisément convaincre les parlementaires de tous horizons politiques, jusqu'en 2035, année où nous aurons besoin de prendre de la hauteur et d'unir nos forces pour une cause commune.

Alors que le Pacte ambitionne de donner la part belle à la culture, quelle ne fut pas ma déception de constater que les budgets «culture et édu-

« cation » ne s'accroissent pas, qu'aucun projet pilote ne lie école et académie. Pourtant, ce lien est présenté comme central dans les travaux du Pacte. Il est tout aussi paradoxal de constater que le budget relatif à la recherche en éducation ne progresse pas ou encore – à l'attention de M. Marcourt – que la réforme de la formation initiale des enseignants, en friche depuis dix ans, se voit à nouveau reportée.

Je vous exprime par ailleurs ma vive inquiétude concernant les bâtiments scolaires et les approximations qui entourent la création de places. Là encore, des signaux en sens contraire nous sont délivrés. Les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont dans un piteux état. En outre, nous manquons de clarté quant à la création de places. Quant aux besoins, aux sources de financement et aux projets en cours, on en viendrait à regretter une époque révolue, que je n'ai pas connue comme parlementaire, où un ministre proposait des tableaux clairs et précis des demandes et projets rencontrés par le gouvernement en termes de bâtiments scolaires.

Alors que l'un des objets du Pacte vise à une meilleure inclusion des élèves à besoins spécifiques, je constate que Mme Schyns n'a pas prévu de moyens en 2018 pour la mise en œuvre du décret construit au Parlement par l'ensemble des groupes politiques. Les pôles territoriaux n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 2019. Notre proposition de décret a pourtant été adoptée à l'unanimité. De même, la proposition de résolution visant à inclure dans la formation initiale et continuée des enseignants, une formation à la détection et au suivi des besoins spécifiques, a été votée hier en Commission, également à l'unanimité.

Ultime paradoxe, auquel Mme Trachte a fait allusion dans son intervention et qui a été illustré hier en commission de l'Éducation: les membres de la majorité ont refusé d'adhérer à la proposition de résolution visant à améliorer la situation des élèves scolarisés en maternelle.

Concernant l'encadrement différencié, je souhaiterais qu'une véritable réflexion soit engagée. Une politique avec des objectifs clairement définis et régulièrement évalués est indispensable en cette matière; malgré les moyens dépensés annuellement, les études concluent qu'il n'existe ni plus-value pédagogique ni accroissement notable des performances des élèves. Une telle dispersion de moyens me paraît être un mauvais signal. Madame la Ministre, si toutes les études indiquent qu'il est impossible de mesurer la plus-value de ces moyens budgétaires, vous m'avez répondu en commission qu'aucune étude ne permettait non plus de conclure à leur inutilité ou à leur toxicité. Je laisse l'assemblée évaluer la pertinence de vos considérations.

Si l'avis n° 3 préconise effectivement de réformer l'encadrement différencié en 2021 et si le

décret voté lors de la précédente session ne visait qu'à ajuster le calcul l'indice socio-économique, ce qui était une bonne chose, il ne me semble toutefois pas raisonnable d'attendre encore trois ou quatre ans pour agir.

Un paradoxe supplémentaire concerne l'état d'avancement du dossier des traitements des professeurs de l'enseignement artistique qui sont titulaires d'un master, mais qui continuent à être payés au barème de régent. Je sais, Madame la Ministre, que cette question des barèmes des enseignants de l'artistique, vous tient à cœur, qu'elle a été inscrite dans les accords sectoriels, mais qu'elle doit encore faire l'objet d'une analyse portant sur plusieurs éléments dont la législation actuelle, les spécificités de cet enseignement et le lien vers le supérieur artistique, la réflexion pédagogique qui évalue les formations jugées adéquates et l'analyse de l'impact budgétaire évalué à plus de 10 millions d'euros. Je ne peux toutefois pas accepter que cette question ait sans cesse été reportée depuis deux ans, alors que les enseignants de l'artistique pâtissent ici d'un problème de légalité.

L'accueil extrascolaire fait pour le moment l'objet de toutes les attentions. Un comité de concertation est mis sur pied, dont l'avis sera transmis au Gouvernement et au Parlement. Il débutera par le maternel et inclura la réflexion sur le droit de chaise dont on a parlé tout à l'heure. Aucun budget n'a toutefois été prévu pour une extension du décret «Accueil temps libre» (ATL) au temps de midi, malgré les demandes pressantes de la part des écoles, des opérateurs et des accueillants qui souhaitent pouvoir bénéficier d'une coordination et de formations en vue d'améliorer l'accueil et l'encadrement des élèves durant le temps de midi. Aujourd'hui plus que jamais, la communauté scolaire souffre de ce que le temps de midi soit extrait du temps scolaire. Alors, sortons de la politique de l'entre-deux-chaises: soit il convient d'inclure le temps de midi dans le temps scolaire en en assurant la gratuité, soit maintenons-le hors temps scolaire, mais permettons-lui de bénéficier des avantages de ce temps extrascolaire en application du décret ATL.

Sur les liens entre formation et enseignement, nous sommes tous d'accord pour dire que nous n'avons plus le temps d'attendre et qu'il faut assurer le même traitement au jeune qui suit une formation à l'école ou dans un centre de formation. Qu'est-ce que votre gouvernement a mis en place pour concrètement simplifier et fluidifier la transition entre les dispositifs? Nous sommes encore loin du compte... Partir du postulat que peu importe la manière dont on apprend, ce qui est important, ce sont les compétences acquises au terme du processus...

Quant aux certifications, elles ne sont pas encore équivalentes au niveau du CE6P. Nous proposons une épreuve externe certificative uniforme pour tous les jeunes issus de l'enseignement

ou de la formation PME. La proposition du jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles implique que les jeunes issus de la formation PME doivent présenter deux évaluations: celle de leur centre et celle du jury... Quel est l'intérêt? Cela entraîne *de facto* un coût, une perte de temps pour tout le monde et surtout de nouvelles inégalités, car les jeunes sont traités différemment.

Sur le plan des équivalences, des discussions sont en cours pour faciliter les processus, mais n'ont encore abouti qu'à peu de résultats concrets.

Enfin, je terminerai par le paradoxe des contrats-programmes et des 10 millions supplémentaires. Je ne vais pas refaire ici le débat d'actualité, mais si je peux me réjouir de la négociation de ces contrats en une fois, au lieu d'un étalement au compte-gouttes, il subsiste trois problèmes prégnants à mon sens: la composition des commissions d'avis dont certains membres sont à la fois juge et partie, l'absence de possibilité de recours par rapport à l'avis en cas d'inexactitude factuelle et enfin l'absence de possibilité d'être entendus et écoutés quant à ces inexactitudes pour ceux qui font l'objet de l'analyse.

Enfin, Madame la Ministre, je vous avais demandé en commission si, dans l'attribution des contrats-programmes, vous estimiez que votre compétence était discrétionnaire ou liée. Vous m'avez répondu que vous vous estimiez titulaire d'une compétence discrétionnaire balisée. Cette compétence discrétionnaire balisée implique, à mon sens, que les balises soient les mêmes pour tous les acteurs culturels, placés dans les mêmes circonstances. C'est sans doute un réflexe de juriste utilisant le critère de bon père de famille, soit tout homme normalement prudent et diligent placé dans une situation donnée servant de norme générale. Or, Madame Greoli, ce n'est pas le cas! Vos choix ne sont pas équitables en ce sens que vous ne leur appliquez pas les mêmes règles. Que, dans certaines circonstances, vous vous écartiez de l'avis, ne me pose pas de problème. Le problème, c'est que cet avis soit factuellement faux hypothétiquement, qu'il ne puisse pas faire l'objet d'un recours ou que les critères utilisés pour vous en écarter soient différents d'un cas à l'autre.

Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont très chères aux yeux du groupe DéFI. L'éducation et la culture sont, à mon avis, les meilleurs et les seuls outils prospectifs pour nous sortir de cette impasse. Cependant, comme le souligne Vincent de Coorebyter dans un article paru ce matin, votre gouvernement, à la fois tiraillé sur sa gauche et sur sa droite, n'a produit qu'un budget qui constitue un pâle reflet de compromis et qui est par conséquent riche en paradoxes. Vous aurez compris que notre formation politique n'y adhèrera pas.

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Il y a tout juste un an, Madame la Ministre Greoli, alors que nous

débattions du budget de la culture pour 2017, je vous avais déclaré: «Ce budget, c'est un peu votre premier bébé. Il n'est pas parfait, mais il a de belles couleurs. Les couleurs de l'espoir». Un an plus tard, comment se porte-t-il, ce petit? Nous l'avons ausculté avec minutie en commission. On aurait dit une consultation de l'ONE. Il y avait le docteur Baurain, qui n'arrêtait pas de vous féliciter devant une telle merveille, son collègue de palier Patrick Prévot, qui affichait une joie plus contenue, et les toubibs de l'opposition, critiques et bougons façon «Docteur House».

Jetons un coup d'œil sur sa courbe de croissance: des augmentations de 8,7 millions au budget initial de 2017, de 3,2 millions au budget ajusté de 2017, de 14 millions au budget initial de 2018. Il évolue donc plutôt bien, je ne peux pas le nier. Ce n'est pas parce que je suis dans l'opposition que je dois me bander les yeux. Toutefois, je ne peux pas nier non plus, Madame la Ministre, que vous revenez de très loin.

Vous avez parlé de rattrapage dans la presse. Je constate, certes, un certain rattrapage, mais c'est aller un peu vite étant donné que «rattraper» signifie «revenir au niveau antérieur». En réalité, même si je salue l'effort important qui a été fourni, je n'ai pas oublié que le secteur de la culture a été globalement soumis à un régime extrêmement sévère au cours des dix dernières années: non-indexation récurrente des subventions et réduction linéaire de 1 %. Nous avons donc assisté ces dernières années à une véritable saignée.

Madame la Ministre, ce qui a été perdu n'est pas encore rattrapé, d'autant que, dans le même temps, l'inflation cumulée sur dix ans a atteint plus de 15 %. Plutôt que de le reconnaître, vous nous jouez un numéro d'illusionniste, tableau à l'appui. Celui-ci accompagne le rapport de notre dernière réunion de commission et compare, sur les dix dernières années, l'augmentation de l'inflation à l'évolution du budget. Ce qui est curieux, c'est que vous ne comparez pas l'inflation à l'évolution globale du budget de la culture, mais à celle d'une seule de ces composantes, à savoir la DO 21 qui concerne le secteur des arts de la scène. C'est justement le secteur dans lequel vous venez d'injecter 10 millions d'euros, ce que nous saluons par ailleurs! Votre comparaison est donc tronquée. Je touche là à l'une de vos bien mauvaises habitudes: présenter les choses de manière orientée, parcellaire et subjective. Cela me déçoit d'autant plus que, depuis votre arrivée, vous ne cessez de me répéter: «L'objectivation et la transparence sont dans mon ADN». Vous l'avez dit au moins 150 fois en commission.

Il y a quinze jours, en commission, j'ai essayé de vous démontrer, exemples à l'appui, que la présentation de votre budget 2018 est truffée de tels petits arrangements avec la vérité. Je ne vous accuse pas de mensonges, soyons clairs, mais je vous fais grief de ne présenter que les meilleures facettes d'une réalité budgétaire bien moins flam-

boyante que vous le prétendez.

Comment, à cet égard, ne pas revenir sur la saga des contrats-programmes? Commençons par le constat suivant: la majorité PS-cdH nous a offert autour de cette question un véritable spectacle de vaudeville où ne manquaient que les portes qui claquent. La prise débranchée par un électricien de Bastogne et rebranchée à la sauvette au lendemain d'un été peu fructueux en nouvelles amours ne tient manifestement plus qu'à un fil. Et quand il ne reste qu'un fil, cela fait des étincelles, ce qui est précisément en train d'arriver.

En écoutant le ministre-président, d'abord à la télévision et ensuite, cette semaine, en commission, nous avons dû nous pincer. Rudy Demotte a en effet tenu des propos dignes d'un dirigeant de l'opposition; ses propos ont été certes calmes, mais néanmoins cinglants quant à la façon dont vous avez géré ce dossier. Il dénonçait ainsi le caractère «unilatéral, subjectif et inéquitable» de vos décisions. Il s'exprimait en ces mots: «Le processus de décision pose problème dans la mesure où, pour des constats et énoncés identiques, les règles appliquées sont différentes». Il a fait plus fort encore: «Je demande à la ministre de mettre en place des mesures de correction. Si ce n'est pas le cas, les voies de recours sont ouvertes». Comme le faisait remarquer en commission mon collègue Fabian Culot, «le ministre-président n'a pas indiqué l'adresse du Conseil d'État, mais c'est tout comme».

Madame la Ministre, vous ne pouvez pas éternellement faire comme si de rien n'était. J'ai tenté de vous faire réagir en commission sur les propos tenus par le chef du gouvernement, mais vous avez botté en touche en déclarant que vous ne faisiez pas dans les petites phrases. Il n'empêche qu'un problème persiste. Imaginons un instant que ce type de conflit se produise à l'échelle fédérale: 150 journalistes y seraient présents. Ici, il n'y en a pas un seul.

Avec un peu de recul, Madame la Ministre, reconnaissez-vous avoir commis quelques erreurs d'appréciation, par exemple en vous écartant à de multiples reprises des recommandations des instances d'avis? Le problème n'est pas que vous vous en écartiez, mais bien que vous adoptiez des positions contradictoires, sans aucune logique ni objectivité.

Pouvez-vous éternellement refuser d'entendre ceux qui, nombreux, dénoncent un déséquilibre flagrant dans la répartition géographique des moyens alloués? N'est-il pas légitime de faire en sorte que l'accès à la culture soit possible, même loin de Bruxelles, même loin des grandes villes wallonnes? N'est-il pas normal qu'aucun territoire ne soit délaissé? À ce sujet, j'avais cité la dernière fois l'exemple du Luxembourg. Le ministre-président a, quant à lui, relevé l'exemple de la Wallonie picarde à laquelle sont octroyés 50 centimes d'euro par habitant alors que

le montant est de 30 euros par habitant à Bruxelles. N'y a-t-il pas un souci d'équilibre? C'est un peu facile, quand de nombreux collègues vous mettent face à cette réalité, de leur opposer qu'ils font du sous-régionalisme.

Le ministre-président réclame des mesures de correction. Il indique même quelques pistes d'actions possibles. Rudy Demotte n'est donc pas rancunier puisqu'il vous facilite la tâche. Je vous invite à consulter le compte rendu de la commission des Relations internationales et des Affaires générales: vous gagnerez du temps! Êtes-vous prête à revenir sur certaines décisions? Si oui, sur la base de quels critères?

Lors de nos débats, il a été abondamment question des instances d'avis. Je suis ravi d'avoir entendu tous les groupes, excepté le vôtre évidemment, partager une critique que nous avions formulée lors de la réforme du décret sur les arts de la scène. En substance, nous vous avons reproché de mettre la charrue avant les bœufs et recommandé de commencer par redessiner la composition, le rôle et le fonctionnement des instances d'avis. Vous avez fait la sourde oreille. Pourtant, c'est aujourd'hui devenu une évidence, y compris pour votre partenaire, le PS qui a fini par partager publiquement notre point de vue. Je me réfère aux propos tenus par Rudy Demotte pas plus tard que cette semaine.

Prenons un exemple. Dix des douze membres du Conseil de l'art dramatique (CAD) sont étroitement liés à un opérateur culturel. Ces dix personnes ont obtenu, à elles seules, 900 000 euros d'augmentation pour les contrats-programmes des théâtres dans lesquels elles sont actives. Ce montant est supérieur au budget des contrats-programmes pour l'ensemble de la province du Luxembourg. Ces membres étaient juges et parties, même si je ne remets évidemment pas en cause leurs compétences.

Madame la Ministre, quelles leçons tirez-vous à propos des instances d'avis puisque vous nous annoncez que vous allez enfin les réformer, même si vous faites les choses à l'envers? Avez-vous des pistes de réflexion? Pouvez-vous les partager avec nous? Tournons-nous vers l'avenir!

J'aimerais également vous entendre sur cet autre coup de canif dans le contrat de confiance qui lie les partenaires de la majorité. Cela concerne les subventions destinées à pérenniser cette belle opération qu'a été «Mons 2015» par l'organisation d'une biennale en 2018. Vous avez donné votre feu vert pour l'octroi des crédits de 2017, mais pas pour l'année 2018 parce que vous avez estimé que la Fondation est «désormais suffisamment dotée pour mener les projets prévus». Bref, vous fermez la porte pour 2018. Qu'à cela ne tienne, Mons ne perd jamais! C'est comme l'Allemagne au football. C'est le soldat Flahaut qui, chargé de l'opération de repêchage, accordera le million et demi d'euros demandé par Mons pour

2018. Madame la Ministre, comment expliquez-vous cette intervention à la carte? Comment expliquer que le même dossier reçoive un feu rouge lorsqu'il est examiné par la ministre de tutelle, c'est-à-dire par vous-même qui êtes chargée de la Culture, et un feu vert lorsqu'il est pris en charge par un autre ministre? De mon côté, je cherche la cohérence! Si quelqu'un pouvait m'expliquer la logique à l'œuvre au sein de ce gouvernement, je serais ravi!

Enfin, concernant le secteur de la lecture publique qui est le parent pauvre de votre politique, 236 000 euros ont bel et bien été débloqués pour permettre la reconnaissance de cinq bibliothèques. En revanche, les autres sont toujours en attente soit d'une reconnaissance, soit des crédits correspondant à leur statut. Le moratoire est donc maintenu. Ce secteur est en difficulté depuis des années. Ainsi, en 2015, la perte atteignait 19 % pour les bibliothèques.

En réunion de commission, vous avez dit qu'une augmentation globale de 2,5 millions d'euros serait nécessaire pour appliquer le décret intégralement. Vous avez confessé qu'en l'absence des fonds nécessaires, vous ne pouviez pas l'appliquer et je vous félicite pour cet effort de franchise. Madame la Ministre, quelles sont les perspectives pour l'avenir? Si le ministre du Budget parvient à trouver 1,5 million d'euros pour Mons, ne pourrait-il pas vous aider financièrement afin d'apporter de l'oxygène à un secteur qui est K.-O. debout?

Je terminerai sur une note plus légère. La période des fêtes est à nos portes. C'est l'occasion de ralentir le rythme, de voir la famille, les amis et, pourquoi pas aussi, de pousser la porte d'un théâtre, d'une salle de spectacle, d'un musée. Nous avons beaucoup parlé de chiffres ces dernières semaines et je voudrais donc, pour un instant, vous entendre parler de vos passions et de vos coups de cœur. En effet, il faut reconnaître que vous poussez les portes des musées et autres opérateurs culturels. Vous avez pour habitude de vous rendre sur place et j'aimerais que vous nous fassiez part de ce qui vous a fait vibrer ces derniers temps. Quels sont vos deux ou trois bons plans «culture» pour les semaines à venir?

M. le président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – J'aimerais évoquer ici deux dossiers relatifs au budget de la politique de l'enfance. Dans un premier temps, je regrette l'abandon de toute ambition dans la réforme des milieux d'accueil. Déjà en commission, en réponse à plusieurs questions orales, tant mon groupe que le groupe socialiste, par la voix de Catherine Moureaux, avaient eu le sentiment que l'ambitieuse et complète réforme «MILAC» avait finalement été enterrée.

Madame la Ministre, vous nous avez en effet annoncé que le projet sur la table, aussi complet

soit-il, ne cadrerait pas avec les réalités budgétaires de la Fédération. Seul un crédit budgétaire de trois millions d'euros devrait être utilisé pour cette réforme «MILAC» et faire évoluer les haltes d'accueil et les Maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE) les moins bien financées vers un financement équivalent à celui des crèches.

Pour rappel, la réforme proposée par l'ONE est chiffrée à 350 millions d'euros. Vous avez confirmé que l'Office avait rendu une seconde épure qui s'élevait à 83 millions. Aujourd'hui, je le répète, le crédit est ramené à trois millions – moins d'un centième du budget demandé! Ce crédit s'apparente à une gouttelette pour cette réforme qui se voulait ambitieuse. Madame la Ministre, pouvons-nous espérer un autre projet, un autre budget et une réforme plus large?

Le deuxième dossier sur lequel j'interviens est le dépistage de la mucoviscidose. En commission de l'Enfance, je vous ai interrogée, Madame la Ministre, dans la foulée des articles de presse publiés les jours précédents. Une fois, vous auriez bloqué le dossier en conférence interministérielle (CIM); la seconde fois, vous disiez «oui, mais», pour vous citer.

Lors de la commission consacrée à l'examen budgétaire – le rapport de commission est assez éloquent à cet égard –, vous avez affirmé de manière très claire que vous aviez bien demandé les moyens nécessaires, mais que vous ne les aviez pas obtenus. Vous ne doutiez cependant pas, vu l'unanimité autour de la table, que toutes les formations politiques soutiendraient désormais votre demande, notamment lors de l'ajustement 2018.

Monsieur le Ministre du Budget, confirmez-vous que la ministre de l'Enfance a bien demandé ce budget pour le dépistage de la mucoviscidose? Le cas échéant, pourquoi ce budget ne vous a-t-il pas été accordé, Madame la Ministre de l'Enfance? Sur quoi a porté le blocage et quelle est la raison de celui-ci? Confirmez-vous que ce budget sera accordé lors de l'ajustement 2018?

M. le président. – Je suspends la séance jusque 14h00.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12h00 et reprise à 14h05.*

M. le président. – La séance est reprise.

10 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

10.1 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française

de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la tutelle de la COCOF, intitulée «Situation complexe des mineurs belges en Syrie, Irak et Turquie»

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Les autorités belges ont réaffirmé leur volonté d’opter pour la fermeté à l’égard des combattants majeurs qui se trouvent sur les territoires syrien, irakien et turc. Toutefois, la situation est bien plus complexe lorsqu’il s’agit de mineurs d’âge. Différentes questions se posent à leur égard: où se trouvent-ils? Sont-ils Belges? Sont-ils nés de parents belges? Il arrive aussi qu’ils soient enfants de parents eux-mêmes mineurs ou qu’ils soient blessés.

Les questions s’appréhendent donc différemment. Il semblerait que la solution ébauchée soit de traiter chaque Belge au cas par cas. Les Communautés seraient impliquées dans ce travail, de même que les juges de la jeunesse. Pouvez-vous nous apporter des informations complémentaires? Comment ces jeunes mineurs ont-ils pu être localisés? En outre, nous ne devons pas perdre de vue le fait que certains mineurs ont été envoyés en Syrie pour combattre et ont commis des faits qualifiés infraction (FQI).

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – La presse et les autorités fédérales se font régulièrement l’écho de cas de mineurs qui auraient combattu en Syrie – ou ailleurs – et d’enfants en bas âge, nés sur place ou partis très jeunes. Leur statut est défini par les tribunaux de la jeunesse et il revient aux autorités judiciaires de statuer sur leur cas. Si ces jeunes s’avèrent être des délinquants, le juge de la jeunesse peut soit se dessaisir, soit décider d’un placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ), soit opter pour un accompagnement grâce aux sections d’accompagnement de mobilisation intensifs et d’observation (SAMIO). Ces derniers sont vus comme une alternative à la détention.

Il n’appartient pas à l’Aide à la jeunesse d’intervenir dans des zones de conflit. Néanmoins, si des mineurs venaient à être rapatriés, il est évident que nous sommes prêts à les accueillir et, le cas échéant, à les prendre en charge. Nous sommes outillés à cet effet. Comme je vous l’ai déjà précisé à l’occasion d’une question orale, les situations sont extrêmement compliquées et variées.

Quoi qu’il en soit, nous disposons de personnes formées et sensibilisées au phénomène de la radicalisation pour accueillir et accompagner ces mineurs si demain la justice venait à nous les confier.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Ef-

fectivement, l’administration de l’Aide à la jeunesse n’est pas habilitée à intervenir dans les zones de conflit. C’est pourquoi ma question portait évidemment sur le cas des mineurs qui reviennent sur le territoire belge, éventuellement à l’initiative d’autres institutions.

J’entends fort heureusement que l’administration de l’Aide à la jeunesse est prête à accueillir ces mineurs dans les IPPJ, le Centre communautaire pour jeunes dessaisis ou en recourant à l’aide des SAMIO, et ce, bien évidemment, après qu’un juge de la jeunesse ait statué sur leur cas. Je pense toutefois que les problèmes restent en amont. En effet, les questions de savoir comment définir leur nationalité ou leurs liens de parenté avec un Belge sont encore loin d’être déterminées.

10.2 Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Dépistage de l’amyotrophie spinale»

M. Jordan Godfriaux (MR). – La vie d’un enfant n’a pas de prix. Je suppose que nous sommes tous d’accord à ce sujet. L’amyotrophie spinale infantile est une maladie qui touche les enfants en bas âge, parfois même avant leur naissance, et qui a pour caractéristique d’agir sur l’ensemble des muscles, de provoquer des difficultés pour bouger, respirer et se nourrir, avant de mener, malheureusement, au décès qui, dans la plupart des cas, survient avant l’âge de deux ans. Chaque année, entre cinq et sept enfants sont touchés par cette maladie en Fédération Wallonie-Bruxelles, soit un enfant sur 10 000. Puisqu’il s’agit d’une maladie génétique, le gène est récessif. Ces chiffres peuvent être démontrés sur la base d’une règle relativement simple.

Madame la Ministre, vous connaissez certainement le problème. Chacun d’entre nous a pu, au travers d’un reportage télévisé, découvrir le quotidien vécu par les familles touchées. Une famille de ma commune est frappée par un cas de cette maladie. En la côtoyant, nous avons donc une vision concrète de sa situation.

Heureusement, la recherche avance et il s’avère qu’un dépistage systématique de cette maladie à la naissance pourrait, associé au traitement adapté existant, aboutir à la disparition de la mortalité liée à cette maladie.

Prévoyez-vous d’affecter les moyens nécessaires au dépistage systématique de cette maladie en Fédération Wallonie-Bruxelles? Le coût s’élèverait, semble-t-il, à cinq euros par enfant. Confirmez-vous le coût du traitement, qui serait de 300 000 euros par an?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Comme

vous, j'ai été sensibilisée à cette maladie génétique. Pas plus tard qu'hier, nous avons tenu, en mon cabinet, une réunion avec une collaboratrice du docteur Servais, éminent spécialiste à la pointe du combat et de la recherche dans ce domaine. La présence d'un représentant de l'ONE nous a également permis d'aborder un certain nombre de questions. Il me manque certains documents pour approfondir l'aspect budgétaire et la question des moyens destinés à détecter la maladie. Par ailleurs, le docteur Servais a pris contact avec la ministre De Block pour envisager des pistes de travail avec le gouvernement fédéral.

Dès que je serai en possession de l'ensemble des données me permettant de me positionner sur ce dossier, je ferai ce qui est en mon pouvoir, dans la limite de mes compétences, pour répondre aux besoins liés à la détection de cette maladie. Si nécessaire, j'introduirai une demande de budget complémentaire auprès du gouvernement.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre engagement dans ce dossier. Il semblerait que le traitement d'un enfant touché par cette maladie coûte, sur toute la durée de la vie, 7 millions d'euros. Il convient donc de mettre en rapport le coût du traitement avec celui du dépistage. Pour avoir une petite chance de survivre, ces enfants doivent recevoir une injection, qui coûte 100 000 euros. Cela revient, pour minimum trois injections nécessaires par an, à un montant de 300 000 euros. Ces chiffres reflètent la dure réalité.

Il est dès lors essentiel d'agir et de le faire rapidement, puisque chaque jour qui passe compte. En effet, il s'agit de sauver la vie d'un enfant. Je me permets donc d'insister sur le caractère urgent de ce dossier, étant donné les récents progrès de la recherche.

10.3 Question de M. Christos Doukeridis à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Plan de fréquences radio»

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ma question fait suite à un article paru dans «*Le Soir*» le 13 décembre 2017 expliquant que le dossier du plan de fréquences et de la radio numérique se débloque au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous attendions cela depuis longtemps. Plusieurs informations qui nous étonnent ont été fournies par cet article.

La première est la nouvelle définition du pluralisme qui semblerait y avoir: le pluralisme ne serait plus défini par la diversité des opérateurs, mais par la celle des services, éventuellement réalisés par un même opérateur. C'est une pre-

mière préoccupation sur laquelle je voudrais vous entendre.

La deuxième concerne la position dominante d'un opérateur, qui ne serait plus calculée sur la base d'audience réelle, mais sur la base d'audience potentielle. Ce mode de calcul est étonnant et je voudrais entendre vos explications à ce sujet.

Le troisième aspect concerne l'objectif de ce plan de fréquences qui est d'assurer une diversité des différents opérateurs, d'informations, de contenu. Celle-ci peut être réalisée par le soutien apporté à des groupes publics ou indépendants, à des grands groupes ou des opérateurs moyens. Je voudrais savoir comment votre réforme peut garantir cet équilibre-là. Enfin, j'aimerais savoir s'il s'agit d'une décision qui relève directement de vous ou s'il s'agit d'une décision du gouvernement.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Si la question avait uniquement relevé de ma compétence, je serais allé plus vite. J'ai donc répondu à votre dernière question... Ce dossier est extrêmement complexe et le lobbying est intense de toutes parts. J'ai déjà en partie répondu à vos questions hier, lorsque vous m'interrogez en séance de commission, notamment sur les radios indépendantes.

J'en viens à la note du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il faut savoir que la Flandre n'a absolument pas pris en compte les radios indépendantes lors de la transition numérique. En revanche, nous le faisons. Nous avons présenté l'ensemble des éléments de 2016 nécessaires avec les ingénieurs du Service général de l'audiovisuel et des médias et nous avons également décidé de soutenir les infrastructures nécessaires pour les radios indépendantes qui doivent continuer à émettre en FM tout en achevant la transition numérique. Nous les y aiderons. Pour l'instant, nous cherchons à déterminer le type de matériel qui correspond à leurs besoins.

Je vous confirme que nous sommes favorables à la diversité et opposés à l'abus de position dominante. Notre position est tout à fait claire. Il est vrai que nous avons changé de balises, mais ce changement a fait l'objet de négociations. Plusieurs hypothèses étaient envisagées, notamment celle de considérer l'audience potentielle plutôt que l'audience réelle. Il faut reconnaître qu'aucune audience n'est tout à fait fidèle à la réalité, notamment en raison des navetteurs. Sachez bien que le gouvernement est attentif au pluralisme des opérateurs. Je rappelle d'ailleurs que ce n'est pas le gouvernement qui attribuera les réseaux, mais bien le CSA. Notre régulateur est certes indépendant, mais il nous a garanti qu'il maintiendrait le pluralisme des opérateurs. Nous aurons sûrement l'occasion d'en parler plus longuement en séance de commission.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Mon-

sieur le Ministre, nous avons déjà parlé de la transition numérique des radios indépendantes et autres en séance de commission. Je pose cette question en séance plénière, car je suis préoccupé par leur maintien sur la bande FM. Je suis conscient du fait qu'une partie du dossier est technique et que nous pourrions avoir un débat plus approfondi en séance de commission. Je vous interpellerai prochainement sur ces questions afin que nous les développions correctement.

Sur la base des informations disponibles aujourd'hui, je reste néanmoins préoccupé par cette question de la diversité. Vous renvoyez la balle au CSA, mais il devra appliquer le texte que vous avez modifié. Cela ne sera pas sans conséquence. Certes, nous aurons un débat plus approfondi en séance de commission, mais mes préoccupations sur ce dossier restent importantes.

10.4 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Données sécurisées des étudiants»

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Monsieur le Ministre, nous avons récemment appris que, sur votre proposition, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé 1,4 million d'euros destinés aux établissements d'enseignement supérieur afin de renforcer l'informatisation et la sécurisation du traitement de leurs données, notamment celles relatives aux inscriptions des étudiants. À l'heure des *bugs* informatiques et des piratages potentiels, il s'agit d'une excellente initiative.

Monsieur le Ministre, où en est ce projet? Quelle sera la répartition de cette enveloppe budgétaire? Permettra-t-elle aux universités et aux hautes écoles de respecter les exigences des nouvelles règles européennes sur la protection des données?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Madame la Députée, vous posez là une question cruciale. D'une part, nous assistons à la numérisation de notre société, et, d'autre part, notre enseignement supérieur dispose, pour suivre cette évolution, de moyens financiers qui varient fortement selon les établissements. Ainsi, nous savons que les universités ont investi des montants importants tandis que d'autres types d'établissements, que je vous laisse identifier par vous-même, sont plus en difficulté.

Dans le cadre du projet «E-paysage», qui incarne véritablement nos capacités de numérisation et de collecte de données par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le gouvernement a décidé de soutenir cette mutation

de notre enseignement supérieur. L'ARES a été chargée de l'opération afin d'assurer en toute transparence un appel à projets qui devrait permettre une répartition objective des moyens plutôt qu'une répartition homogène ou basée sur des clés «élèves», puisque les établissements qui accueillent un plus grand nombre d'élèves ne sont pas nécessairement ceux qui requièrent le plus de moyens; c'est parfois même exactement l'inverse. Il s'agit donc d'examiner la qualité des projets et d'assurer la transparence du processus. Le gouvernement pourra ensuite procéder à une répartition objective, mais une phase d'appel à projets et de validation de ceux-ci est d'abord nécessaire.

Vous avez raison d'aborder la question des données personnelles. Nous constatons que de plus en plus d'entreprises, y compris de grandes multinationales, sont victimes de piratage. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la société Thales a installé à Tubize un centre de lutte contre les cyberattaques. Notre enseignement supérieur doit lui aussi prendre en compte ces facteurs et faire preuve d'une grande attention, car les *hackers* sont nombreux. Il s'agit également de satisfaire aux exigences européennes en termes de sécurisation des données.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur cette thématique importante et sur ce projet qui permet une mutation informatique intéressante, mais aussi et surtout une sécurisation des données.

10.5 Question de Mme Joëlle Kapompolé à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Déficit de diplômés du supérieur à l'Université de Charleroi»

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Cette question me permet de revenir sur le déficit de diplômés de l'enseignement supérieur dans la région de Charleroi. L'administrateur délégué de l'Université ouverte de Wallonie-Bruxelles met en avant deux raisons majeures à cette situation.

L'une est l'obstacle de la distance: pour de nombreux jeunes, l'obligation de parcourir de longues distances pour étudier peut constituer un frein; les familles sont en effet nombreuses à connaître des difficultés de moyens. L'autre est le problème des stéréotypes: pour une partie des jeunes, les études supérieures ont une utilité relative, voire nulle.

Cette question d'actualité offre l'occasion de faire le point sur les dispositions prises, notamment dans le cadre de la mise en place de ce pôle, avec le Campus des arts et métiers au niveau de l'université. Elle nous permet également d'aborder les projets qui pourraient être envisagés avec

l'aide de différentes universités et hautes écoles supérieures déjà présentes à Charleroi, dont l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université catholique de Louvain (UCL) ou l'Université de Mons (UMons).

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – L'accès à l'enseignement supérieur est une question cruciale. Il est clair que la région de Charleroi est celle qui possède le plus faible taux de jeunes ayant accès à ce type d'études. D'autres sous-régions, dans les provinces du Hainaut et du Luxembourg, sont dans le même cas, mais pour des raisons différentes.

Les causes sont extrêmement diverses. L'aspect culturel est sûrement un des éléments les plus pernicioseux, car il est le plus compliqué à contester. Cependant, depuis plusieurs années, nous faisons en sorte de renforcer la présence universitaire à Charleroi. C'est le cas dans le domaine des sciences biomédicales. Je cite également l'extraordinaire réussite du plateau de Gosselies qui rassemble des centres de recherche de l'ULB et constitue un véritable moteur économique. Un autre exemple est le Centre Zénobe Gramme qui regroupe plusieurs institutions. Le gouvernement a la volonté de soutenir la création de nouveaux bacheliers à partir de 2018. Les structures d'enseignement supérieur, dont fait partie l'Université ouverte, bénéficient d'un financement simultané de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

Notre volonté est d'améliorer l'accès à l'université. Ce phénomène doit toutefois s'envisager sur le long terme. Je rappelle que la région de Charleroi connaît un important développement des hautes écoles. L'ambition du bourgmestre de Charleroi de développer un pôle d'enseignement supérieur au centre de sa ville est aussi un des moteurs de ce changement. Ce sujet fait en tout cas partie des préoccupations du gouvernement.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Monsieur le Ministre, je ne peux que vous encourager, ainsi que l'ensemble du gouvernement, à continuer à améliorer la situation. La fréquentation est trois fois supérieure à celle d'il y a dix ans dans les installations décentralisées de l'UMons, de l'ULB et de l'UCL. Une collaboration est déjà en place et stimulée, notamment dans le cadre de cette Université ouverte Wallonie-Bruxelles. Je ne peux que me réjouir de la mise en place du Centre Zénobe Gramme.

10.6 Question de M. Benoît Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Bilan sur l'efficacité des dispositifs d'aide à

la réussite»

M. Benoît Drèze (cdH). – Nous apprenions ce matin, par voie de presse, que la faculté de sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO) de l'Université catholique de Louvain (UCL) a eu la bonne idée de mener auprès de 300 étudiants une enquête sur l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite. Quelque 81 % des étudiants interrogés se sont dits satisfaits de ce qui est mis en œuvre par l'UCL à ce sujet. C'est une bonne nouvelle!

Demeure néanmoins la préoccupation liée aux étudiants malheureusement toujours beaucoup trop nombreux qui ratent leurs examens de janvier en première année, transition difficile entre le supérieur et l'université. D'où le titre du journal de ce matin qui posait la question de savoir si l'on ne pourrait pas davantage recourir à des tests certificatifs afin de limiter le nombre d'échecs à la session de janvier.

Dans ce contexte, mes questions sont simples. Vous venez de refinancer les dispositifs d'aide à la réussite et j'aimerais savoir comment les budgets ont été affectés. Une enquête de ce type a-t-elle été menée dans d'autres facultés ou établissements de l'enseignement supérieur? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats? Pourriez-vous faire le point sur ces dispositifs? Comment les améliorer?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La réussite dans l'enseignement supérieur est une préoccupation non seulement du gouvernement, mais de chaque institution. Aucune n'apprécie d'avoir des cohortes d'étudiants qui échouent.

Je suis tout à fait heureux du bilan positif du dispositif lancé par l'UCL. Je tiens à dire que chaque université – voire chaque faculté – a des dispositifs autonomes. Nous venons cette année de renforcer le budget des pôles, justement dans le cadre de l'aide à la réussite et de l'orientation. Cette aide commence dès le jour de l'inscription: se tromper dans l'orientation est le plus grand facteur d'échec qui existe. Si vous faites le calcul des étudiants qui passent l'intégralité de leur session de janvier et de leur session de juin, le taux de réussite augmentera de manière beaucoup plus significative. Par contre, si vous comptabilisez le nombre d'étudiants qui abandonnent, notamment dès le 1^{er} novembre ou dès le 1^{er} décembre, vous vous rendez compte qu'il y a là un certain nombre de problèmes. C'est pourquoi le décret «Paysage» entend permettre à l'étudiant de se réorienter en cours d'année.

Quant au nombre de tests, dans le cas qui nous occupe, la volonté des étudiants est d'être davantage suivis au cours de l'année. En réalité, comme vous l'avez vous-même indiqué, beaucoup d'étudiants sortent du secondaire où ils ont

l'habitude d'interrogations à intervalles réguliers; ensuite, ils tombent dans un système totalement libre. Ce passage est parfois vécu comme une vraie difficulté, l'excès de liberté étant perçu comme un handicap important.

Il faut dès lors renforcer ce dispositif. Je demanderai à l'ARES de dresser un inventaire de l'ensemble des mesures prises pour voir comment cumuler les bonnes pratiques.

M. Benoit Drèze (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et pour votre engagement en faveur de la réussite des étudiants, engagement que nous partageons évidemment tous. Je prends acte de la bonne nouvelle qu'un inventaire sera demandé à l'ARES pour objectiver à plus large échelle ce qui a été initié dans la faculté ESPO de l'UCL. À titre personnel, depuis cette année, dans le cours que je donne à Liège, je pratique le test certifié avec beaucoup d'intérêt parce que mes étudiants fréquentent presque tous le cours avec attention et ils réussissent beaucoup mieux. C'est tout à fait profitable. Dans le cadre de cette question, je voudrais aussi rendre hommage à la collaboratrice du groupe cdH qui traitait la matière de l'enseignement supérieur et dont c'est la dernière question d'actualité puisqu'elle nous quitte pour d'autres horizons. Nous lui souhaitons bonne chance!

10.7 Question de M. Patrick Lecerf à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Ergothérapeutes au sein des écoles»

M. Patrick Lecerf (MR). – La spécificité des ergothérapeutes est d'offrir un accompagnement paramédical aux enfants présentant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans le milieu scolaire. Malheureusement, le nombre d'enfants en difficulté est en augmentation, que ce soit dans les classes maternelles, primaires ou secondaires. La présence d'un ergothérapeute au sein de l'établissement permet d'assurer un encadrement et un travail plus pointu, avec un suivi accru. Il nécessite aussi quelques aménagements en termes d'horaires, de matériel, de locaux ou de support informatique.

Il semble que des voix s'élèvent pour intégrer de façon plus officielle des ergothérapeutes aux équipes pédagogiques de nos écoles. Il m'est revenu, que vous aviez entamé des échanges avec des acteurs de l'ergothérapie. L'intégration des ergothérapeutes nécessiterait bien évidemment une modification du décret sur l'organisation de l'enseignement ordinaire.

J'aimerais connaître votre position, Madame la Ministre. Confirmez-vous qu'il y a des échanges et discussions en ce sens? Si oui, quelle est l'orientation suivie? Sachant que le nombre d'enfants qui souffrent de mal-être dans leur parcours scolaire pose un réel problème, quelles sont

vos ambitions pour y remédier? Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif? Disposons-nous de ces moyens?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – L'enseignement connaît bel et bien la fonction intitulée «personnel non chargé de cours – ergothérapeute». Actuellement, cette fonction n'existe que dans l'enseignement spécialisé, et ce, pour une simple raison: les écoles de ce type d'enseignement disposent de capitaux-périodes utilisables (CPU) qui distinguent les fonctions pédagogiques des autres fonctions paramédicales, sociales, psychologiques. Les ergothérapeutes appartiennent à ce dernier type de profession.

Nous avons rencontré, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence, et plus spécifiquement des futurs pôles territoriaux, des représentants de la fonction d'ergothérapeute. L'idée liée à la création des pôles territoriaux est de parvenir, d'ici 2020, à une mutualisation des moyens, qui aujourd'hui sont les fameuses périodes utilisées pour l'intégration des élèves à besoins spécifiques au sein de ces pôles. Nous sommes donc en train de préparer ce chantier. Les personnes, enseignantes ou non, possédant une expertise en matière d'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques pourraient intégrer ces pôles.

Les ergothérapeutes pourraient donc apporter une plus-value à ces pôles territoriaux et, par exemple, exercer dans les différentes écoles, avec des enseignants et logopèdes, pour apporter un soutien aux enfants à besoins spécifiques. Cette question relève donc de la mise en œuvre future du décret relatif aux aménagements raisonnables, qui a été voté à l'unanimité par le Parlement.

L'engagement d'ergothérapeutes dans l'enseignement ordinaire est bien prévu et les discussions sont en cours. Toutes les réflexions concernant le changement de réglementation sont aussi intégrées dans ce chantier. C'est pour cette raison que son démarrage est prévu pour 2020, car les pôles territoriaux seront alors en action.

M. Patrick Lecerf (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos explications et votre position assez claire et déterminée sur le sujet. En effet, une meilleure intégration de ce personnel au sein des équipes pédagogiques apporterait un complément, une plus-value et une plus grande efficacité au travail des ergothérapeutes et autres logopèdes. Comme vous l'avez signalé, ceux-ci s'occupent de toute une série d'enfants qu'il est très important de ne pas laisser sur le bord du chemin.

10.8 Question de M. Fabian Culot à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Examens annulés dans les écoles provinciales de Liège le 19 décembre»

M. Fabian Culot (MR). – Une fois n'est pas coutume, je voudrais rapporter ici la décision prise hier par l'enseignement provincial liégeois, manifestement en dehors de toute décision politique officielle, de donner congé à l'ensemble de ses élèves de l'enseignement secondaire, et donc, de ses enseignants. Cette initiative, prise dans le contexte de la manifestation nationale organisée hier à Bruxelles par les syndicats, ne m'a pas plu. Il était question d'une manifestation nationale et non d'une grève nationale. Dès lors, comment qualifier un jour de congé comme celui-là?

Je connais le débat autour de l'appellation des périodes de vacances et de leurs références religieuses, j'imagine donc qu'on ne se risquera pas à qualifier ce jour de «jour de congé syndical socialiste». Comment l'intituler dès lors? «Jour de congé politique», «jour de congé social» ou «jour de congé des Transports en commun (TEC)»? Si nous optons pour ce dernier, Madame la Ministre, je crains que le calendrier des jours de congé de l'enseignement secondaire ne doive être sérieusement revu. Si les écoles commencent à fermer leurs portes à chaque fois que le groupe TEC est en grève, le nombre de jours de congé risque d'exploser.

Madame la Ministre, condamnez-vous pareille initiative? De quelle marge de manœuvre disposez-vous pour éviter qu'à l'avenir un autre pouvoir organisateur ne soit tenté d'aider la FGTB dans ses mouvements sociaux?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Nous avons eu un long débat hier en commission avec Mme Stommen et M. Mouyard sur l'organisation des sessions d'examens de Noël. Sachez qu'il relève de l'autonomie des écoles d'organiser ou non des examens de Noël. Certains établissements organisent de longues sessions, d'autres les ont raccourcies, d'autres encore anticipent certaines parties d'examens. Dans tous les cas, il y a une évaluation des élèves.

Ceci étant posé, il relève également de l'autonomie des pouvoirs organisateurs de décider de l'organisation ou non de journées d'examen. J'ai bien entendu dans votre question que cette initiative a été prise en dehors de toute décision politique. Il est évident que ces écoles provinciales ont un pouvoir organisateur, représenté par le Collège provincial et le Conseil provincial. Je n'ai absolument pas la marge de manœuvre nécessaire me permettant de vous expliquer pourquoi la décision a été prise et quel objectif a été poursuivi. Je peux seulement vous dire que je regrette que cette décision ait été communiquée tardivement aux parents et aux élèves alors que la manifestation nationale était connue depuis longtemps. Je ne peux que vous inviter à travailler avec certains de vos collègues conseillers provinciaux pour interroger la majorité de la Province de Liège.

M. Fabian Culot (MR). – Comme vous le

savez, Madame la Ministre, je suis un homme très prudent et je me renseigne avant de poser des questions. Je peux vous dire qu'aucune délibération n'a eu lieu au sein du Collège ou du Conseil provincial de Liège pour autoriser ce jour de congé.

Je m'inquiète de cette initiative que j'ai qualifiée de propre à l'enseignement provincial liégeois. Je n'ai cité aucune autre autorité que celle-là et elle ne représente en effet peut-être pas un pouvoir organisateur en tant que tel. Cependant, j'aurais aimé que vous soyez moins prudente dans votre réponse. Certes, les pouvoirs organisateurs ont une autonomie, mais le ministre de tutelle détermine quelle est l'organisation optimale d'un enseignement. Fermer les portes d'une école parce qu'un réseau de transports en commun a décidé de faire grève n'est pas un message correct. Et je me demande surtout où cela va s'arrêter en termes de réorganisation des travaux de l'enseignement, vu le nombre de jours de grève que nous avons eu à déplorer ces dernières semaines au sein des transports en commun.

10.9 Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Pénurie des instituteurs en décembre»

Mme Véronique Jamoulle (PS). – En commission et en séance plénière, nous avons régulièrement parlé de la pénurie des enseignants. Un article de *«La Libre»*, paru cette semaine, met en évidence les difficultés rencontrées par plusieurs écoles en raison de l'absence d'instituteurs. Il faut préciser que, bien qu'ils soient en contact avec des enfants parfois malades en cette saison, les instituteurs de moins de 50 ans sont moins absents que les autres travailleurs. Cela prouve aussi qu'ils ont conscience de l'importance de leur travail.

Néanmoins, les instituteurs ne sont pas comme les enseignants du secondaire. En cas d'absence, il est plus difficile de reprendre la charge d'une classe tout entière, surtout dans des petites écoles. Il est difficile de trouver des intérimaires pour remplacer ces enseignants lorsque leur absence dépasse les six jours ouvrables, puisque ce n'est qu'à cette condition qu'il est possible d'effectuer ce remplacement. C'est inquiétant.

Madame la Ministre, je sais que certaines choses sont prévues dans le Pacte et la réforme de la formation initiale. J'en suis bien consciente. Cependant, dans l'immédiat, on assiste à une augmentation des élèves, mais pas à une ruée dans les écoles qui forment les enseignants. Que peut-on dès lors faire? La ville de Bruxelles a pris des mesures pour encourager davantage ces filières, mais ne faudrait-il pas également imaginer un autre dispositif qui remplacerait celui des six jours ouvrables, en tout cas pour l'enseignement fon-

damental?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Il est vrai que pas une semaine ne passe sans que ne se posent des questions sur la pénurie des enseignants. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai demandé un cadastre des besoins, avec un monitoring fin comme il avait été fait pour le nombre de places. Il s'agit aussi de connaître les prévisions du nombre d'enseignants qui sortent des hautes écoles. Une cellule s'en occupe pour le moment.

Actuellement, la Chambre de la pénurie fonctionne à plein régime, traitant plus ou moins 150 dossiers par semaine. Des enseignants n'ayant pas le titre de capacité, que ce soit le titre requis, suffisant ou de pénurie, peuvent ainsi être malgré tout engagés. Il faut toutefois respecter le délicat équilibre entre la nécessité d'avoir un enseignant dans chaque classe et celle, pour un enseignant, de disposer des compétences nécessaires.

À moyen terme, nous réfléchissons à un système qui permettrait de payer en heures supplémentaires des enseignants volontaires, en cas de pénurie parfois conjoncturelle, à des moments bien spécifiques de l'année. Cela requiert de modifier la réglementation. Pendant ce temps, les différents chantiers du Pacte portent sur le statut des enseignants, les pratiques collaboratives, etc. Je partage donc votre préoccupation à ce sujet.

Enfin, à plus long terme, il s'agit de veiller à l'attractivité de la fonction enseignante avec la carrière en trois étapes, la formation initiale et d'autres points abordés dans le Pacte.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses complètes. Je reviendrai sans doute sur le sujet de manière plus approfondie parce que ce problème est inquiétant pour beaucoup d'écoles et dans de nombreuses de zones, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. C'est une question très importante parce que le personnel enseignant risque de se voir donner encore plus de travail, alors qu'il existe des tensions et que la pénibilité du métier est réelle. Nous devons être très attentifs et encourager les jeunes à entamer ces études.

10.10 Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignants non payés depuis la rentrée scolaire»

Mme Éliane Tillieux (PS). – La réforme des titres et fonctions dans l'enseignement n'a pas fini de produire ses effets. Hier, la presse relatait le témoignage de quelques enseignants, mais il semblerait qu'ils soient plusieurs dizaines dans toute la Wallonie à ne pas avoir reçu leur salaire pendant un ou deux mois. Cela engendre évidemment des situations catastrophiques pour les familles: soucis financiers, problèmes personnels,

situations familiales dramatiques... Voilà qui ne crée pas un climat serein pour les enseignants qui en sont victimes. Comme le montrait l'un des témoignages, certains ont même dû faire appel à un centre public d'action sociale (CPAS) pour nourrir leur famille. En outre, comme d'habitude, lorsque l'enseignant est une enseignante, en particulier dans une famille monoparentale, elle est obligée de subvenir aux besoins de ses enfants.

Madame la Ministre, combien d'enseignants ont-ils été victimes d'une absence de traitement pendant trois mois? Comment comptez-vous résoudre cette situation, sachant qu'il est quand même inadmissible qu'un enseignant ne soit pas payé pendant trois mois et n'ait aucun moyen pour subvenir à ses besoins? Dans combien de temps le nouveau système de traitement des données pour la mise à jour et le versement des salaires sera-t-il instauré? Pouvez-vous nous assurer que ce problème ne surviendra plus à la rentrée prochaine?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – C'est un sujet qui a déjà été abordé au début de l'année scolaire. Mon administration m'a confirmé qu'il n'y avait eu aucun retard de paiement spécifiquement dû à l'absorption de la réforme des titres et fonctions. Les cas ponctuels de retard sont dus à des documents, quels qu'ils soient, rentrés tardivement par les pouvoirs organisateurs concernés.

Certains des témoignages que vous avez évoqués concernaient la province de Hainaut. Elle a effectivement rencontré de gros problèmes de retard dans la rentrée des documents. N'ayant pas les documents nécessaires, l'administration n'a pas été en mesure de payer certains enseignants des zones de Mons et de La Louvière. Les paiements ont été effectués dès que les documents ont été fournis.

Par ailleurs, vous évoquez les témoignages de personnes qui ont dû faire appel à des structures communales ou de soutien pour s'en sortir. La situation n'est en effet pas évidente quand on attend son salaire pendant un ou deux mois. Je vous rappelle toutefois que le pouvoir organisateur est dans l'obligation de payer des avances à son personnel lorsqu'il a connaissance du retard. Il convient de rappeler l'existence de cette réglementation importante à l'ensemble des personnes concernées.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, ces mêmes difficultés ont déjà été rencontrées l'année dernière. Interpellée, l'administration a répondu que les problèmes étaient moins nombreux cette année. J'espère toutefois que, l'année prochaine, tous les enseignants seront payés en temps et en heure. Il est inadmissible que certains d'entre eux restent sans salaire pendant un trimestre. J'espère que vous mettrez tout en œuvre pour éviter cette situation afin que les enseignants puissent assurer sereinement leurs missions.

10.11 Question de M. Emmanuel De Bock à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Choix de louer à perte plutôt que d'acheter un bâtiment situé avenue du Port à Bruxelles»

10.12 Question de M. François Desquesnes à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Gestion immobilière du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité (*Assentiment*).

M. Emmanuel De Bock (DéFI). – Nous avons appris hier matin par la presse que vous aviez le projet de louer un bâtiment, sis avenue du Port, et de quitter d'autres bâtiments comme le *City Center Offices* et le Meiboom. Il est également question de la rue Adolphe Lavallée et de «l'Espace 27 septembre» et, plus généralement, de rationalisation des bâtiments de la Communauté française. Sur ce dernier point, nous ne pourrions que nous réjouir.

Mais quel est le coût de cette opération? En effet, le bâtiment envisagé offrirait 10 000 m² pour y accueillir, dit-on, 1 500 agents. Nous quittons des bâtiments d'un total de 7 000 m². Vous expliquez que la taille des bureaux des directeurs sera réduite de 25 m² à 18 m², voire 16 m². Cela dit, le ratio entre les 1 500 agents annoncés et les 10 000 m² disponibles donne 6 m² par agent, ce qui est très peu et ne manque pas de poser question.

La durée et l'année locative prévues impliquent pour la Fédération de payer 45 millions d'euros pour 10 000 m². C'est énorme, c'est 4 500 euros par m², pour ne jamais être propriétaire. Est-ce là de la bonne gestion? À mon sens, tout décideur politique confronté à la même situation préférerait acheter, quitte à devoir payer l'entretien. Je ne vous parle pas de la charge du précompte que nous devrions supporter, puisque le locataire doit aussi payer les frais annexes. L'opération me semble très coûteuse.

Monsieur le Ministre, quel est le loyer actuel des immeubles qui seront abandonnés et quel est le coût de la future opération et des engagements pris? Comment justifiez-vous le fait de louer plutôt que d'acheter, à un coût qui me semble assez prohibitif.

M. François Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, l'article publié dans «*L'Écho*» est en effet interpellant. Il importe dès lors que vous nous apportiez des éclaircissements à ce sujet. Nous sommes certainement favorables à la logique

qui consiste à rassembler les services de l'administration générale de l'Enseignement (AGE) dans un seul bâtiment, mais il convient de connaître les raisons qui dictent le choix d'acquérir ou de louer tel bâtiment plutôt que tel autre. Par ailleurs, le choix de la localisation a-t-il fait l'objet d'une mise en concurrence? Il ne s'agit évidemment pas d'un marché public, mais pouvez-vous nous dire quelle procédure a été suivie et à quel stade elle se trouve? Enfin, ma dernière question porte sur notre départ du *City Center* que nous occupons avec la Région de Bruxelles-Capitale et que nous devons encore louer pendant sept années. Qu'advient-il de cet engagement?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Monsieur le Président, je vous demande de pouvoir m'appuyer sur un support papier. Je répondrai aux questions qui n'ont pas été posées dans le cadre de la discussion budgétaire. Je pourrai de toute façon y revenir à ce moment-là aussi.

Ce sujet illustre bien le fait que ce qui est écrit dans le journal n'est pas toujours vrai. L'article paru hier est la conséquence d'une fuite dont nous recherchons l'origine au sein du département. Plusieurs sources sont possibles et nous finirons bien par identifier la bonne.

Je remercie les deux interpellants pour leurs questions qui auraient effectivement pu être posées dans le cadre de la gestion des infrastructures, en général. Quelques précisions seront d'ailleurs apportées tout à l'heure sur les bâtiments scolaires, dossier qui intéresse notamment Mme Maison.

Les services de l'AGE à Bruxelles sont actuellement dispersés sur quatre implantations distinctes et non deux. Il s'agit du Meiboom dont le contrat arrive à échéance en juillet 2018, du *City Center*, des Ateliers situés rue Lavallée et de l'«Espace 27 septembre». Vous mesurez donc ce que cela peut représenter en termes de frais de gestion. Ensuite, si le terme du bail du *City Center* est bien prévu au plus tard dans 7 ans, ses locaux resteront occupés jusqu'à ce terme, sauf si la Région de Bruxelles-Capitale parvient à dégager un accord sur les espaces à occuper. En effet, la Région avait souhaité notre départ pour reprendre les espaces que nous occupions, mais elle a ensuite changé d'avis. C'est indépendant de ma volonté.

Pour la bonne compréhension du dossier, il faut garder à l'esprit deux éléments. D'une part, le bail du bâtiment situé au Meiboom prendra fin le 31 juillet 2018. Il est donc nécessaire de dégager des espaces pour la centaine d'agents qui y travaillent actuellement, dans de mauvaises conditions. Leurs plaintes étaient continues. Plutôt que de le prolonger, nous avons donc décidé d'y mettre un terme.

D'autre part, la mise à jour récente du cadastre des occupants, qui intègre tous les recrutements déjà réalisés depuis 2016, dans le cadre du

contrat d'administration, ainsi que les recrutements devant encore être réalisés en 2017-2018 et dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, entraîne l'arrivée de 285 agents supplémentaires. Après les recrutements de 2018-2019, les effectifs passeront de 2 380 à 2 665 agents pour l'AGE.

Ces deux éléments impliquent donc la nécessité d'acquérir des surfaces supplémentaires aux bâtiments existants, afin d'accueillir 400 agents. L'administration a été chargée par le gouvernement de débiter des négociations en ce sens. Comme l'a indiqué M. Desquesnes, la législation relative aux marchés publics ne s'applique pas à la location de bâtiment, contrairement à ce qui était écrit. Le principe de droit administratif impose cependant une consultation du marché, afin d'opérer un choix. C'est pourquoi d'autres bâtiments à proximité immédiate, toujours dans la volonté de centraliser les implantations, ont été pris en compte, à savoir le bâtiment Eolis et le bâtiment de la KBC. Toutefois, ceux-ci n'ont pas été retenus par l'administration. Les surfaces mises en location étaient soit trop grandes soit trop petites.

Les bâtiments de l'*Alhambra*, situé au boulevard Émile Jacqmain, et *North Plaza*, au boulevard Albert II, ont également été examinés, même s'ils ne correspondent pas à la volonté de regrouper les implantations. Ces bâtiments présentent des conditions financières supérieures à celles du bâtiment de l'avenue du Port. Par exemple, pour le bâtiment de l'*Alhambra*, nous sommes à plus de 200 euros le mètre carré, par an.

Le loyer mentionné est de 138 euros, par an, par mètre carré pour le bâtiment situé au n° 16 de l'avenue du Port, ce qui correspond au prix du marché. Il est même relativement intéressant, compte tenu des investissements que le propriétaire réalisera à ses frais.

Contrairement aux informations, les 10 000 m² de bureaux loués dans le bâtiment de l'avenue du Port permettront d'accueillir, non pas 1 500 agents, mais bien 450 agents, ce qui permettra de combler les besoins en surface supplémentaire et permettra aussi de réorganiser l'agencement des bureaux au boulevard Léopold II, en fonction des nouvelles techniques de télétravail et de travail sur un plateau paysager.

Enfin, s'agissant de la possibilité d'acheter un nouveau bâtiment, Monsieur Desquesnes, vous vous souviendrez que l'opportunité d'acheter le bâtiment de la rue Adolphe Lavallée s'était présentée à la fin du bail. Malheureusement, pour des raisons qui tiennent à la comptabilité européenne, le gouvernement n'a pas pu se rallier à ma proposition. L'achat d'un bâtiment ayant un impact négatif sur le solde SEC de la Communauté française, cette opération a donc été jugée inopportune au regard des règles budgétaires actuellement en vigueur. Je continue cependant à croire qu'il est

été logique de faire l'acquisition de ce bâtiment, mais je me suis conformé à la décision du gouvernement de l'époque.

M. Emmanuel De Bock (DéFI). – Je vous remercie pour la transparence de votre réponse ainsi que pour les rectificatifs que vous avez apportés à l'article de presse. Toutefois, je ne connais pas le coût de l'opération ni la durée. On parle de 1,8 million de location annuelle et d'une durée de 18 ou 25 ans. Ce sont des données essentielles pour appréhender l'opération.

Pour ce qui est de l'impact négatif d'un achat de bâtiment sur les opérations SEC, je comprends la logique, mais elle est contraire à une bonne gestion. En effet, 450 agents qui occuperont 10 000 m², cela représente une moyenne de 25 m² par personne. Certes, il faut toujours compter des espaces perdus, mais force est de constater que nous paierons beaucoup plus cher pour ce bâtiment. Si cette logique devait être généralisée à l'ensemble des bâtiments de la Communauté française, ce serait une véritable gabegie pour l'ensemble des contribuables.

M. François Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les éléments de clarification que vous avez fournis, même si le cadre des questions d'actualité nous limite par rapport à un tel sujet qui mériterait sans doute davantage de débats et d'échanges pour bien comprendre les enjeux, à savoir la politique générale menée par le ministère en ce qui concerne l'implantation, la location et l'acquisition, et sa mise en œuvre concrète, dans le respect des principes de gestion des deniers publics en bon père de famille.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je me permettrais de demander à ce que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de commission, de façon à en débattre de façon sereine, mais approfondie.

10.13 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Propos d'un élu au Conseil de la jeunesse»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, il est très régulièrement question des dysfonctionnements au Conseil de la jeunesse. Nous en reparlerons d'ailleurs un peu plus tard aujourd'hui avec une proposition de modification du décret de 2008. Ce Conseil de la jeunesse est important. Il permet d'échanger, de rassembler des jeunes qui font remonter leur parole autour d'eux et qui y tiennent des discussions intéressantes. Cela devrait fonctionner ainsi, mais, malheureusement, ce n'est pas le cas. Ce conseil a toute son importance et son utilité.

Dans un contexte particulièrement difficile, j'ai été atterré – le mot n'est pas trop fort – de lire dans la presse locale qu'un jeune élu socialiste de ce conseil tenait des propos sur Facebook qui comparaient le gouvernement fédéral au régime nazi et les centres fermés aux camps de concentration. En outre, poussé dans ses retranchements par d'autres internautes, il en arrivait carrément à avoir des propos négationnistes. Je le répète: ces propos m'ont atterré. J'ai pensé qu'on était en pleine absurdité, étant donné le contexte extrêmement difficile de ce conseil.

Compter un élu de ce type parmi ses membres ne facilitera certainement pas les travaux du Conseil de la jeunesse qui a pourtant besoin de sérénité et de discussions de qualité. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela n'en prend pas le chemin! Vu les propos que l'élu a proférés, je me demande aussi s'il est encore droit de faire partie du Conseil de la jeunesse au regard du décret de 2008. J'aimerais avoir votre réaction sur cette question

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Il faut être excessivement prudent lorsqu'on fait des comparaisons avec le régime nazi. Cette tranche horrible et tragique de notre histoire européenne est spécifique et doit rester un phénomène singulier qui, de mon point de vue, ne souffre pas de comparaison. Comme vous le savez, la politique migratoire du gouvernement fédéral fait l'objet de nombreux débats et a conduit à de nombreuses expressions au cours de 2017, tant de la part de représentants de la société civile que du monde politique. À titre d'exemple, je citerai le cas des jeunes Ecolo qui avaient sorti une caricature polémique et les propos de M. Hasquin comparant la politique de coopération de la Belgique et du régime soudanais avec la collaboration sous le régime de Vichy à ses pires heures.

Il faut noter que ce jeune s'est excusé et a retiré les propos du site et des réseaux sociaux sur lesquels il s'était exprimé à la suite de discussions qu'il a entretenues avec des membres du Conseil de la jeunesse. Ceci démontre, plus que jamais, que cet organe est par essence un lieu d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. Il doit être également un lieu de modération dans l'expression des opinions,

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, j'aurais voulu que vous condamnerez de manière nette et tranchée ces propos inacceptables. L'inquiétude que je nourris pour ce Conseil de la jeunesse motive ma question. Il vit des heures très difficiles depuis beaucoup trop longtemps. Il faut remettre en état de bon fonctionnement cet outil galvaudé et gâché. À l'heure actuelle, nous ne sommes malheureusement pas sur cette voie. J'en suis désolé et triste. Nous travaillons sur l'avenir de cet organe, tout comme vous, mais c'est faire mauvaise œuvre que de ba-

naliser ce type de discours.

11 Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 558 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexe 1 et n° 2)

12 Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 559 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexes 1 à 12 et nos 2 à 10)

12.1 Suite de la discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale conjointe des projets décret.

La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame Greoli, connaissez-vous la différence entre un pompier et un artiste? Je reformule ma question: connaissez-vous la différence entre un pompier furieux et un artiste furieux? Vous la connaissez certainement. Sinon, vous auriez agi différemment à l'égard des artistes. J'ai été ministre chargé du Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU). Que font les pompiers pour exprimer leur colère? Ils montent dans leurs camions, endossent leurs beaux uniformes qui les rendent puissants, virils et impressionnants, descendent dans la rue et viennent devant votre façade pour vous faire comprendre qu'avec vos mesures, vous mettez la sécurité de tous les Bruxellois, notamment, en danger. Ils arrosent la façade, cassent éventuellement des vitres. Entre parenthèses, il est évidemment interdit d'utiliser le matériel professionnel pour faire grève ou pour manifester. Finalement, quand vous vous trouvez face aux pompiers, ils ont pratiquement toujours raison. Que faites-vous? Vous réfléchissez et, à un moment donné, vous essayez de trouver une solution.

L'artiste, que voulez-vous qu'il fasse? Faire grève, arrêter de travailler? Qui cela impressionnera-t-il? Certainement pas vous. Il fermera son théâtre pendant une soirée, deux soirées, une semaine? Qu'est-ce que ça changera? Au pire, l'artiste rédigera une carte blanche...

Il existe donc une très grande différence entre ces deux publics et nous, les politiciens, ne réagissons pas toujours de la même façon vis-à-vis de ceux-ci. Si j'aborde ce sujet, c'est parce que je tiens à insister sur le métier des artistes et sur le contexte dans lequel ils doivent travailler. On me rétorquera que les pompiers, eux, sauvent des vies.

Les artistes peuvent aussi sauver des vies. Une étude scientifique à ce sujet m'intéresserait. Je répète que les artistes, la culture, peuvent sauver davantage de vies que des hommes en uniforme et un camion de pompier.

Madame la Ministre, connaissez-vous la différence entre un ou une *baby-sitter* et un artiste? Généralement, le *baby-sitter* gagne mieux sa vie que l'artiste.

Connaissez-vous la différence entre le directeur d'une institution artistique et un artiste? Le directeur d'une grande institution, déjà richement dotée, possède les moyens administratifs nécessaires pour introduire un très bon dossier et le défendre, ainsi que pour mobiliser une équipe autour de lui, exiger de longues réunions dans votre cabinet et écrire à tous les députés qu'il est extrêmement grave que son institution ne soit pas davantage soutenue. Et, tôt ou tard, même s'il est très désagréable, il obtiendra gain de cause. À l'inverse, l'auteur, le scénariste ou l'acteur qui travaille dans son coin avec de très faibles moyens n'a ni la possibilité d'entreprendre tout ce travail de mobilisation ni d'obtenir, à un moment donné, gain de cause.

Connaissez-vous la différence entre un pensionné et un artiste? Elle est pratiquement inexistante quant aux revenus. Les pensions minimales s'élèvent à environ 1 200 euros, mais nous verrons bien comment la situation évoluera. Une auteure ou une actrice de 48 ans avec enfant à charge percevra sans doute une indemnité d'environ 1 200 euros par mois. Certains mois, elle recevra peut-être un peu plus. Il s'agit bien entendu de l'indemnité qu'elle peut percevoir si elle dispose du statut d'artiste et si elle a droit au chômage.

C'est ce public qui se situe au cœur de toutes les réformes que vous tentez de mener depuis le début de la législature, puisque tout le processus «Bouger les lignes» tourne autour de la préoccupation qui place l'artiste au centre. Les critiques formulées au sujet des contrats-programmes ont été nombreuses. Peut-on affirmer que les artistes étaient au centre des décisions telles qu'elles ont été prises?

Pourquoi ai-je parlé des directeurs des grandes institutions? À l'examen des budgets, je constate que 10 % des opérateurs – c'est-à-dire les institutions les plus importantes – reçoivent 70 % du budget. Je reviendrai sur la question des contrats-programmes.

Mme Salvi a très justement rappelé que j'interpellais très régulièrement la ministre de la Culture et que je plaçais depuis le début de cette législature pour un meilleur financement de l'ensemble des secteurs. Je souhaiterais vous faire part de deux remarques, Madame Salvi. Premièrement, et c'est sans doute la plus importante, je vous apprécie beaucoup aussi. Deuxièmement, comme vous ne m'avez sans doute jamais vraiment écouté depuis le début de la législature, et

ce, dès le premier jour, lorsque je suis intervenu sur la déclaration du gouvernement, vous ne pouvez pas affirmer que je n'ai pas attiré l'attention de celui-ci sur la nécessité de créer des ponts et de travailler davantage en synergie avec les deux autres gouvernements régionaux pour avoir une vision globale – y compris des aspects budgétaires – indispensable pour des politiques aussi importantes que l'enseignement et la culture.

Cette situation continue à se détériorer, et ce, d'autant plus que les majorités sont, aujourd'hui, plus asymétriques. J'espère cependant assister à une inversion de tendance dans les prochains mois, même avec une majorité quelque peu différente du côté wallon. J'espère que des synergies plus centrées aboutiront à des stratégies et à des paquets communs, l'objectif étant de mettre la culture en avant avec l'aide de l'ensemble des institutions belges. En effet, ce pays ne peut pas souffrir de sa décentralisation.

La France et l'Italie ont franchi le pas. Pour chaque euro investi dans la sécurité, un euro est investi dans la culture. Si nous voulons défendre nos valeurs d'ouverture, notre culture du doute, la confrontation à la différence des points de vue et la diversité dans notre société, nous devons investir dans l'enseignement et la culture, et donc dans les artistes. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas se charger seule de cette mission, mais elle doit être le moteur d'une stratégie qui attire d'autres acteurs et, si possible, l'État fédéral, les autres Régions, les provinces et les communes. Ce signal doit être envoyé à la société tout entière, car ce problème ne concerne pas uniquement la corporation des artistes.

Je tiens ce discours depuis le début et je suis convaincu qu'il faut poursuivre dans cette voie. L'État fédéral a, parfois avec l'aide des Régions, augmenté les budgets liés à la sécurité. Concernant les attentats, il y a clairement un avant et un après dans ce domaine. Nous n'avons pas pris les mêmes mesures pour la culture. Certes, le budget 2018 présente une augmentation dans ce secteur. Vous n'étiez pas encore en poste au début de la législature, Madame Greoli, mais en commission, j'avais fait référence à deux reprises à Mme Milquet.

Savez-vous ce qu'est un *sapera*, Madame la Ministre? Un *sapera* est un charmeur de serpents. J'avais utilisé ce terme à l'adresse de Mme Milquet, mais je me rends compte qu'il doit exister une école au cdH, car vous faites aussi fort qu'elle. Je ne sais pas si vous suivez des stages en Inde pour apprendre cette technique, d'autant plus particulière que les serpents sont sourds! Je me demande quel est le mouvement utilisé par les charmeurs pour hypnotiser les serpents et les faire danser.

Mme Salvi qui est votre voix au Parlement disait tout à l'heure «tout le monde est content dans les secteurs de la culture». Je corrige:

Mme Salvi a déclaré que «la plupart des secteurs sont d'accord». Mme Salvi a ensuite cité deux éditoriaux. Elle mesure le taux de satisfaction grâce au «baromètre» que constituent deux articles de presse! Évidemment, ce ne sont pas les interventions de son collègue Doulkeridis ou d'autres membres du Parlement qui vont vous influencer; ce sont les articles élogieux publiés dans la presse qui comptent. Je vois bien comment fonctionne ce monde politique!

Deux éditoriaux disent «Bravo, Madame Greoli!» Ils expliquent que vous avez réussi là où tous vos prédécesseurs ont échoué, que vous avez entrepris une réforme «où tout le monde a ses contrats-programmes», que toutes les personnes sont contentes ou satisfaites, qu'elles estiment que les règles appliquées étaient équitables et justes et que, finalement, le secteur va dans la bonne direction. Je ne suis pas d'accord avec cette perception! Ce n'est pas mon baromètre!

M. le président. – La parole est à Mme Salvi pour un fait personnel.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Monsieur Doulkeridis, il existe effectivement une série d'opérateurs qui ne sont pas heureux de la décision. Il faut cependant avoir l'honnêteté intellectuelle de dire à la tribune que d'autres opérateurs sont satisfaits d'un financement, d'un nouveau financement ou d'un refinancement.

De plus, j'ai uniquement repris un éditorial du «Soir» et non deux articles de presse. Cette mise au point faite, nous nous sommes bien compris.

M. le président. – La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame Salvi, je vous accorde qu'il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de dire qu'il y a des opérateurs satisfaits et d'autres mécontents. Vous faites donc référence à un seul article et non deux. C'est encore moins que ce que je pensais!

Il est vrai que plusieurs acteurs ont bénéficié des choix opérés dans une vision discrétionnaire balisée, comme l'a rappelé Mme Maison. Certains opérateurs ont été correctement servis. Je voudrais cependant vous faire deux remarques par rapport à cet état de fait.

Je reviens sur ma comparaison avec les pompiers. Je cherchais le nom d'une théorie – Monsieur Marcourt, vous qui avez étudié l'économie pourrez m'aider. En effet, il existe une théorie qui définit que nous sommes beaucoup plus sensibles à ceux qui sont forts et susceptibles de nous faire du tort qu'à ceux qui sont faibles. Un nom m'a été suggéré par mon collègue Stéphane Hazée. Il s'agit de l'«effet Matthieu», désignant les mécanismes par lesquels les plus favorisés tendent à accroître leurs avantages sur les autres. Cette théorie est inspirée de saint Matthieu, que je cite: «Car on donnera à celui qui a et il sera dans

l'abondance, mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a». Christiane Rochefort, dans son livre «*Le Monde est comme deux chevaux*», va plus loin: «Si tu as un bâton, on te donnera un bâton. Si tu n'as pas de bâton, on te le prendra». Nous assistons actuellement à l'effet Matthieu. Ceux qui avaient déjà des moyens s'organisent mieux pour défendre des projets et répondre aux demandes, telles qu'elles existent et ont été stipulées au départ du dépôt des projets.

Certaines compagnies peinent à s'en sortir, car elles passent leur temps à interagir avec l'ONEM, Actiris et d'autres institutions. Dès lors, elles n'ont pas le temps de soumettre des projets susceptibles d'être acceptés. Ces personnes sont pourtant de vrais artistes; or, leurs projets ne font malheureusement pas partie des projets sélectionnés.

Mme Salvi nous dit que des nouveaux financements sont proposés. Toutefois, nous ne cautionnons pas cette déclaration, car cette augmentation de moyens n'est pas un réel financement. Depuis que l'indexation a été supprimée, les artistes ont perdu 17 % de leurs moyens. L'augmentation proposée aujourd'hui correspond à 10 % des moyens perdus. Elle est positive, mais insuffisante, ces 10 % ne permettent même pas de corriger ce qui a été retiré aux artistes.

J'avais montré à Mme Milquet, alors ministre de la Culture, le tour de magie qu'elle réalisait: elle reprenait aux artistes d'un côté ce qu'elle leur avait offert de l'autre côté. Aujourd'hui, vous rendez une partie de leurs moyens aux artistes, mais ces moyens leur avaient déjà été retirés auparavant.

Madame Salvi, je connais beaucoup d'institutions qui ne sont pas d'accord avec cette manière de procéder. Elles ne manifestent pas leur désaccord, car elles s'estiment déjà heureuses d'avoir reçu cette augmentation et elles ne veulent pas subir de sanction. Le secteur est malheureusement fortement dépendant d'un pouvoir public subsidiant. Il ne faut donc pas se réjouir du silence des acteurs. Bon nombre d'opérateurs ont déclaré, loin des micros, qu'ils ne souhaitent pas déposer de recours; toujours est-il qu'ils trouvent anormale la façon dont ils ont été traités, autant dans les rapports des instances d'avis que dans les décisions de la ministre de la Culture.

Le ministre-président a déclaré dans la presse et en commission que vous aviez fait ces choix seule, Madame la Ministre. Je ne reviendrai pas sur cette déclaration, mais sur un autre débat: vous avez déclaré que les opérateurs qui ne se voient pas octroyer de contrats-programmes auront d'autres moyens de réaction. La déclaration concerne notamment les centres culturels qui étaient au cœur de la polémique. Je rappelle que le ministre-président s'était étonné que le centre culturel de Tournai ne soit pas repris dans les contrats-programmes alors que le centre culturel de Namur

lui en fait partie.

Vous nous répondez que c'est pour la simple raison que, dans le cas de Namur, il ne s'agit pas d'un centre culturel. Pourtant, dans toutes les autres régions, ce ne sont pas les centres culturels qui déposent eux-mêmes les projets, mais des ASBL en lien avec ces centres. Malgré toutes les réponses que vous nous avez déjà apportées en commission, il est impossible de comprendre pourquoi vous dites oui dans un cas et non dans l'autre.

De plus, vous nous dites que ceux qui n'ont rien reçu pourront de toute façon demander une part de l'augmentation de 500 000 euros apportée au budget 2018. Mais, si ma mémoire est exacte, les centres culturels n'ont plus été indexés depuis 2011.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – 1830.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Non, pas du tout. Je fais référence à cette législation et à la précédente. Ne dites pas que je fais référence à 1830!

Je fais référence à des décrets qui ont été adoptés et qui ne sont pas appliqués. Vous nous faites la leçon en disant qu'il faut gérer les choses en bon père ou bonne mère de famille, mais votre gestion est loin d'être correcte.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – S'il y a bien quelqu'un qui s'est battu pour faire appliquer les décrets non couverts, c'est moi!

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Vous êtes en train d'adopter des décrets dans lesquels vous prévoyez des moyens et c'est très bien. Mais vous êtes aussi ministre dans un gouvernement chargé d'assurer la continuité de l'État. Or, vous ne respectez pas certaines décisions prises par les gouvernements précédents. Ce n'est pas ce que j'appelle une gestion en bonne mère de famille!

Pour en revenir aux centres culturels, vous dites qu'ils pourront recevoir une part des 500 000 euros supplémentaires du budget 2018. D'accord! Mais je maintiens que ces 500 000 euros ne représentent pas grand-chose par rapport à ce qui leur a été enlevé depuis qu'a été supprimée leur indexation. Il n'y aura pas suffisamment de moyens, c'est impossible... surtout après la reconnaissance d'un palier supplémentaire pour une douzaine de centres culturels. Ici, vous opposez différents secteurs. Il y aura une discrimination entre les centres culturels qui ont été reconnus dans le cadre des contrats-programmes et les autres. Ce n'est pas acceptable!

En ce qui concerne les artistes et les compagnies, vous dites que toutes les institutions, dont le contrat-programme n'a pas été prolongé, pourront introduire des dossiers au Conseil de l'aide aux projets théâtraux (CAPT). Or, le budget consacré

aux appels à projets n'a pas augmenté du tout. D'ailleurs, les budgets disponibles étaient déjà insuffisants lors des années où les contrats-programmes ne posaient pas de problème particulier.

Ils n'ont pas été augmentés depuis très longtemps. Vous renvoyez dans une seule enveloppe, qui n'est même pas indexée, toute une série d'acteurs: ceux qui sont frustrés par rapport aux contrats-programmes qu'ils ont perdus, les compagnies qui ont reçu un contrat-programme, mais qui pourront tout de même solliciter de l'aide dans cette enveloppe, et tous les autres artistes émergents qui n'ont pas la capacité de rentrer des contrats-programmes ou qui en ont rentré un sans être reconnus et qui vont se retrouver dans l'entonnoir d'un budget trop étriqué.

Mon groupe politique pouvait proposer des amendements dans de nombreux domaines; nous avons décidé de n'en proposer qu'un seul: il est symbolique, car il rentre dans votre logique qui est de mettre les artistes au centre. S'il est une ligne budgétaire où les artistes sont au centre, c'est celle des compagnies, où l'on retrouve les auteurs, les acteurs, les scénaristes, etc. qui peuvent directement bénéficier de montants pour mener leur projet à bien. Si, au moins, ce budget-là pouvait augmenter, ce serait un signal positif par rapport à ces artistes. Nous proposons de doubler ce montant de 1,2 million d'euros pour le porter à 2,5 millions d'euros environ. Cette augmentation n'est pas énorme. Elle ne règlera pas tous les problèmes, mais elle constitue un geste politique pour montrer que les artistes sont au centre, que nous tenons compte de ceux qui sont les plus faibles dans un secteur qui est globalement fragile. Ainsi, nous leur lancerions un signal qui indiquerait que nous avons envie de les soutenir et que nous comprenons les difficultés qu'ils rencontrent dans leur métier.

Nous ne pouvons pas renvoyer la balle à l'État fédéral sur le statut des artistes. Chaque niveau de compétences doit essayer d'améliorer la situation de ce public. Ce n'est pas parce que ce public a moins d'armes pour exprimer sa colère ou son indignation ou pour faire face aux difficultés qui lui sont propres, qu'il faut le laisser de côté ou éviter d'apporter des réponses satisfaisantes.

L'appel que je lance ici ne vous est pas adressé à vous seule, Madame Greoli, je m'adresse également à l'ensemble du gouvernement avec cette question que ma collègue, Barbara Trachte, a très bien posée précédemment: quelle est concrètement la différence entre «prendre acte» et «marquer son accord»? Voici donc une proposition d'amendement. Il pourrait y en avoir d'autres pour lancer de nouveaux signaux aux secteurs concernés. Les paroles ne suffisent pas, il faut des actes!

M. le président. – La parole est à M. Culot.

M. Fabian Culot (MR). – Cette intervention

devrait être la dernière du groupe MR au sujet du projet de budget ici présenté. Elle vise l'ensemble des parlementaires, mais peut-être plus particulièrement certains ministres.

Le ministre du Budget, pour commencer, est chargé de déposer devant ce Parlement un projet de budget qui émane, en principe, du gouvernement. Toutefois, dans le contexte actuel, nous sommes surtout amenés à nous demander si ce gouvernement existe toujours réellement. Force est de constater que ces dernières semaines ne nous ont pas donné la conviction que la Fédération Wallonie-Bruxelles était toujours dirigée par un gouvernement. En effet, qui dit gouvernement dit aussi collégialité; or cette collégialité, nous ne la voyons plus. En revanche, nous voyons une somme de ministres qui défendent chacun leurs secteurs et leurs parties du budget.

Nous constatons également que les ministres de la Culture sont de plus en plus nombreux parmi vous, à tel point que mon groupe se demande s'il ne devrait pas y avoir également plusieurs ministres du Budget. S'il n'y a plus de collégialité et si ce gouvernement n'est plus qu'une somme de ministres individuels, la meilleure solution pour préserver la paix dans les ménages consisterait peut-être à diviser le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles en sept et à autoriser chaque ministre à disposer de sa part comme bon lui semble: un peu d'Enseignement, un peu de Culture, un peu de Relations internationales, un peu d'Aide à la jeunesse... Nous ne voulons pas être exclusifs: les ménages harmonieux nous rendent heureux. Nous ne cherchons qu'à apporter des solutions aux «problèmes de couple» de ce gouvernement.

À cet égard, je salue le ministre-président avec qui j'ai eu un échange tout à fait cordial au sujet de cette situation surréaliste. Il n'y a sans doute qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles où le gouvernement est occupé à s'entre-déchirer; où le ministre-président utilise des termes aussi forts à l'encontre de l'une de ses ministres, pour se retrouver, presque dans la plus grande des confidentialités, pour constater qu'aucune solution n'est envisageable et que, par conséquent, les choses peuvent continuer de la sorte: «Vogue la galère. Circulez, il n'y a absolument rien à voir!»

En tant que juriste, je me suis interrogé sur la manière de qualifier le régime politique dans lequel nous nous trouvons en Fédération Wallonie-Bruxelles. Avouez que le spectacle que vous nous donnez à voir est perturbant. Pour quiconque a lu Montesquieu: le pouvoir arrête le pouvoir, le législatif contrôle l'exécutif... Ici, on ne sait plus qui contrôle qui. Il semble que chaque groupe politique contrôle son propre ministre ou attaque le ministre de l'autre parti. Tout cela est un peu déconcertant.

Montesquieu décrivait trois formes de gouvernement: le gouvernement républicain – ou, en tout cas, celui qui exerce dans un régime de dé-

mocratie parlementaire –, le gouvernement monarchique et le gouvernement despotique. Je n'aurai pas l'indélicatesse de vous qualifier de régime despotique. Nous n'en sommes évidemment pas là. Toutefois, nous ne sommes plus dans un régime de démocratie parlementaire. Vous avez créé un régime *sui generis*: le régime de la monarchie ministérielle, de droit divin pour les uns, de droit populaire pour les autres. Vous fonctionnez chacun comme si vos collègues n'existaient plus et vous défendez vos projets au nom du gouvernement, qui se garde bien souvent de confirmer ce que vous avez chacun décidé dans votre ministère.

Monsieur le Ministre du Budget, on m'avait prévenu que vous étiez un être unique, mais je m'interroge: ne gagnerions-nous pas plus de clarté si chacun de vos collègues reprenait une partie de votre casquette et si, en échange, vous receviez une partie de la leur? Plus sérieusement, les débats en commission sur le budget ont démontré, notamment dans le cadre des échanges avec la Cour des comptes, que le périmètre de consolidation de la dette faisait toujours débat et que le solde de financement n'était pas si simple à déterminer. Même si les échanges au sein de la commission du Budget ont été passionnants, aucun consensus n'a vraiment été trouvé sur ledit périmètre.

De la même manière, pour reprendre l'expression même de la Cour des comptes, les services administratifs à comptabilité autonome (SACA) manquent toujours de prévisibilité dans le budget en ce qui concerne le réalisme et la cohérence des chiffres avancés.

Plus fondamentalement encore, nous constatons que l'augmentation des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas assortie d'une diminution de la dette; il n'existe d'ailleurs aucun accord entre le gouvernement, ou le ministre du Budget, et la Cour des comptes quant au montant exact de la dette à ce jour. L'augmentation des recettes ne permet même pas d'apaiser les différends secteurs.

Ma cheffe de groupe, Mme Bertieaux, a suffisamment relevé les inévitables incidences du financement du Pacte pour un enseignement d'excellence sur la trajectoire budgétaire dans les années à venir. Même si la mise en œuvre de ce pacte est retardée, nous constatons que l'augmentation des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles est totalement absorbée par des dépenses nouvelles, qui ne sont majoritairement pas liées au Pacte.

La trajectoire budgétaire reste énigmatique. Le ministre du Budget nous a indiqué ne pas être fétichiste des dates et ne pas vouloir s'enfermer dans un agenda pour un retour à l'équilibre budgétaire. Néanmoins, il sera nécessaire, un jour ou l'autre, de savoir quelle direction nous prenons. Pour le moment, cette donnée est soit inexistante soit inconnue. En tout cas, nous n'avons de vision claire ni sur cette trajectoire budgétaire ni sur

l'éventuelle sortie de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un budget en déséquilibre.

Nous avons également relevé dans ce budget une augmentation significative du coût de la fonction publique, y compris des cabinets ministériels. Le ministre du Budget est souvent nerveux au moment d'aborder cette question. Je reconnais que le coût des cabinets ministériels n'est pas la question la plus fondamentale à laquelle est confrontée la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, il est parfois nécessaire de donner des signaux, comme cela a été fait à Namur. Un geste était attendu de la part de votre gouvernement, ou du moins de chacun de vous à titre individuel. Or, aucune mesure n'a été prise concernant le salaire des ministres. Nous nous attendions à un geste quant au coût des cabinets ministériels. Si le ministre de l'Enseignement supérieur a pu récupérer ce qui lui était dû, la vice-présidente du gouvernement ne semble pas avoir perdu de crédits après l'obtention de sa double casquette. La question reste donc en suspens. Lors du débat qui s'était tenu en commission, on nous avait promis que le sujet serait à nouveau abordé. Sauf erreur de ma part, ce ne fut jamais le cas.

Le coût de la fonction publique augmente. Il augmente même de manière très sensible puisqu'il s'agit d'un accroissement de 22 millions d'euros. Je tiens à être clair et je pense que l'ensemble du groupe MR suit cette ligne: la fonction publique est évidemment essentielle au fonctionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme de toute administration qui se respecte. Il n'a jamais été dans notre intention de remettre cela en question. Par contre, 22 millions est une coquette somme; si nous sommes en droit de nous interroger sur la limite de l'augmentation du budget consacré à la fonction publique, nous sommes surtout en droit d'attendre un service totalement efficace et bien organisé de la part de cette administration. En termes de gestion, il y a très certainement des améliorations à apporter. Nous aimerions les percevoir en même temps que nous voyons l'accroissement du budget. Voir l'un sans l'autre, cela donne un peu l'impression de signer un chèque en blanc et cela ne nous paraît pas acceptable.

L'augmentation des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pourtant pas permis d'apaiser certains secteurs: l'enseignement qu'a évoqué Mme Bertieaux, la culture dont a parlé M. Maroy. Ce budget ne nous rassure pas, mais il ne nous étonne pas non plus: quand un couple est en instance de divorce, il a beaucoup de mal à s'accorder sur la constitution d'une épargne. Il ne s'agit pas du meilleur des moments pour s'accorder sur la manière de bien gérer les fonds quand on pense à la répartition des biens entre les anciens conjoints. Il ne s'agit pas non plus du meilleur moment pour construire l'avenir et ses perspectives. Il y a toutefois des exceptions et je veux que mon propos soit le plus objectif possible.

En cela, j'aborde le dossier de l'enseignement supérieur où il faut saluer l'importante augmentation du budget qui est conforme à ce qui avait été annoncé. Il n'y a pas de raison de ne pas le reconnaître puisqu'elle est de 21,5 millions d'euros. Si cette augmentation est importante, elle reste cependant relative dans la mesure où l'augmentation du budget de la Fonction publique est équivalente. Cette augmentation est significative, mais nous pouvons et nous devons espérer qu'elle puisse être accentuée à la suite d'une organisation optimale des services administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela étant, Monsieur Marcourt, si nous saluons cette augmentation, nous ne signons pas davantage un chèque en blanc pour celle-ci puisque la question fondamentale reste de savoir ce que vous allez faire de cet argent.

À ce jour, la somme étant consignée dans une allocation générale, il est encore un peu difficile de pouvoir nous prononcer au sujet de son affectation. À quoi va servir cet argent? Quels seront les arbitrages effectués entre les hautes écoles d'une part et les universités d'autre part? À quels projets et à quelles fins est destiné ce montant? Ces questions sont extrêmement prégnantes et nous espérons pouvoir en discuter avec vous. Pour ce faire, si les débats devaient mal se passer au niveau du gouvernement, nous sommes tout à fait disposés à vous entendre en réunion de commission.

Par ailleurs, nous avons également relevé l'augmentation de certains budgets, notamment pour favoriser de nouvelles initiatives et financer le test d'orientation. Il s'agit d'un dossier important et nous avons déposé une proposition de décret – avec Mme Bertieaux – en vue d'organiser ce test à l'issue des études secondaires. Plusieurs options sont donc à l'étude. Il nous faudra en concrétiser l'une d'elles et nous sommes très impatients à l'idée de pouvoir enfin débattre de cette question.

C'est avec satisfaction, mais aussi prudence, que nous prenons acte, pour un budget de cinq millions d'euros, de l'engagement de ces 90 équivalents temps plein en qualité de «conseillers paysage». Cet engagement est positif, mais il prouve également que l'application du décret «Paysage» est extrêmement complexe. Voté en 2013, le décret tarde vraisemblablement à entrer dans les mœurs, si bien qu'il faut engager, en 2018, des «conseillers paysage» dont la mission sera d'expliquer à des étudiants, souvent perdus, comment l'utiliser. Compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants en médecine, j'ajouterais qu'une bonne partie de ces conseillers sera nécessaire rien que pour eux.

Par ailleurs, avec Mme Warzée-Caverenne, je porte une attention singulière à la question de l'octroi des bourses aux différents étudiants, notamment à ceux dont les parents ont des revenus extrêmement faibles. En effet, certains d'entre eux gagnent tellement peu que le service des bourses,

suspectant des cas de fraudes, paraît faire des difficultés et refuser l'octroi d'allocations. Ces refus conduisent à des situations inextricables et surréalistes. Nous pensons qu'il importe de régler cette situation. La règle en vigueur a été modifiée et nous verrons donc si la jurisprudence sur l'octroi des bourses y répond.

Au-delà de l'enseignement supérieur, la recherche est un domaine qui nous tient à cœur et nous nous réjouissons de son refinancement – très partiel certes – à hauteur de huit millions d'euros. Comme l'a souligné le président du FNRS, il s'agit d'une augmentation appréciable, mais insuffisante. Nous nous alignons à nouveau sur cette question.

Quelques mots sur la RTBF et le secteur des médias. Il convient de poursuivre les débats entamés en séance de commission sur la presse écrite. J'ajouterai qu'il faudra des échanges sereins sur son avenir avec la participation de tous les acteurs. En effet, tous les députés de ce Parlement, peu importe la ville ou la province dont ils proviennent, ont certainement un argument intéressant sur la question. Quant à la RTBF, nous nourrissons quelques inquiétudes. M. Maroy intervient régulièrement sur ce dossier en réunion de commission. Nous avons parfois l'impression de vivre le même phénomène que celui dénoncé par Mme Bertieaux pour l'enseignement secondaire en disant que le Pacte pour un enseignement d'excellence gouverne tout.

Dans le cas de la RTBF, nous avons l'impression que son conseil d'administration gouverne. Le concept d'«entreprise publique autonome» comporte certes le mot «autonome», ce que retient bien la RTBF. Mais il y a aussi «entreprise publique» qui doit retenir l'attention de notre Parlement. Il conviendra de ce point de vue de rappeler que le cadre légal voté par cette assemblée organise ce fameux contrat de gestion. Si nous voulons donner du sens et du corps à ce contrat, il faudra penser à atterrir! Le plus collectivement possible sera le mieux. Si nous votons et que nous mettons en œuvre le plan «20-22» avant même de nous accorder sur ce contrat de gestion et de le soumettre à la RTBF, il se passera ce qui s'est passé pour les études de médecine. Le Parlement suivra les décisions des cours et tribunaux, alors que la logique voudrait que ce soit l'inverse. Il doit en être de même pour la RTBF. Le conseil d'administration gouverne certes l'entreprise, mais il doit le faire sur la base d'un cahier des charges qui lui est soumis par le pouvoir subsidiaire. Dès lors que ce dernier communique mal ou tardivement ce cahier des charges, notre opérateur public se croit autorisé à se réformer tout seul, sans rendre compte à son autorité de tutelle.

Avec mes collègues, nous devons nous remettre autour de la table pour avancer. À nouveau, si vous avez des problèmes de dialogue au gouvernement, les groupes sont très disposés à poursuivre la discussion avec vous sur ce fameux

contrat de gestion. Voilà, chers collègues, l'intervention du groupe MR sur les Médias, sur l'Enseignement supérieur, sur le Budget.

Un dernier mot à propos du dossier relatif à la Culture. Beaucoup de critiques ont été émises à l'encontre de la ministre de la Culture. Je ne vais pas les répéter, puisqu'elle les a bien entendues. Je voudrais ajouter un mot à l'égard des autres membres du gouvernement. Mesdames, Messieurs les Ministres, dans la mesure où chacun d'entre vous est appelé à contribuer à l'effort de guerre, contribuez-y! Ce sera plus efficace que de continuer à stigmatiser les décisions adoptées. Que chacun d'entre vous participe à régler les différents problèmes constatés. C'était d'ailleurs un peu le sens, me semble-t-il, du message d'hier du ministre-président. Nous resterons vigilants. Nous aimerions que la situation des différents opérateurs culturels dont nous avons rapporté les difficultés puisse enfin être réglée.

M. le président. – La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (Jexiste). – Avant toute chose, je tiens à saluer le gouvernement et l'ensemble des acteurs qui ont permis d'élaborer ce budget. Je souhaite tout de même évoquer certains points essentiels, afin de modérer l'optimisme et l'euphorie de la majorité et ramener le gouvernement à la réalité.

En mars 2017, le Conseil supérieur des finances avait appelé la Fédération à établir son solde de financement pour l'année 2018 à -13,5 millions d'euros. Le solde de financement 2018 déterminé par le gouvernement affiche -221,1 millions d'euros, soit une différence notable de 207,6 millions d'euros. Nous sommes donc déjà relativement loin des recommandations printanières du Conseil supérieur des finances.

Aucune évolution sur le solde de financement n'est à noter, puisque la situation, à défaut de s'améliorer, reste au moins stable par rapport à 2017. J'aurais espéré un retour à l'équilibre plus soutenu, au vu de l'augmentation des recettes. La Cour des comptes a encore rappelé que, pour la Commission européenne, le plan budgétaire de la Belgique présente un risque de non-conformité. Elle craint une déviation par rapport à l'objectif fixé; si aucune sanction n'est actuellement prise, la Commission réexaminera la situation de la Belgique lors de ses prévisions de printemps.

Si le gouvernement établit le solde de financement à -221,1 millions d'euros, la Cour des comptes observe qu'il pourrait atteindre -256,3 millions d'euros. Cette différence provient en grande partie du fait que le gouvernement prévoit de consacrer une enveloppe de 23,4 millions d'euros à l'accueil des réfugiés et à la lutte contre le radicalisme, pour laquelle il espère l'application de la clause de la flexibilité. Néanmoins, la Commission européenne pourrait très bien décider de ne pas appliquer cette clause, ce qui déboucherait sur une dégradation du solde de financement de

l'ordre de 23,4 millions d'euros. Certains membres de l'opposition, vont même jusqu'à établir le déficit à -300 millions d'euros, bien loin des prévisions à court terme et un peu trop optimistes du gouvernement.

Ensuite, la présentation du budget par vous-même, Monsieur le Ministre du Budget, ne comporte que de beaux et grands discours: «lutte affirmée contre l'austérité», «soutien indéfectible au redéploiement économique en renforçant les moyens dans les compétences-clés pour les francophones et les jeunes», «progrès social et réponses aux besoins essentiels»! Il convient toutefois de tempérer ce brillant tableau en rappelant aux citoyens que la Fédération Wallonie-Bruxelles est une entité fédérée qui ne dispose d'aucune prise sur ses recettes. Ses principales sources de financement sont la TVA et l'impôt sur les personnes physiques (IPP), qui relèvent de la compétence fédérale et sont perçues et reversées par l'État fédéral à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour donner un petit ordre d'idées, la TVA et l'IPP représentent plus de 96 % des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souligne donc la totale dépendance de la Fédération vis-à-vis de l'État fédéral et de ses politiques. Par conséquent, les politiques que peut mener ce gouvernement dépendent de celles menées aux autres échelons du pouvoir.

En ce qui concerne la partie attribuée du produit de la TVA estimée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci s'avère supérieure de 38,1 millions d'euros à celle calculée par l'État fédéral. Cette différence est expliquée par l'utilisation d'un coefficient d'adaptation démographique plus favorable que celui utilisé par le gouvernement fédéral.

Ce qui m'interpelle, c'est que les formations politiques, présentes ici dans la majorité et dans l'opposition au fédéral, critiquent une surévaluation des recettes fédérales à grands cris et coups médiatiques. Mais ici, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, on survalue une surévaluation. Comprenez qui pourra! Cet excès de faveur mènera, à terme, à des recettes moindres que celles prévues initialement. L'orage budgétaire s'annonce: il fait craindre un nouveau dérapage qu'il faudra encore gérer d'ici peu.

Enfin, en matière de dépenses, je note que, pour les crédits retenus pour la rémunération des enseignants, en dépit du fait qu'ils suivent globalement les prévisions budgétaires de l'AGE, la plupart des articles de base ont subi des réductions et risquent d'être simplement insuffisants. C'est aberrant! La Cour des comptes a également fait remarquer que ces réductions risquaient d'entraîner des insuffisances de crédits en matière de rémunération du personnel enseignant. Le gouvernement joue encore avec le feu, comme d'habitude! Pouvez-vous m'expliquer vos motiva-

tions, Monsieur le Ministre?

Il ne me semble pourtant pas opportun, en l'état actuel, de réduire les moyens dédiés au personnel enseignant, à l'heure où cette profession qu'il convient de revaloriser, tend à devenir de plus en plus difficile à assurer. Pour rappel, un professeur sur trois quitte l'enseignement dans les cinq premières années de sa carrière. Quel message souhaitez-vous envoyer en procédant de la sorte, Monsieur le Ministre? De l'autre côté, les dépenses du personnel du Ministère de la Communauté française, autour desquelles règne le flou, sont en augmentation de 26,8 millions d'euros par rapport au budget ajusté de 2017.

L'augmentation des crédits dédiés aux cabinets ministériels pose lui aussi question, même si le ministre du Budget qualifie cette augmentation tantôt d'«apparence», tantôt de «compensation». Pour rappel, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait refusé début octobre de réduire le salaire de ses ministres, contrairement au gouvernement wallon. Le ministre-président Demotte avait justifié ce refus au nom de prétendues «spécificités» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ajoutant que la réduction de salaire de 10 % des ministres namurois était un «miroir aux alouettes» et qu'elle ne constitue en rien une économie.

Pourtant, jusqu'à preuve du contraire, une réduction du salaire des ministres de 10 % constitue bien une économie concrète. En outre, elle est porteuse d'une symbolique forte. À cet égard, l'augmentation de plusieurs centaines de milliers d'euros des traitements et indemnités des membres de certains cabinets ministériels est elle aussi bien réelle et symbolique. Quel message! À chacun ses priorités!

M. le président. – La parole est à M. Flahaut, ministre.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Tout d'abord, je voudrais remercier M. Culot et Mme Poulin pour leur rapport de nos réunions en commission. Je vais essayer d'être le plus complet possible, bien que je ne voie pas très bien comment répondre à certaines interventions. Monsieur Doukeridis, vous m'excusez, j'ai beau relire les textes de la Bible, je ne sais que vous dire...

Madame Bertieaux, je voudrais tout d'abord expliquer le retard relatif à la transmission des documents. Il s'agit d'un malentendu. J'avais dit lors de la réunion de la commission du Budget que les documents seraient fournis pour la réunion suivante de la commission du Budget, mais c'était le lendemain à la commission de l'Éducation que les documents étaient déjà attendus. Il s'agit d'un problème de mauvaise compréhension. Il n'y avait aucune volonté, ni dans mon chef ni dans celui du gouvernement, de ne pas soumettre ces documents aux parlementaires. Vous connaissez, mon souci

de transparence à l'égard du Parlement. La Cour des comptes constate elle-même une amélioration de la transmission des données, même si, bien entendu, l'un ou l'autre problème peut encore se poser à certains moments.

En parlant de transparence, je tiens à souligner que, cette semaine, un travail de bonne coopération entre le Parlement et le gouvernement a été effectué puisqu'à l'unanimité, vous avez soutenu des propositions de décret instituant une transparence pour les subventions. Nous allons essayer de mettre ces dispositions en œuvre dans les meilleures conditions possible.

En ce qui concerne le Pacte pour un enseignement d'excellence, nous en avons déjà beaucoup parlé et je voudrais simplement préciser que le pilotage du Pacte est confié à une structure composée de trois comités: un comité de concertation est chargé de faire le lien avec les acteurs de l'enseignement; un comité de supervision est chargé du pilotage stratégique de la mise en œuvre des réformes du Pacte; un comité de direction est chargé du suivi régulier des travaux.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, mais aussi, par exemple, le contrat d'administration doivent faire l'objet d'adaptations, d'actualisations grâce à un pilotage politique. Il en va de même de l'Aide à la jeunesse et de la lutte contre le radicalisme. Des éléments définis à un certain moment doivent, au gré de la législature, être pilotés et «monitorés» pour arriver à bon port. Ce principe s'applique aussi aux bâtiments.

J'en arrive aux chiffres du Pacte. Ce qui a été communiqué, ce sont les montants cumulatifs: 41 millions en 2017, 84 millions en 2018, 135 millions en 2019, pour arriver à 260 millions à l'horizon de la prochaine législature.

Quant à la trajectoire budgétaire, je dis depuis le début que nous ne sommes pas des «fétichistes budgétaires». Au départ, nous étions les seuls à le dire, mais, aujourd'hui, même le gouvernement fédéral tient le même langage. Pour la ministre fédérale du Budget, toutes les trajectoires, y compris celles de l'Union européenne, méritent d'être confrontées à la réalité et à la faisabilité.

Concernant nos relations avec l'Europe, il est vrai que nous en sommes à -221 millions. Comme Mme Vienne l'a dit, si nous recevions des réponses positives à certaines de nos interpellations, nous en serions à -90 millions. Nous serions donc plus proches de la trajectoire définie initialement. Pourtant, pratiquement à chaque réunion du Comité de concertation, à chaque réunion tenue au niveau fédéral, nous rappelons qu'il faut interpellier ensemble l'Europe pour obtenir une réponse, positive ou négative, à ces questions, de façon à ce que nous puissions adapter les chiffres, notamment en ce qui concerne la lutte contre le radicalisme. La même remarque s'applique aux investissements,

notamment dans le domaine des infrastructures. Voici quelques jours, le ministre-président a participé, avec ses collègues des autres entités fédérées et du gouvernement fédéral, à une réunion destinée à établir les contours du Pacte d'investissement fédéral, qui inclurait des investissements importants pour l'avenir de notre Communauté française et de ses citoyens. Ce Pacte doit être pris en considération pour ne pas être assimilé à des dépenses impossibles à réaliser pour des raisons de comptabilité européenne dans un contexte d'austérité.

Madame Bertieaux, vous estimez que le conclave budgétaire n'a pas été productif, mais une longue réunion n'est pas forcément une bonne réunion. Le conclave que nous avons mené a été bien préparé, ce qui nous a permis de déboucher sur une série de décisions importantes pour l'ensemble des domaines; vous avez pu vous rendre compte des moyens dégagés afin de mener à bien l'ensemble des politiques de ce gouvernement. Je n'ai pas de compétences particulières, puisque je m'occupe seulement du budget, de la fonction publique et de la modernisation. Je suis donc, avec le ministre-président bien sûr, le seul ministre «transversal». Je suis le gardien du respect des engagements pris et des législations en vigueur. Ces fonctions me suffisent. Par ailleurs, un seul ministre du Budget est également suffisant, Monsieur Culot.

Le déficit ne s'est pas dégradé et nous avons réalisé des économies. J'invite ceux qui en doutent à interroger mes collègues afin de connaître les réponses apportées aux demandes de budget. Nous ne pouvons toutefois ni faire l'impossible ni donner des moyens à tout le monde, partout et tout de suite. Des choix sont nécessaires, Madame Salvi et Monsieur Doukeridis. Comme l'a dit Jaurès, il faut aller à l'idéal sans oublier le réel. Nous avons appliqué la même règle pour confectionner et contrôler le budget 2018. Il existe désormais un Comité de monitoring. Je me suis engagé à communiquer à la commission du Budget les dates prévues dans le calendrier de ce comité. Les membres de la commission du Budget auront à cœur d'interroger l'un ou l'autre acteur du Comité de monitoring pour évaluer l'exécution du budget dans le temps.

Madame Bertieaux, la réforme de la formation initiale suit son cours et aboutira le moment venu. Je peux vous assurer que le dossier avance bien.

Pour le *gender budgeting*, la méthodologie de codification ainsi que les formations pour l'ensemble des agents concernés sont en cours. À ce jour, plus de 200 articles budgétaires sont codés, l'objectif étant de codifier la totalité des articles pour le budget initial de 2019. La nouvelle comptabilité publique est quant à elle suspendue dans les dispositifs du budget, car elle n'est pour l'instant pas applicable. Les moyens informatiques nécessaires sont en cours de préparation.

Comme vous aimez à le répéter, Madame Vienne, la Fédération Wallonie-Bruxelles remplit des missions très importantes en lien avec la vie en société et la solidarité. Vous insistez sur l'évolution de la charge de la dette; je vous réponds que la gestion de notre dette est incontestablement un modèle pour les autres niveaux de pouvoir. À tel point que Monsieur Crucke, mon nouveau collègue chargé du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, a débouché le numéro deux de notre Agence de la dette pour mettre en place une agence similaire en Région wallonne. Cet exemple illustre au passage l'esprit de coopération qui existe entre nos deux niveaux de pouvoir.

Il en est de même pour les appréciations effectuées par la Banque européenne d'investissement (BEI). Nous avons accès à 600 millions d'euros auprès de cette institution. Je précise que nous actionnerons sans doute le mécanisme dans le courant de l'année prochaine. Si nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent, c'est parce le fait d'accéder à ce montant constitue un moyen de pression sur les prêteurs ordinaires, puisque la concurrence peut jouer pleinement.

Il y a aussi de nombreux chantiers en cours. J'aime répéter que le ministre Madrane, aussi bien dans le secteur des sports que dans celui de l'aide à la jeunesse, est revenu à l'orthodoxie budgétaire, selon les propres termes de la Cour des comptes. Ce n'est pas mince, soulignons-le. Le secteur était un peu en désordre à notre arrivée et il a fallu mettre de l'ordre dans les fonds multiples et les en-cours importants. La Cour des comptes reconnaît que le travail a été mené à bien et qu'il avance dans les autres départements.

Une part importante du travail est réalisée dans la transversalité. De là découle l'utilité d'un ministre du Budget qui s'y consacre pleinement.

Un autre élément décisif est l'informatique. Au départ, l'ETNIC était contestée, rarement à juste titre, parce que les moyens informatiques ne fonctionnaient pas. Aujourd'hui, l'instrument a été remis sur les rails, fonctionne, est apprécié et, surtout, est pleinement intégré au fonctionnement du département. À la sortie de l'hémicycle, vous recevrez le rapport de l'ETNIC, présenté sous une forme originale, qui vous montrera combien cet outil est devenu performant, à la fois pour l'ensemble du département, mais aussi pour l'accompagnement, notamment, du Pacte pour un enseignement d'excellence.

En termes de transversalité, il y a aussi la *task force* pour les infrastructures. Madame Maison, j'y reviendrai tout à l'heure parce que notre gouvernement a marqué son accord ce midi sur l'aboutissement d'un travail important mené en partie avec ma collègue chargée de l'Enseignement, mais aussi avec d'autres ministres du gouvernement, sur les infrastructures pour répondre aux besoins en termes de nombre de

places. Je reviendrai également plus tard sur la précision demandée par M. De Bock quant au bâtiment de la rue du Port. Là aussi, je le répète, la transparence est de mise.

Nous avançons sur la question de la transparence quant aux subventions, Madame Vienne. La question nécessite d'abord la consultation de la Commission de la vie privée. Cette consultation n'a malheureusement pas été effectuée par le Parlement, alors qu'elle devrait l'être. Elle permet de veiller à ce que nos actions respectent la vie privée. Je crois que la Commission a donné son accord et c'est d'ailleurs prévu dans les textes reportant notre discussion.

Madame Trachte, vous avez fait l'énoncé des bonnes nouvelles. Vous avez commencé par énumérer tout ce qui était bien dans ce budget, je n'ai rien à redire ni à ajouter à cela. Vous avez toutefois déclaré que pour la Fonction publique, M. Flahaut dispose de telle somme... C'est faux, car je travaille pour tout le monde.

En effet Monsieur Culot, il y a plus de 21 millions d'euros pour la Fonction publique. Mais que représente cette augmentation du budget? Elle représente l'application, la mise en œuvre – et parfois son accélération – du contrat d'administration par des engagements prévus et déterminés par les différents services de l'administration. Ils font l'objet de la suite des «bilatérales» fonction publique. Ce système de «bilatérales» fonction publique est nouveau et permet d'adapter l'outil qu'est le contrat d'administration.

L'augmentation du budget dédié à la fonction publique représente aussi un renfort pour les FLT (fixation et liquidation du traitement du personnel enseignant), soit les agences qui, de façon déconcentrée, sont chargées du paiement des enseignants. Ne nous reprochez pas de veiller au bon fonctionnement des services pour que les enseignants soient payés en temps et en heure. Cette hausse représente aussi le renforcement, par des formules originales, des agences CAPELO (Carrière publique électronique) pour permettre aux enseignants d'obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent par rapport à leur pension.

Le personnel de l'Aide à la jeunesse se voit renforcé. Ce renforcement est significatif dans la mesure où les missions dévolues à ce secteur, comme les missions de justice, ne cessent de croître. Il faut notamment répondre aux mineurs non accompagnés. Ces dépenses ne seront malheureusement pas prises en compte par l'Europe, puisqu'elles sont affectées au personnel et non aux infrastructures. Nous essayons d'obtenir cette prise en compte, mais ce n'est pas garanti.

Le personnel chargé des bourses d'études sera également augmenté pour répondre à la demande. Cette augmentation fait aussi partie des 21 millions supplémentaires dédiés à la Fonction publique. Nous allons également renforcer, de

manière significative, mais temporaire pour certains, les services chargés des infrastructures, sans quoi nous ne pourrions pas améliorer l'attractivité de nos bâtiments scolaires ou suivre les projets de construction de nouvelles places. Enfin, le suivi du Pacte pour un enseignement d'excellence relève aussi de la fonction publique, ce qui peut donner l'impression d'une augmentation très importante des dépenses dans ce secteur. Il s'agit en fait d'une dépense transversale répartie sur l'ensemble des départements.

S'agissant de la classification par ministre, comme me le disait tout à l'heure ma collègue, Mme Schyns: «Il faudrait rappeler que les cantines ne sont pas pour moi, mais pour les enfants»! (*Sourires*)

Je tiens à rassurer M. Culot: le gouvernement existe bel et bien et la fonction du ministre du Budget consiste notamment à présenter un budget, au nom du gouvernement dans son ensemble.

Nous n'avons pas attendu trois ans, Madame Trachte, pour interpellier les instances européennes. Nous le faisons depuis le début de la législature. Nous ne sommes malheureusement qu'un petit pays, certes fondateur de l'Union européenne, mais moins écouté, peut-être même moins écouté que l'Autriche, ce qui est d'ailleurs très inquiétant actuellement. Nous continuerons à interpellier l'Europe afin d'obtenir une réponse.

Je ne reviendrai pas sur les augmentations de budget dans les différents secteurs. Mme Trachte et Mme Vienne s'en sont chargées.

Madame Salvi, nous sommes souvent d'accord lorsque vous intervenez dans le cadre de la discussion budgétaire, non pas parce que vous faites partie de la majorité – je peux également être d'accord avec des membres de l'opposition –, mais parce que vous avez rappelé que l'exercice consiste essentiellement en la recherche d'une gestion en bon père de famille. Comme je l'ai annoncé, nous ne savons pas tout accepter tout de suite, partout et pour tout le monde. Nous tentons d'atteindre un équilibre, sans verser dans les calculs d'apothicaire entre telle et telle famille politique qui bénéficie de tel budget ou entre tel ou tel ministre qui reçoit tel montant. Nous travaillons en fonction de l'intérêt général. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles, dans un conclave budgétaire, nous isolons, dans un premier temps, les éléments transversaux, tels que l'informatique, la fonction publique et la gestion de la dette, parce que cela concerne l'ensemble du gouvernement.

Lors de votre échange avec M. Doukeridis, avec la référence à Jaurès, vous avez utilisé l'expression «capital humain». Je n'aime guère cette formule, qui me paraît quelque peu choquante. Je préfère parler de la richesse humaine d'un département. La première richesse, ce sont des hommes et des femmes. Mais c'est une simple remarque.

En ce qui concerne le recours à l'emprunt et la gestion de la dette, je vous assure que nous ne procédons pas de façon irréfléchie. Nous gérons la dette et les emprunts de façon intelligente et dans une réflexion à long terme. Grâce à cela, nous jouissons, par exemple, d'une très bonne cotation de l'agence Moody's, qui est tout de même une référence. Il est certain que les personnes qui assurent la gestion de la dette et le recours à l'emprunt effectuent un travail remarquable.

Je ne reviendrai pas sur la discussion relative aux contrats-programmes, parce que vous connaissez mieux le dossier que moi. J'ai fait le nécessaire pour prévenir ma collègue; les mesures ont été prises pour être en conformité.

Le gouvernement s'est réuni ce midi et il a pris une série de décisions concernant les infrastructures scolaires. Elles résultent du travail de la *task force* qui réunit des représentants de chaque cabinet ministériel et que je préside. Elle réunit aussi l'Inspection des finances, les commissaires du gouvernement, des personnes du Service interne pour la protection et la prévention au travail (SIPPT) et de l'administration. Cette *task force* est un endroit d'échanges, inexistant auparavant dans ce ministère qui fonctionnait en silo. Je privilégie donc la transversalité, car ma conviction est qu'elle permet de travailler utilement, de réaliser des économies, d'éviter des duplications et de réinjecter le produit des économies dans d'autres projets. Grâce à cette recherche de cohérence, nous favorisons les échanges et identifions les actions et les financements les plus urgents.

Nous sommes arrivés à une première conclusion. Nous avons d'abord décidé de relancer six projets: la Brise à Watermael-Boitsfort, la rue Léopold De Swaef à Anderlecht, la rue Marie de Hongrie à Ganshoren, Molenbeek-Saint-Jean et l'Athénée royal de Ganshoren, rue Auguste De Cock. Pour bien progresser, il faut d'abord terminer ce qui a été entamé; c'est pourquoi nous avons repris ces six projets en fonction de nouvelles études. Ensuite, quatorze nouveaux projets ont été mis sur la table, pour répondre aux problèmes de sécurité et de salubrité, afin d'agir sur le bien-être et d'optimiser l'usage des infrastructures. À certains endroits, nous avons encouragé les complémentarités entre l'administration de l'Enseignement et celle de l'Aide à la jeunesse, des Sports, de la Promotion sociale et même les hautes écoles. Ces quatorze nouveaux projets portent sur l'Athénée royal d'Ixelles, la Haute École à Nivelles, l'École fondamentale à Nivelles, un projet sur Wavre, un à Mons, l'Athénée royal d'Anvaing, Comines, Angleur, Montegnée, Seraing, Anseremme, Namur et Arlon. Ces projets-là ne sont pas nécessairement des reconstructions, mais comportent des travaux importants qui tardent à être réalisés depuis un certain nombre d'années.

Nous avons ensuite mis l'accent sur l'attractivité, de manière à renforcer les taux

d'occupation. 23 établissements qui ont été retenus: 7 en Région de Bruxelles-Capitale et 16 en Région wallonne. Une enveloppe exceptionnelle de 7 millions d'euros a également été dégagée.

Il est clair que nous augmenterons la capacité de nos services des infrastructures en recrutant 20 équivalents temps plein: 6 en 2018, 6 en 2019 et 6 en 2020, auxquels il faut ajouter 2 équivalents temps plein pour améliorer le SIPPT. En effet, plus nous possédons de bâtiments, plus nous avons besoin de personnel pour contrôler leur conformité avec les projets retenus.

Le relogement de notre personnel administratif dans les bâtiments de l'Avenue du Port représente effectivement 1,8 million d'euros par an, pendant 25 ans.

Il est positif que nous puissions annoncer l'ensemble de ces mesures aujourd'hui, mais elles sont le fruit d'un long travail et donnent une programmation ainsi qu'une vision pour les infrastructures scolaires ou sportives. C'était l'occasion de le dire au sein de ce Parlement.

En ce qui concerne la lecture publique, Monsieur Maroy, cinq nouvelles reconnaissances ont été réalisées, la semaine dernière, par le gouvernement: Beauraing, Rendoux, Neupré, Perwez et Sivry-Rance. Le dossier de Nivelles n'était pas prêt, mais il devrait normalement être accepté en 2018.

En outre, trois millions d'euros ont été dégagés pour amorcer la réforme des milieux d'accueil. La ministre présentera prochainement de nouvelles pistes. S'agissant de la problématique «MILAC», M. Desquesnes a parlé de «gouttelettes», mais nous parlons tout de même de 3 millions d'euros, ce qui porte le prix de la gouttelette à un niveau non négligeable. C'est un premier pas. D'autres moyens pourraient être trouvés. Les réserves de l'ONE pourraient peut-être être mobilisées.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions posées. Je vous remercie tous et je redis à M. Puget que notre déficit budgétaire est effectivement de 221 millions d'euros, mais qu'il pourrait n'être que de 90 millions, si nous avons une réponse favorable de l'Union européenne. Ce sont les chiffres corrects sur lesquels nous nous basons pour nos futures adaptations budgétaires.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je ne vous surprendrai pas en vous disant que je suis déçue. J'espérais en effet obtenir des réponses à un certain nombre de questions. Avec habileté, adresse et savoir-faire, Monsieur le Ministre du Budget, vous avez esquivé les points les plus difficiles. Vous avez en effet choisi de ne pas parler des contrats-programmes, prétextant que nous connaissons mieux le sujet que vous! Vous avez également été très vague au sujet du financement

du Pacte pour un enseignement d'excellence, évoquant trois comités de pilotage dont le travail serait par la suite adapté par le biais d'un pilotage politique. Ce matin, j'en ai pourtant appelé longuement à votre responsabilité et à un arbitrage politique.

Par ailleurs, je vous ai dit avoir trouvé que votre conclave s'était fini très rapidement. Je suis bien évidemment d'accord pour dire que les meilleures réunions ne sont pas forcément les plus longues. Par là, je voulais surtout faire part de mes craintes concernant le fait que vous n'avez pas abordé à cette occasion les problèmes les plus difficiles, comme celui du financement du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Vous semblez n'avoir que le mot «engagements» à la bouche. Certes, année après année, notre fonction publique communautaire ne cesse de gonfler. Cela étant, voilà des années que nous parlons d'engagements afin d'améliorer le service des bourses dont nous avons toujours mis en évidence les défaillances. De même, le service des équivalences nous pose énormément de problèmes. Or, prendre un engagement, c'est assumer une responsabilité. Lors des questions d'actualité, nous avons parlé des enseignants. Nous avons la responsabilité d'assurer le paiement régulier de leur traitement. Or, certains professeurs n'ont pas été payés pendant plusieurs mois...

Tous ces points nous ramènent à ces deux milliards d'euros manquants qui nous handicaperont à l'entame de la législature prochaine et au sujet desquels certains membres de mon groupe et moi-même avons posé des questions ce matin. À ce sujet, vous n'avez pas pu ou voulu nous répondre. Je salue la virtuosité avec laquelle vous avez donné l'impression de faire un exposé sans en faire un. L'un de vos prédécesseurs, M. Daerden, faisait la même chose, ajoutant à plusieurs reprises en cours d'exposé qu'il disait «toute la vérité et rien que la vérité».

À l'époque déjà, je ressortais du débat budgétaire sans être plus avancée, n'ayant rien appris que je ne savais déjà à l'entame des discussions. Mon groupe partira ce soir avec les mêmes inquiétudes que ce matin et j'en suis vraiment désolée.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, à l'instar de Mme Bertieaux, je suis complètement frustrée par rapport à la question fondamentale que je posais à l'ensemble du gouvernement sur l'état de vos relations et, surtout, de vos ambitions communes pour notre institution pour l'année et demie qu'il reste.

Il y a un écart abyssal et incompréhensible entre ce que je vois dans les médias, ce que je lis dans la presse, ce qui se dit même dans certaines de nos commissions et ce qui se concrétise ici dans le cadre du débat budgétaire, alors que le

budget définit l'action de votre gouvernement pour toute l'année qui vient.

S'agissant de vos ambitions pour cette année et demie, nous restons sans réponse. Or, vous auriez pu donner des réponses très concrètes, par exemple à cette question de l'immunisation des investissements stratégiques dont l'Europe a été saisie. En réalité, Monsieur le Ministre, et je m'adresse là aussi à l'ensemble du gouvernement, ce n'est pas notre groupe qu'il faut convaincre. Investir dans la culture, investir dans l'enseignement, investir dans les premières années, ce sont les investissements sociétaux les plus rentables. Celle qu'il faut convaincre, c'est la Commission européenne.

Vous nous dites: «Nous ne sommes pas l'Italie». Ce que je voudrais savoir, c'est quelles mesures le gouvernement a prises concrètement pour interpellier l'Europe? Quelles démarches concrètes a-t-il entreprises et, surtout, quels arguments a-t-il avancés? Je ne pense pas que la Commission européenne acceptera de considérer des dépenses structurelles comme des investissements stratégiques. Voilà la question que je vous pose! Et en y répondant, vous pourriez nous démontrer que votre gouvernement a réellement l'ambition de faire en sorte que ces investissements soient immunisés.

Quant à l'état de vos relations, vous allez jusqu'à répondre que, puisque vous présentez un budget, c'est qu'il y a un gouvernement! C'est la réponse la plus neutre qu'il puisse y avoir sur l'état des relations au sein d'un gouvernement. Quoi qu'il en soit, s'il n'y a plus d'entrain, nous en prenons acte. L'important, ce sont les destinataires des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que vous le fassiez tous ensemble – avec cœur ou pas.

Monsieur le Ministre, il y a trois domaines indispensables sur lesquels je vous attends l'année prochaine et sur lesquels je jugerai votre action... quel que soit l'état d'esprit dans lequel s'inscrira votre action! Tout d'abord, il faudra créer un consensus politique autour du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ensuite, si vraiment vous avez l'ambition d'engager la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'en 2035, il faudra vous mettre d'accord sur les Arts de la scène et encourager la création. Pour vous aider à vous mettre d'accord, nous avons déposé un amendement sur lequel personne ne s'est encore exprimé. Vous l'avez, chers collègues, sur vos bancs! Enfin, il faudra aboutir sur la formation initiale des enseignants. Comme j'ai eu l'occasion de la rappeler tout à l'heure, ce dossier traîne depuis dix ans et constitue un levier fondamental pour améliorer notre enseignement.

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les réponses que

vous avez apportées. Je ne vous avais pas vraiment interrogé sur la concorde au sein de votre gouvernement, mais j'avais plutôt esquissé des pistes et des constats.

Au sujet des infrastructures, je dénonçais l'absence de tableaux clairs et précis relatifs aux besoins, au financement et aux projets. Vous m'avez répondu sur les projets; la réunion de la *task force*, ce midi, tombait justement à point nommé. Je me réjouis de la relance des six projets, des 14 nouveaux projets en cours et des 23 projets sur l'attractivité. Si j'ai bien compris la nature des deux premières catégories de projets, je m'interroge en quoi consiste exactement l'attractivité? Je connais certains athénées à Bruxelles, indépendamment de celui d'Ixelles que vous avez cité. L'athénée d'Uccle 1 est-il concerné? Sans vouloir faire du sous-localisme, je sais que cet établissement se trouve dans un état critique.

Pour le reste, l'engagement, préalablement annoncé, de vingt équivalents temps plein me réjouit. Mais j'aurais souhaité une concertation plus large, des tableaux plus clairs et plus précis qui rassemblent toutes les sources de financement possibles, les besoins, les modes de financement et les projets. Cette information me semble fondamentale.

Enfin, je partage entièrement les constats qu'a dressés Mme Trachte au sujet de la formation initiale. Vous avez dit que les choses se feront en temps voulu. Votre réponse est vague et un peu légère compte tenu de l'importance de l'enjeu. Notre attente dure déjà depuis dix ans. La formation initiale, le Pacte pour un enseignement d'excellence et le secteur culturel sont effectivement les trois défis sur lesquels nous attendons votre gouvernement.

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – À quoi rime ce débat? Quel est l'intérêt d'interpeller le gouvernement et en particulier la ministre de la Culture sur toute une série de faits précis? J'avais posé de nombreuses questions et le gouvernement n'a répondu à rien. Ceci n'est pas un débat. Zéro réponse, zéro réplique!

M. le président. – La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous reprochiez à mon intervention de ne contenir aucune véritable question. Vous auriez toutefois au moins pu vous exprimer sur l'amendement déposé par mon groupe. D'une part, il est cohérent par rapport au discours que nous avons tenu ces derniers jours. D'autre part, il est raisonnable dans le sens où les montants qui y sont proposés ne sont pas disproportionnés en comparaison de ceux avancés par le gouvernement, bien qu'ils restent symboliquement importants. Je m'étonne de ne pas vous avoir entendu à

ce sujet, mais nous pourrions probablement y revenir puisque je présenterai cet amendement au moment des votes. Ce sera aussi l'occasion pour la ministre de tutelle d'intervenir.

M. le président. – La parole est à M. Culot.

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, vous nous rassurez. Le gouvernement existe encore! Cela étant, vous avez répondu de manière circonstanciée à l'interpellation visant les différents ministres. Nous jugerons donc cela sur pièces. J'ai tenté de sonder l'esprit de Montesquieu, mais il n'y voit toujours pas plus clair que tout à l'heure.

M. le président. – La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (Jexiste). – C'est la quatrième fois que j'assiste à la présentation d'un budget au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'à l'autre parlement où je siège. Monsieur le Ministre, vous avez fait preuve d'une telle placidité qu'il m'a été difficile de vous reconnaître. Vous avez tout débarrassé en une demi-heure, sans avoir demandé comme l'année dernière une heure de préparation. J'ose espérer que votre motivation sera plus grande l'année prochaine. De plus, vous m'avez corrigé en disant «-90» et non «-221», car l'Europe n'a pas compris ce qui lui était demandé. Si vous arrivez à ce résultat, je m'engage devant tout le monde à vous remettre mes félicitations. Il serait exceptionnel d'arriver en Fédération Wallonie-Bruxelles avec un budget en déficit de 90 millions d'euros.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe.

13 Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 558 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexe 1 et n° 2)

13.1 Examen et vote des articles et des tableaux

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles et des tableaux. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles et les tableaux sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

14 Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018

(doc. 559 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexes 1 à 12 et n°s 2 à 10)

14.1 Examen et vote des articles et des tableaux

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles et des tableaux. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

M. Doulkeridis, Mme Trachte et Mme Ryckmans ont déposé l'amendement n° 1 visant à modifier les tableaux et libellé comme suit:

«À la Division organique 21, Programme 2 "Théâtre", Activité 22 "Théâtre adulte", Article de base 33.45.22 "Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales", les montants "1 261" sont remplacés par "2 522" tant pour les crédits d'engagement que de liquidation pour l'année budgétaire 2018.

À la Division organique 11, Programme 0 "Subsistance", Activité 02 "Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions", Article de base 01.12.02 "Provision conjoncturelle", les montants "11 000" sont remplacés par "9 739" tant pour les crédits d'engagement que de liquidation pour l'année budgétaire 2018.»

Le vote sur l'amendement et les tableaux est réservé.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote réservé et au vote sur l'ensemble du projet de décret.

15 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives, à la culture, à l'enfance, aux infrastructures culturelles, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'audiovisuel, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement obligatoire, aux fonds budgétaires et à l'enseignement de promotion sociale (doc. 557 (2017-2018) n°s 1 à 8)

15.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret-programme.

La discussion générale est ouverte.

Mme Poulin et M. Culot, rapporteurs, se réfèrent à leur rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

15.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret-programme.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Alors que nous discutons des budgets et des moyens faisant défaut, on distribue à chaque parlementaire un gadget. La plupart d'entre nous l'auront envoyé à la poubelle avant la fin de la journée. Ce gadget fait du bruit, de la musique, coûte une fortune et s'écarte totalement de la mission de l'organisme concerné.

16 Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2018 (doc. 548 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)

16.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget de fonctionnement.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Lefebvre, rapporteur.

M. Bruno Lefebvre, rapporteur. – Je me réfère à mon rapport écrit.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

16.2 Examen et vote des literas

M. le président. – Nous passons à l'examen des literas. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les literas sont adoptées.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement.

17 Projet de décret portant assen-

timent à l'Accord particulier relatif à la coopération universitaire en formation médicale entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles, le 17 juillet 2017, d'une part, et modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'autre part (doc. 565 (2017-2018) n° 1)

17.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Potigny, rapporteuse, pour un rapport oral.

Mme Patricia Potigny, rapporteuse. – Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales a, en sa réunion du 18 décembre, examiné le projet de décret portant assentiment à l'Accord particulier relatif à la coopération universitaire en formation médicale entre le gouvernement de la Communauté française de Belgique et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles, le 17 juillet 2017, d'une part, et modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'autre part.

Votre commission a entendu l'exposé de monsieur le ministre-président. En septembre 2015, le ministre-président a fait le point avec le Premier ministre luxembourgeois sur la coopération bilatérale qui nous unit de longue date en matière d'enseignement supérieur et particulièrement d'études médicales. À cette occasion, il a exprimé le souhait commun de renforcer cette coopération et, notamment, de garantir le libre accès aux études de médecine dans nos universités aux étudiants du Luxembourg. Il faut, en effet, savoir que les institutions hospitalières du Grand-Duché contribuent à la formation médicale dispensée par les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'inverse, vu l'absence de formation complète en médecine au Luxembourg, des étudiants issus de l'Université du Grand-Duché souhaitent, chaque année, poursuivre chez nous leur programme du premier cycle en sciences médicales.

Compte tenu de l'introduction, en Fédération

Wallonie-Bruxelles, d'un examen d'entrée pour les études en sciences médicales, il convenait donc de s'assurer que ces étudiants luxembourgeois puissent encore être accueillis dans nos universités. L'Accord particulier avec le Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles le 17 juillet 2017, a été négocié précisément pour répondre à cette préoccupation légitime. Il permet également de pérenniser l'accueil, au Luxembourg, d'étudiants stagiaires et de médecins en voie de spécialisation, issus des universités de la Communauté française et, ainsi, de renforcer la coopération bilatérale en matière hospitalo-universitaire.

Le projet de décret que vous êtes amenés à voter ce jour porte assentiment à cet accord. Par ailleurs, il modifie le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur, ainsi que le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires.

En outre, le ministre-président nous a signalé que l'Accord particulier avec le Grand-Duché de Luxembourg comportait une erreur technique, car son article 2 vise de façon erronée les études dentaires. Cette erreur a été corrigée par un échange de lettres, le 15 décembre dernier.

Ensuite, Mme Targnion, au nom du groupe PS, s'est réjouie de la signature de cet accord, témoignant de la volonté d'avoir une solidarité des savoirs en Europe et a demandé des précisions sur son entrée en vigueur.

Comme votre rapporteuse, M. Prévot a salué l'objectif louable de permettre à un maximum de quinze étudiants de l'Université de Luxembourg disposant d'un diplôme de secondaires luxembourgeois, ayant réussi la première année du bachelier en sciences de la vie/filière médicale, de poursuivre leurs études dans une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces quinze étudiants seront, certes, dispensés de l'examen d'entrée, mais cette disposition se justifie dans la mesure où, tout d'abord, le nombre d'étudiants dispensés est restreint à quinze, ensuite, que les conditions d'accès à la première année de premier cycle en sciences médicales à l'Université de Luxembourg comportent une sélection sur dossier.

Par ailleurs, l'enseignement secondaire dont sont issus ces étudiants s'effectue également sous le régime du bilinguisme français-allemand. Enfin, le contingentement de numéros INAMI ne concerne pas les étudiants disposant d'un diplôme d'études secondaires octroyé dans un État membre de l'espace économique européen qui n'organise pas de formation complémentaire menant au diplôme de docteur en médecine. M. Prévot a conclu que cette mesure dérogatoire ne contrevenait dès lors en aucune manière au principe de non-discrimination.

La Communauté germanophone de Belgique s'était inquiétée de la difficulté que rencontreront

ses étudiants avec l'instauration d'un examen d'entrée, puisque le français n'est pas leur langue maternelle. Aussi M. Prévot et moi-même avons questionné le ministre-président sur l'existence de mécanismes comparables pour les étudiants de la Communauté germanophone. Nos questions ont également porté sur l'impact budgétaire des mesures prises.

Votre rapporteuse est également intervenue sur le nombre d'étudiants luxembourgeois présents dans nos universités, sur la possibilité de conclure des accords de même nature avec d'autres États, ainsi que sur la pérennisation de l'accueil des étudiants stagiaires, vu la double cohorte des étudiants en médecine qui sortiront en 2018.

Le ministre-président a répondu à Mme Targnion que l'entrée en vigueur aurait lieu dès la prochaine rentrée académique. Il s'est engagé à nous fournir les informations par écrit concernant le nombre d'étudiants luxembourgeois présents dans nos universités et l'estimation des coûts. Quant à l'application de ce système aux étudiants germanophones, voire à des étudiants provenant d'autres pays, il a confirmé que le ministre Marcourt réfléchit à des solutions juridiquement praticables. Il est fort probable que cette collaboration se fera avec la France, mais il se pourrait qu'il y ait des accords de même nature avec d'autres pays limitrophes, même si la barrière linguistique reste une réalité.

Concernant les étudiants germanophones, le ministre-président a discuté avec son homologue, Oliver Paasch, de la possibilité d'actionner un système analogue à celui qui a pu être mis en place avec le Grand-Duché du Luxembourg, mais la problématique des numéros INAMI subsiste. Par ailleurs, le ministre-président a ajouté que la Communauté germanophone pourrait elle-même emprunter la voie que le Grand-Duché a empruntée par rapport à des pays tiers. Enfin, sur la pérennisation de l'accueil des stagiaires, il a confirmé que cet accord présente un avantage où les deux parties trouvent effectivement satisfaction.

À la suite de cet échange, sans autre commentaire, le projet de décret a été mis aux voix et votre commission l'a adopté à l'unanimité.

M. le président. – La parole est à M. Henry.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Un nombre limité d'étudiants luxembourgeois, une quinzaine, viennent étudier chez nous après avoir suivi une première année d'études chez eux, pour laquelle ils sont sujets à une sélection. Cette situation présente également un intérêt par rapport à la coopération plus globale qui s'opère avec le Grand-Duché de Luxembourg, y compris en matière de stages.

Une fois de plus, des situations d'inégalité entre les personnes – étudiants et diplômés – sont

relevées. Bien sûr, il n'y a pas d'incidence sur l'attribution des numéros INAMI sur ces éventuels diplômés, même si, à partir du moment où ces étudiants fréquentent nos universités, ils peuvent envisager ultérieurement une carrière professionnelle dans le secteur de la santé en Belgique, ce qui a donc, de manière indirecte, un impact sur le nombre de professionnels de la santé et, éventuellement dans un second temps, sur la manière dont les quotas seront calculés. Cela met une nouvelle fois en évidence les absurdités globales du système de sélection, de l'accès à la profession, de la manière dont sont fixés les quotas INAMI et de l'inégalité de traitement et de situation entre jeunes qui suivent ces études, soit qu'ils sont de Wallonie-Bruxelles et suivent les études chez nous, soit qu'ils étudient à l'étranger, viennent de l'étranger, ratent ou réussissent l'examen d'entrée, une année ou une autre.

Le mécanisme même de sélection, au-delà de son absurdité face au manque de médecins, aussi bien généralistes que spécialistes, crée ces problèmes et inégalités de traitement entre personnes. Je voulais le souligner à l'occasion de l'examen de cet accord de coopération. Je m'étonnais également du moment choisi de son entrée en vigueur, mais j'ai bien entendu qu'il s'agit bien de l'année prochaine.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

17.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

18 Projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires (doc. 571 (2017-2018) n° 1)

18.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Tillieux, rapporteuse, pour un rapport oral.

Mme Éliane Tillieux, rapporteuse. – Votre commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias a décidé d'examiner, d'une part, le projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études de sciences médicales et dentaires et, d'autre part, la proposition de décret modifiant celui du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires. À la demande de M. Henry, l'examen de la proposition de décret n'a pas été joint à celui du projet et les dispositifs législatifs ont fait l'objet de deux votes séparés en commission.

Les deux textes visent à résoudre une situation paradoxale, vécue par certains étudiants ayant réussi leur première année d'études de sciences médicales et dentaires avec 45 crédits sur 60. Je présenterai donc en un seul rapport le compte rendu des échanges de la commission.

Le rapport que je vous présente commence par un petit rappel des faits. Fin octobre 2017, le Conseil d'État a suspendu en extrême urgence les décisions de ne pas classer en ordre utile certains étudiants en médecine et en dentisterie à l'issue du concours organisé en fin de première année de bachelier. La plus haute juridiction estimait «qu'à défaut d'avoir fixé un contingentement fédéral pour 2022, le quota de la Communauté française présentait des doutes sérieux quant à sa constitutionnalité». Les étudiants concernés ont été autorisés à s'inscrire provisoirement en deuxième année et le ministre a demandé aux recteurs des universités d'autoriser l'inscription provisoire de tous les étudiants se trouvant dans la même situation que les requérants.

Une première proposition législative a été déposée par le groupe Ecolo et elle a été prise en considération par votre assemblée le 8 novembre dernier. En sa réunion du 21 novembre dernier, la commission a entamé des débats sur ladite proposition. Ses trois articles visent l'inscription de tous les «reçus-collés», qu'ils aient ou non passé le concours ou déposé un recours, ainsi que l'entrée en vigueur immédiate du décret, dès le début de l'année académique 2017-2018, et ce, afin de pallier l'insécurité juridique liée à l'inscription provisoire autorisée par le ministre.

Dès l'entame des échanges, le ministre a informé les commissaires qu'un projet de décret ayant le même objet était étudié au sein du gouvernement et poursuivait son parcours consultatif auprès des interlocuteurs concernés, comme le requiert le Conseil d'État.

Ce mardi, le ministre a présenté aux commissaires le projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires. Il a rappelé les conséquences engendrées par l'absence de contingentement fédéral: l'insécurité juridique qui met à mal le concours organisé en juin 2017, les arrêts

du Conseil d'État et les questions préjudicielles posées par ce dernier à la Cour constitutionnelle dont la réponse n'est pas attendue avant six à douze mois.

Le projet examiné a été soumis à une large concertation réunissant les étudiants, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ou encore les commissaires et délégués du gouvernement. Il vise les étudiants inscrits aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires durant l'année académique 2016-2017 et ayant validé au moins 45 des 60 premiers crédits du programme d'études de premier cycle, mais n'ayant pas obtenu l'attestation de réussite au concours et à l'examen d'entrée.

Il prévoit aussi toutes les mesures nécessaires pour que l'inscription des étudiants inscrits provisoirement soit définitive.

À la question de savoir pourquoi ce projet de décret concerne ces seuls étudiants, le ministre rappelle que la validité des quotas en médecine et dentisterie fait l'objet de questions préjudicielles posées par le Conseil d'État. Par conséquent, le concours organisé en juin 2017 risque de se trouver privé d'effets, comme cela avait été le cas pour celui organisé en juin 2016.

Dès lors que l'article qui fixe les quotas pour le concours organisé en juin 2017 risque d'être remis en question, la seule limitation d'accès à la suite du programme du cycle qui reste d'application pour les étudiants inscrits en 2016-2017 est la réussite des 45 crédits. Les étudiants ayant acquis entre 30 et 44 crédits en 2016-2017 ne sont pas concernés par ce dispositif.

Le projet de décret instaure donc pour la seule année académique 2017-2018 un mécanisme dérogatoire au décret du 29 mars 2017 précité. Celui-ci dispense de l'examen d'entrée les étudiants inscrits en 2016-2017 aux études de sciences médicales et dentaires qui ont acquis au moins 45 des 60 premiers crédits du programme d'études de premier cycle ainsi que les étudiants qui ont réussi un programme d'allègement en 2016-2017 en sciences médicales et dentaires et qui, à l'issue de l'année académique 2017-2018, auront acquis les 45 des 60 premiers crédits du programme d'études de premier cycle.

Le dispositif intervient alors que la date limite des inscriptions est dépassée. Il organise également les règles en matière d'inscription, de désinscription et de financement des étudiants concernés.

M. Culot a dénoncé le manque d'anticipation du gouvernement de la Communauté française et le caractère hasardeux du projet déposé qui ne fait qu'exécuter les décisions des cours et tribunaux. Il a dénoncé le traitement inégalitaire subi par des étudiants concernés par la décision du Tribunal de première instance de Bruxelles qui, dans son ordonnance du 8 décembre dernier, ordonne

l'inscription provisoire d'onze étudiants et condamne la Communauté française à organiser la situation administrative des étudiants visés, de manière à ce qu'ils puissent poursuivre leur année académique 2017-2018, alors que le Tribunal de première instance de Namur rejette la même demande. Le parlementaire a regretté ce traitement inégalitaire entre étudiants.

Le ministre a précisé que ces derniers étudiants ne remplissent pas la condition d'avoir acquis ou valorisé au moins 45 crédits parmi ces 60 premiers crédits du programme d'études, condition fixée de manière générale par le décret «Paysage» et de manière particulière par le décret du 9 juillet 2015 relatif aux études de sciences médicales et dentaires d'application pour l'année académique 2016-2017. Par conséquent, le ministre a considéré qu'il n'y avait pas lieu de généraliser la portée de l'ordonnance du 8 décembre dernier, ni d'étendre le champ d'application du présent dispositif aux étudiants ayant acquis entre 30 et 45 crédits. Ces derniers devront donc présenter l'examen d'entrée en 2018.

M. Henry, rejoint par le groupe MR, a regretté, à maintes reprises, le refus du ministre et de la majorité de donner la priorité à l'examen de l'initiative parlementaire et, par conséquent, d'allonger la longueur des délais portés à la régularisation de l'inscription des étudiants, renforçant l'insécurité juridique. Ce retard incombe à ses yeux tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'incurie de leurs décisions respectives. Il a souhaité davantage de précisions sur les nombres d'étudiants, soit concernés par la mesure décrétole, soit en situation d'allègement, soit en situation de continuer, mais qui, entre-temps, ont changé d'options.

M. Henry s'est également inquiété sur la date limite réservée aux inscriptions tardives et les mesures d'accompagnement spécifiques que les institutions académiques prendront pour soutenir ces étudiants.

Quant à moi, j'ai estimé que ce texte est le résultat d'une large concertation. Il présente toute la solidité juridique attendue. J'ai répété que cette situation pénible, vécue par trop d'étudiants, n'est pas le fait de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais le fait du pouvoir fédéral, qui n'a pas pris les arrêtés requis et se trouve aujourd'hui pointé par le Conseil d'État.

Le ministre a expliqué au parlementaire que, *primo*, le texte déposé par le groupe Ecolo présentait trop de difficultés juridiques, *secundo*, la nécessaire concertation en était absente, *tertio*, la concomitance du dépôt d'un projet plus abouti en éclipseait l'examen.

Il a ajouté que le dispositif apporte une réponse définitive et la sécurité juridique attendue aux 186 étudiants inscrits en 2016-2017 en sciences médicales et aux 23 étudiants inscrits en

2016-2017 en sciences dentaires. Les autres chiffres sollicités seront communiqués aux parlementaires lors de la discussion.

Il a également précisé qu'aucune date limite n'est arrêtée en matière d'inscription tardive, mais il a néanmoins formulé l'espoir que les étudiants concernés n'ont pas attendu l'adoption de ce texte pour s'inscrire. Conformément au décret «Pay-sage», et plus particulièrement son article 101, alinéa 1^{er}, le ministre valide l'ensemble des inscriptions tardives que lui soumettent les établissements.

Le ministre a également estimé que le Conseil d'État se trompait sur le risque d'inconstitutionnalité du texte du décret du 29 mars 2017. Peut-on pour autant déduire la fin définitive des quotas de l'absence de quota en 2022? Ce n'est manifestement pas la volonté du gouvernement fédéral et le ministre s'insurge quant au défaut d'engagements clairs de ce niveau de pouvoir et au chantage qu'il exerce à son égard.

À la suite de cet échange, le projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires a été adopté par 8 voix et 4 abstentions.

La proposition de décret modifiant le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires a quant à elle été rejetée par 8 voix et 4 abstentions.

M. le président. – La parole est à M. Culot.

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, notre Parlement est à nouveau invité à intervenir dans le dossier délicat des étudiants en médecine «reçus-collés», notamment à la suite de décisions adoptées par les cours et tribunaux. Il devient presque habituel que le Parlement exécute les décisions de justice plutôt que l'inverse. Deux textes étaient en débat: la proposition de décret déposée par le groupe Ecolo, soutenue par le groupe MR et, bien plus tard, le projet de décret déposé par le gouvernement. J'imagine que ce dernier voulait avoir la paternité du texte qui sera peut-être *in fine* voté et qu'il estimait probablement difficile de soutenir une initiative parlementaire arrivée en temps plus opportun, mais qui émane de l'opposition. En tout état de cause, le gouvernement nous a indiqué que le projet de décret serait juridiquement plus fort et qu'il fait suite à une large concertation avec le milieu étudiant. Selon notre analyse, le texte ne semble pas si fort juridiquement – je vais y revenir – et la concertation, si elle a bien eu lieu, n'a pas abouti à ce que tous soient apaisés.

Dans ce dossier, le gouvernement fédéral est continuellement pointé du doigt alors qu'il revient à la Fédération Wallonie-Bruxelles de voter les textes qui permettront de répondre aux difficultés rencontrées. Comme le rappelle M. Brotchi, le gouvernement fédéral a indiqué depuis de nom-

breux mois qu'il n'y aurait pas de quotas pour 2022. Nous savions déjà qu'il n'y en aurait pas en 2021. L'organisation de ce fameux concours pour l'année académique 2017-2018 était un choix. Fallait-il le faire? Nous ne le pensons pas. Il a toutefois été organisé et nous voici à nouveau avec des difficultés.

Le projet de décret autorise aujourd'hui les étudiants «reçus-collés», à savoir ceux qui ont validé au moins 45 crédits, mais qui ne se sont pas classés en ordre utile dans le concours, à poursuivre leur cursus. Suite à l'avis du Conseil d'État, le projet de décret étend son champ d'application afin de ne pas réserver cette faculté aux seuls étudiants ayant présenté le concours fin 2016-2017, le projet de décret étend aussi la possibilité de poursuivre le cursus aux étudiants ayant obtenu 45 crédits ou qui obtiendront 45 crédits au terme de ce fameux programme d'allègement qu'ils poursuivraient actuellement.

Il est extrêmement important de bien comprendre cette disposition. Certains étudiants avaient en effet choisi de scinder leur première année en deux ans via un «contrat d'allègement». Ils pourront donc, s'ils obtiennent les 45 crédits au terme de l'année académique 2017-2018, poursuivre normalement leur cursus. Le problème qui persiste concerne les étudiants qui n'ont pas conclu ce contrat d'allègement et qui ont obtenu, à la fin de dernière année académique, entre 30 et 44 crédits. Nous avons indiqué lors des discussions en séance de commission que, à la suite d'une action judiciaire introduite devant le président du Tribunal de première instance de Bruxelles, onze étudiants ont été admis à s'inscrire, à titre provisoire, dans l'attente de la réponse posée par ce même tribunal via une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle. Il est vrai que d'autres étudiants avaient saisi le Tribunal de première instance de Namur, qui, lui, n'avait pas fait droit à l'action. Mais quoi qu'il en soit, ces onze étudiants ayant saisi le président du Tribunal de première instance de Bruxelles sont aujourd'hui inscrits, à titre provisoire, en médecine, alors qu'au terme de l'année académique dernière, ils n'avaient obtenu qu'entre 30 et 44 crédits.

La question à laquelle il convient de répondre est le sort à donner à ces étudiants. Les deux justifications données pour appuyer le projet de décret sont sa solidité juridique, selon vous plus grande que la proposition, et la concertation avec les étudiants. Mais il n'y a pas encore de solidité juridique sur cette question et sur les étudiants ayant réussi entre 30 et 44 crédits. De plus, nous avons pris connaissance d'une lettre ouverte qui vous a été adressée par le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium), l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof) et l'Assemblée générale des étudiants (AGE) de Namur et dans laquelle ces trois organisations appellent notre parlement à intervenir en étendant

le champ d'application du décret. Qu'en est-il donc de la large concertation avec les étudiants?

Tout cela nous place dans une situation extrêmement inconfortable. D'abord, nous ne disposons pas de chiffres précis sur le nombre d'étudiants visés par cette situation. C'est évidemment très problématique. Ensuite, nous n'avons pas non plus la main sur la réaction qu'aura le gouvernement lorsqu'il prendra connaissance de la réponse du tribunal de première instance. Nous avons encore moins connaissance de l'action du gouvernement quand l'ordonnance sera rendue par le président du Tribunal de première instance de Bruxelles à la suite de l'avis de la Cour constitutionnelle. La réaction du gouvernement dépendra certes de cet avis et de l'ordonnance, mais nous pouvons déjà imaginer quelques scénarios. S'il devait être confirmé que ces étudiants peuvent poursuivre leur parcours, que fera le gouvernement? Si vous faites appel, la situation inconfortable dans laquelle se trouvent ces étudiants perdurera. C'est assez inquiétant et il nous est extrêmement difficile de nous prononcer. Nous ne disposons pas non plus de chiffres. Nous ne savons donc pas si, en modifiant le projet de décret en ce qui concerne ces étudiants ayant obtenu entre 30 et 44 crédits permettraient à 40, 50, 100 voire plus d'étudiants de continuer leur cursus. C'est assez inconfortable.

Sur le plan de la sécurité juridique, le principe d'égalité de traitement risque d'être mis à mal. Prenons l'exemple d'un étudiant ayant souscrit à un programme d'allégement et qui obtient 20 crédits lors de l'année académique dernière. Cet étudiant peut poursuivre son parcours là où un condisciple qui n'aurait pas souscrit à ce programme et aurait obtenu 30 crédits ne pourrait pas poursuivre son parcours, à tout le moins s'il ne fait pas partie des onze étudiants aidés financièrement par leurs parents pour introduire une action en justice. Encore faut-il que cette action soit introduite devant le bon tribunal, puisque ceux qui ont l'introduite à Namur ne peuvent pas continuer alors que c'est l'inverse pour ceux qui ont déposé la même action à Bruxelles. Nous sommes donc encore et toujours dans une situation kafkaïenne. Puisque le gouvernement a voulu prendre la main dans ce dossier, nous aurions aimé qu'il prenne une initiative. Puisque le Parlement ne peut prendre l'initiative de répondre à ce type de question, il faut le gouvernement s'en charge. Dans le texte qui nous est proposé, il n'y a pas de réponse.

Par conséquent, il serait bienvenu que la majorité dépose un amendement et réponde à cette question, d'une manière ou d'une autre et avec les chiffres et données dont elle dispose. Quoi qu'il en soit, nous sommes pour notre part extrêmement inquiets de la situation de ces étudiants et de la sécurité juridique globale du système. Il est grand temps de faire preuve d'anticipation plutôt que de continuer à rattraper les conséquences des décisions judiciaires. En ne répondant pas à cette

question, nous prenons le risque de devoir encore voter à l'avenir des textes correcteurs. Enfin, le groupe MR ne s'oppose nullement aux dispositions qui apportent une solution définitive aux étudiants visés par le projet de décret; au contraire, nous les soutiendrons. Cependant, toutes les situations problématiques ne sont pas réglées. Puisque le gouvernement souhaite prendre la main, nous attendons de lui qu'il agisse et qu'il assume ses responsabilités jusqu'au bout.

M. le président. – La parole est à M. Henry.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Enfin une réponse formelle pour de nombreux étudiants! Nous sommes le 20 décembre et des étudiants se trouvent, depuis deux ans, dans une situation particulièrement périlleuse et compliquée. Choisir ses études à 18 ans est une tâche délicate: le futur étudiant n'a pas toutes les clés en main et il doit composer avec le test d'orientation réalisé avant les études. Il doit également prendre en compte les difficultés d'accès et de réussite. Pour les étudiants concernés, la première année d'étude fut très rude, parsemée d'une série d'examens pointilleux et s'achevant par un concours de fin d'année. L'année suivante, ces étudiants ont dû passer le nouvel examen d'entrée, alors qu'ils avaient déjà suivi une année fort éprouvante, afin de savoir s'ils allaient pouvoir poursuivre leurs études. Ayant échoué à cette épreuve, ils étaient alors confrontés à un choix: soit prendre le risque de s'inscrire à nouveau en première année de médecine ou de dentisterie, puisqu'ils n'avaient ni validé la totalité de leurs crédits ni réussi l'examen d'entrée, soit s'inscrire malgré tout en deuxième, après avoir entendu le gouvernement leur dire que la situation était provisoire et serait prochainement réglée par un décret. Une autre solution consistait à abandonner leurs études, de peur de perdre une année supplémentaire, car ils se sentaient trop fragilisés pour s'intégrer convenablement dans ce cursus. Aujourd'hui, le 20 décembre, ces étudiants reçoivent enfin, grâce à ce décret, une solution à leurs tourments.

Pour ces étudiants, la situation trouve donc son dénouement. Cependant, d'autres problèmes se posent et différents recours ont eu lieu ou sont en cours. Des inégalités de traitement flagrantes existent entre les étudiants. Elles découlent du principe même de sélection, imposée par le pouvoir fédéral. Pour les personnes concernées, la situation est extrêmement pénible, injuste et précaire d'un point de vue juridique.

Je me réjouis de la réponse formelle adressée aux étudiants «reçus-collés» ayant réussi plus de 45 crédits puisqu'ils pourront poursuivre leurs études. Néanmoins, des interrogations subsistent quant à la formule choisie. Votre projet a été soumis à la consultation. Il a également bénéficié d'un avis du Conseil d'État. Il est loin d'avoir atteint un consensus et pose encore question.

Je souhaiterais aujourd'hui avoir des ré-

ponses à certaines questions. Tout d'abord, le 6 novembre dernier, vous nous avez parlé de 209 étudiants «reçus-collés» potentiellement concernés et de 23 en dentisterie. Que sont devenus ces étudiants? Combien d'entre eux se sont finalement réinscrits en médecine ou en dentisterie? Combien d'entre eux ne l'ont pas fait et combien pourraient encore le faire dans les jours qui viennent? Aussi se pose la question de la date et du mécanisme d'inscription, dont nous avons discuté en commission. Le projet de décret prévoit de prolonger l'inscription sans qu'il n'y ait plus de délais, mais il prévoit une procédure particulière d'autorisation de la part du ministre en cas d'inscription tardive. Cette situation reste tout à fait particulière, car si des étudiants souhaitent encore faire la demande aujourd'hui, cela semble très tard. On peut imaginer qu'ils ont envisagé plusieurs scénarios, ont déjà suivi d'autres cours ou se sont inscrits dans une autre filière proche, par exemple.

Monsieur le Ministre, depuis la clôture des inscriptions, avez-vous reçu, validé ou invalidé des demandes d'inscription tardives? Au-delà du vote de ce projet de décret, comment allez-vous traiter ces demandes? La réponse à cette question permettra aux étudiants potentiellement concernés de savoir à quoi s'attendre et de connaître les possibilités d'inscription, compte tenu de ce nouveau décret et puisque la situation ne semble se clarifier que maintenant.

La question des étudiants «allégés» se pose toujours. La situation est assez problématique: des étudiants qui se trouvent dans une situation de réussite similaire ne vont pas recevoir les mêmes suites à leurs demandes, des autorisations seront accordées à certains et pas à d'autres. Il est forcément difficile de savoir ce qui est juste dans ces situations. Ainsi, mon groupe ne comprend pas pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps pour clarifier la situation. Vous avez évoqué les réponses du pouvoir fédéral ou encore l'arrêt du Conseil d'État du 24 octobre. Je vous rappelle que nous avons proposé à trois reprises de modifier le cadre décretaal afin d'éclaircir la situation pour tous les étudiants.

Dans ce contexte et dans la mesure aussi où le concours a été mis en difficulté dès l'année passée, nous ne pouvons pas comprendre que le choix politique ait été aussi lent et que nous nous retrouvons une fois de plus, comme pouvoir décretaal, dépendant, d'une part, de l'État fédéral qui impose le système en amont et qui a posé un certain nombre d'actes, et d'autre part, des cours et tribunaux. Tant et si bien que le décret sera modifié sur la base des arrêts du Conseil d'État, alors que la logique parlementaire voudrait le contraire.

Lorsque Mme Vienne et moi-même avions évoqué la question, le 8 novembre, sur la base de la demande d'urgence au Conseil d'État, vous nous aviez dit sans rougir: «Il n'y a pas d'urgence puisque la situation est réglée pour les étudiants

de 2018 et qu'un projet de décret sera déposé par le gouvernement, la semaine prochaine, pour les années suivantes.» C'est ce que vous avez déclaré, à plusieurs reprises, juste avant le vote sur l'urgence de l'avis du Conseil d'État. Ces deux affirmations sont fausses: la situation n'était pas réglée pour les étudiants de cette année académique-ci, ce sont les textes qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui, et le problème n'existe que pour cette année puisque le système de l'examen d'entrée a été mis en place pour la suite.

Se fondant sur ce type d'arguments, une majorité dans cette séance plénière a décidé de refuser la demande d'urgence au Conseil d'État, sous prétexte que s'il y avait un avis en urgence, il ne serait pas forcément étayé, voire aussi valable qu'un avis demandé dans un délai plus long. Je rappelle qu'il est question d'un texte de trois articles, nous n'avons pas *a priori* un problème de confiance avec le Conseil d'État. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui, le 20 décembre, à la fin du quadrimestre quand tous les cours ont eu lieu, à nous positionner sur la modification décretaal pour ces étudiants «reçus-collés». C'est un délai supplémentaire, dans ce dossier, après une situation complexe et stressante pour cette cohorte d'étudiants. Pour certains d'entre eux, la situation ne sera pas réglée aujourd'hui.

Nous ne disposons pas encore des chiffres, mais j'imagine que certains d'entre eux ont baissé les bras, ont changé d'études, ont abandonné leur projet d'études de médecine ou de dentisterie. Cette situation est extrêmement dommageable pour les jeunes. J'espère qu'il sera possible, à l'avenir, d'envisager autrement la manière de présenter ces études et d'en organiser l'accès.

En outre, j'en profite pour évoquer à nouveau la proposition que nous avons faite il y a longtemps de travailler sur une réorganisation plus globale des études de médecine, de santé, d'une école de santé. Vous me direz que cette réorganisation ne répondra pas à la demande du gouvernement fédéral et ne résoudra pas tous les problèmes. Mais si, pourtant, en grande partie. Nous devons revoir notre manière de concevoir les études et permettre une plus forte interdisciplinarité entre les filières d'études. Ainsi les orientations pourront se faire progressivement et pas uniquement à 18 ans. Vous admettez qu'il est assez difficile, à cet âge-là, de poser un choix aussi précis et définitif. Et même si des problèmes persisteront – les numéros INAMI et les dictats fédéraux – la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait prendre les devants. Il faut admettre que le gouvernement s'est montré attentiste dans ce dossier, ne faisant que suivre les décisions ou les impositions du gouvernement fédéral et les décisions de justice, ce qui est réellement regrettable.

M. le président. – La parole est à M. Marcourt, ministre.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président

et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Il n'y a aucune obligation à voter ce projet de décret. Nous pouvons tout à fait considérer que, la situation judiciaire et juridique ayant été arbitrée, nous attendons la décision définitive du Conseil d'État à la suite des questions préjudicielles qu'il a posées à la Cour constitutionnelle, et nous attendons la réponse du Tribunal de première instance de Bruxelles, à la suite des questions posées à la Cour constitutionnelle. Il n'est pas indispensable de voter ce décret, puisque le gouvernement a décidé, à la suite de l'arrêt du Conseil d'État, d'autoriser tous les étudiants qui avaient obtenu au moins 45 crédits à continuer leur cursus.

Monsieur Henry, vous vous trompez: ils sont 209 au total, mais 186 en médecine et 23 en dentisterie. À l'UCL, sur les 31 concernés, 28 se sont inscrits. À Mons, sur les 76 concernés, 67 se sont inscrits. À Namur, sur les 26 concernés, 19 se sont inscrits. À l'ULB, il n'y en avait pas. À Liège, sur les 52 concernés, 39 se sont inscrits.

Pour la dentisterie, nous disposons de chiffres plus partiels. À l'UCL, sur les sept concernés, quatre se sont inscrits. À Liège, sur les quatre concernés, trois se sont inscrits. Nous n'avons pas les chiffres des autres universités pour les onze étudiants. Voilà donc la liste des étudiants qui ont bénéficié de la décision du gouvernement à la suite de l'arrêt du Conseil d'État.

Vous avez abordé la question des étudiants ayant obtenu entre 30 et 44 crédits. Je rappelle que, l'année dernière, le Tribunal de première instance de Bruxelles a refusé que soit étendu à cette catégorie d'étudiants le droit de s'inscrire. Il y avait donc un précédent. Le 21 novembre 2017, le tribunal de première instance siégeant en référé a rejeté la demande des étudiants qui avaient obtenu entre 30 et 44 crédits, qu'ils soient d'ailleurs en situation d'allègement ou hors allègement. Pour être tout à fait précis, étaient considérés en situation d'allègement ceux qui avaient échoué dans leur contrat d'allègement. Le Tribunal de première instance de Bruxelles a eu un avis différent pour les onze étudiants, dont quatre étaient en situation d'échec à l'allègement et sept hors allègement.

Nous considérons aujourd'hui que seuls ceux qui ont plus de 45 crédits peuvent bénéficier de la mesure, conformément au décret «Paysage». C'est d'ailleurs sur cette question tout à fait précise que le Tribunal de première instance de Namur, en 2017, et le Tribunal de première instance de Bruxelles, en 2016, étaient intervenus.

L'objectif de ce projet de décret n'est pas d'autoriser l'inscription. C'est fait. Depuis l'arrêt du Conseil d'État, nous avons décidé de permettre à tous les étudiants ayant obtenu un minimum de 45 crédits de s'inscrire. Vous ne pourrez donc pas reprocher au gouvernement de traîner et de ne pas agir. Les organisations représentatives des étudiants et les institutions elles-mêmes ont informé

les étudiants qu'ils pouvaient s'inscrire.

(M. Philippe Knaepen, vice-président, prend la présidence)

Ces étudiants sont donc inscrits. Nous avons indiqué immédiatement que nous pourrions régulariser leur situation. Le Conseil d'État a précisé qu'ils pouvaient s'inscrire à titre provisoire, dans l'attente, non seulement de la réponse aux questions préjudicielles de la Cour constitutionnelle, mais aussi de l'arrêt du même Conseil d'État. Je rappelle simplement que la Cour constitutionnelle dispose de six mois pour répondre aux questions préjudicielles et qu'elle peut prolonger ce délai de six mois supplémentaires. Nous pourrions donc, en octobre 2018, avoir reçu la réponse aux questions préjudicielles, mais être toujours dans l'attente de l'arrêt du Conseil d'État, qui pourrait d'ailleurs nous parvenir bien plus tard encore. Ainsi, aujourd'hui, sur la base des éléments intrinsèques et parallèlement à ce qui s'est passé en 2016, nous garantissons un cursus tout à fait complet à ces étudiants. Je ne peux vraiment pas accepter que l'on accuse le gouvernement d'avoir traîné: il a pris des dispositions dès réception de l'arrêt du Conseil d'État.

Je ne peux pas non plus accepter, Monsieur Culot, votre remarque concernant le niveau fédéral. En 2016, le Conseil d'État a écarté l'arrêté royal. Je ne dois pas vous expliquer qu'une norme doit être proportionnée. Il n'y avait pas de motivation concernant le nombre fixé par l'arrêté.

Pour cette année, la Commission de planification a remis une proposition à la ministre fédérale de la Santé, mais il n'y a pas eu de suite parce que les chiffres étaient, pour la première fois, un peu plus favorables aux francophones et qu'ils cessaient cette symbolique absolue du «60-40». Si l'on sort de cette clé, il n'y a plus de pays! Il a donc fallu plusieurs mois à Mme De Block pour, finalement, annoncer que la répartition «60-40» serait maintenue, mais que les quotas seraient augmentés. Tout le monde pouvait ainsi être content!

À la suite de cette décision du gouvernement fédéral, injuste pour les francophones, l'arrêté royal a été soumis au Conseil d'État. Celui-ci a considéré que la date légale de fixation des quotas était dépassée. Mme De Block aurait pu simplement déposer un projet de loi modifiant cette date, mais elle ne l'a pas fait. Le gouvernement fédéral a pris la décision, à travers une délibération formelle du Conseil des ministres, de prendre en otage la Communauté française en menaçant de refuser l'octroi de numéros INAMI aux étudiants qui termineraient leur parcours en juin 2017 si celle-ci ne remplaçait pas le concours par un examen d'entrée. Nous avons donc opéré cette modification.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral explique qu'il souhaite simplifier les calculs en se basant uniquement sur les besoins des populations

et non plus sur d'autres facteurs complexes comme l'évolution de ces besoins et la force de travail des médecins. Ce projet de loi est, lui aussi, défavorable aux francophones. Au moins, les chiffres seront clairs; ils ne reposeront plus sur des éléments complexes tels que le cadastre. Dans la foulée, le gouvernement flamand annonce vouloir passer de l'examen d'entrée au concours, et je ne pense pas que le gouvernement fédéral lui imposera de conserver l'examen d'entrée. La nouvelle loi proposée par Mme De Block lui permettra d'autoriser les concours, sous le prétexte qu'ils sont plus simples et donnent des chiffres concrets.

C'est cette gestion-là que je conteste. C'est se moquer, non seulement des jeunes générations qui veulent étudier la médecine, mais aussi de l'ensemble de la population, et ce, alors que nous sommes en pénurie de médecins. Beaucoup de nos concitoyens ont aujourd'hui des difficultés à obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste. De nombreuses personnes vivent dans des villages où il n'y a plus de médecin généraliste. C'est la responsabilité du gouvernement fédéral!

Ce que le gouvernement de la Fédération veut faire aujourd'hui, c'est garantir un cursus tout à fait serein à tous ceux qui ont obtenu plus de 45 crédits. Il s'agit d'un acte citoyen vis-à-vis de ces étudiants. Pour ceux qui ont obtenu entre 30 et 44 crédits, la situation est plus compliquée. D'après le décret «Paysage», ils n'ont pas réussi leur année et doivent la recommencer. Nous avons indiqué qu'ils devaient absolument réussir l'examen d'entrée. Il n'y a aucune discrimination. De surcroît, dire à des étudiants, qui sont déjà fragilisés, qu'ils pourront recommencer leur année dans des conditions totalement invraisemblables et irréalistes me paraît aller à l'encontre de leurs intérêts.

Le projet de décret proposé par le gouvernement n'a pas pour but d'empêcher une proposition parlementaire. J'ai accepté plusieurs propositions: plus nous collaborons dans ce dossier, mieux c'est. Nous avons collaboré avec l'ARES. Nous nous sommes concertés avec les étudiants et les facultés de médecine concernées. Nous tentons aujourd'hui de réparer les dommages causés par le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, je tiens à dire que nous n'avons jamais eu de réponse explicite à la question de savoir si les étudiants qui commencent aujourd'hui feront partie ou non du nombre excédentaire repris dans le lissage négatif.

Actuellement, il n'y a pas d'accord entre l'État fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'évaluation du nombre d'étudiants considérés comme étant potentiellement au-delà des normes INAMI. Des négociations sont toujours en cours. Le chiffre a, certes, diminué, mais aucun accord n'a encore été trouvé. Nous ferons payer aux futures générations d'étudiants le simple fait d'avoir essayé de limiter l'impact de la pénurie pour les

générations antérieures. Aujourd'hui, même si le pouvoir fédéral semble considérer qu'il y a trop de médecins diplômés, nous constatons une pénurie réelle dans le domaine des soins de santé.

Enfin, Monsieur Henry, sous la législature précédente, nous avons beaucoup collaboré avec votre groupe sur la question de l'école de santé. Les études de médecine sont maintenant réduites à six ans. Il est donc extrêmement compliqué de donner une suite favorable à votre projet, même s'il est pertinent.

M. le président. – La parole est à M. Culot.

M. Fabian Culot (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Au cours de mes interventions en tant que membre de ce Parlement, je pense avoir consacré un dixième de mon temps de parole au pouvoir fédéral et neuf dixièmes de ce temps à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans la réponse que vous venez de nous donner, vous avez fait l'inverse: neuf dixièmes sur le pouvoir fédéral et un dixième sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'est pas toujours évident de s'y retrouver.

Vous dites que la survie de ce pays dépend d'un respect inconditionnel du sacro-saint principe du «60-40». Mais on peut en dire autant de la stricte observance de la logique de répartition des compétences. Il faudrait qu'une bonne fois pour toutes, intégrer le fait qu'il existe un partage des compétences en Belgique et que les uns et les autres doivent cesser de combattre, depuis un Parlement, la politique menée par un autre échelon de pouvoir, sans quoi la situation deviendra totalement inextricable.

Je vous rappelle tout de même que j'ai déclaré, en fin d'intervention, que le groupe MR voterait le décret qui nous est soumis aujourd'hui, car il apporte des réponses à des étudiants qui en ont bien besoin. Mais toute mon intervention a consisté à tirer la sonnette d'alarme quant au problème fondamental des étudiants qui ne sont pas visés par le projet de décret.

Vous nous rétorquez simplement que vous croyez à l'absence de discrimination. Si le décret est attaqué, il s'agira d'avoir une argumentation plus étayée. L'absence de discrimination n'est pas certaine. Je vous rappelle que l'on peut, le cas échéant, comparer la situation d'un étudiant qui a réussi 30 crédits, mais qui ne peut être inscrit avec celle d'un autre étudiant qui n'en a réussi que 20, mais qui, parce qu'il avait ce contrat d'allègement, peut être inscrit. Le contrat d'allègement justifie-t-il à lui seul la discrimination? Je ne vois pas d'évidence. Or, ce dossier a besoin d'évidence et d'apaisement. C'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement de statuer, de donner des chiffres. Sauf erreur, aucune des données chiffrées communiquées n'est relative au nombre d'étudiants qui se trouvent dans la situation de 30 à 4 crédits.

Notre vote sera positif, car nous ne voulons pas porter atteinte à la situation des étudiants visés par le projet de décret. Mais de grâce, tentons aussi d'apaiser et de régler définitivement la situation des étudiants que je viens d'évoquer. Vous avez dit que ce serait un mauvais conseil à leur donner que de vouloir étendre le champ d'application. C'est peut-être vrai pour les étudiants qui ne sont pas parties à l'action devant le Tribunal de première instance de Bruxelles, mais les onze qui sont parties à cette action vont continuer leur parcours qu'ils poursuivent d'ailleurs déjà depuis quelques semaines. Je ne pense pas que ce soit porter atteinte à leurs droits que d'essayer de régler cette situation.

M. le président. – La parole est à M. Henry.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Monsieur le Ministre, une partie importante des étudiants «recus-collés» qui ont validé au moins 45 crédits ont décidé de s'inscrire provisoirement en deuxième année. Vous agissez comme si l'inscription était définitive et que cela ne posait plus de problèmes. Cette autorisation d'inscription provisoire résulte d'une consigne politique, mais la décision par décret n'intervient cependant qu'aujourd'hui.

De nombreux étudiants ont opté pour cette solution et ont pu commencer à suivre les cours. Mais si mes calculs sont exacts, une trentaine d'étudiants ont choisi de se réorienter, pour des raisons inconnues. Ceux qui ont choisi l'inscription provisoire auront sans nul doute vécu le stress, connu l'inquiétude ou éprouvé des difficultés à se décider.

Je n'ai pas obtenu les réponses que j'attendais concernant les inscriptions. Dans ce cas-ci, je reste dubitatif devant les mécanismes de dérogation ministérielle individuelle. En avez-vous déjà accepté ou refusé ces dernières semaines? Quelle sera votre attitude dans les semaines à venir? Je ne veux pas vous faire de procès d'intention, mais j'espère que l'on tiendra compte des différentes situations étant donné le timing actuel.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Comme je vous l'ai dit hier, le projet de décret qui est soumis à votre vote aujourd'hui renvoie tous ces étudiants dans le système général du décret «Paysage». Je vous le répète, nous examinerons chaque cas avec bienveillance, même si cet examen doit prendre du temps. Je n'ai cependant pas encore eu l'occasion d'obtenir les éléments statistiques que vous me demandez.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Vous évoquez notre proposition de réorganisation des études de santé en des termes positifs. Je vous en remercie! Le problème est cependant que rien n'a été fait dans ce sens. Je ne pense pas que le fait de réduire les études à six ans – ce qui a été imposé par le système européen – ferme cette discussion. Il ne

s'agit pas seulement d'une question de nombre d'années, mais avant tout d'une approche, visant à permettre le dialogue entre les différents métiers de la santé dès les études et une meilleure intégration des différentes disciplines au sein du traitement de la santé. Il s'agit d'une nécessité pour les professionnels de la santé aujourd'hui et d'une manière de permettre aux jeunes de s'orienter plus progressivement. Au sein de la catégorie des médecins, je constate une désaffection pour la médecine générale qui est dramatique.

Ce débat reste parfaitement d'actualité et je voudrais que ce dossier soit réellement ouvert. Je vous rejoins en grande partie sur vos propos concernant le pouvoir fédéral. Il est bien entendu inadmissible que la vision du niveau fédéral soit à ce point dictée par une seule Communauté et qu'elle soit, de surcroît, problématique par rapport à la santé de la population. En attendant, cela fait vingt ans que le gouvernement fédéral affirme que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne fait pas son travail et que notre gouvernement affirme que tout est de la faute du pouvoir fédéral. Dans les faits, non seulement les étudiants se retrouvent otages de cette situation, mais on n'anticipe pas et on ne se dirige pas vers des solutions constructives et vers le développement d'une autre vision, que ce soit sur le terrain de l'accès aux professions de la santé, au niveau fédéral, ou de l'organisation des études au niveau de notre Fédération.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous allons retirer notre proposition de décret de l'ordre du jour, pour éviter un nouveau débat et des votes sur un objet similaire. Je regrette profondément cette situation. Monsieur le Ministre, vous aviez dit veiller à ce que la discussion sur ce dossier soit ouverte entre les différentes parties. Ce n'est certainement pas le cas au Parlement. Hormis le travail parlementaire formel, les groupes de la minorité n'ont pas été associés au processus. Or, il est tout à fait possible de soumettre à concertation des propositions de décret, de tenir compte de l'avis du Conseil d'État et de faire des amendements sur une proposition de décret, surtout quand elle ne compte que trois ou quatre articles.

Honnêtement, je ne comprends pas la volonté du gouvernement d'avoir voulu élaborer un projet. Ce choix ne me semble pas respectueux du travail parlementaire, d'autant plus qu'il y a eu plusieurs dépôts de textes contre lesquels la majorité a voté, pour finalement déposer son propre projet.

Enfin, ce qui compte, c'est que la situation des étudiants concernés soit réglée. J'espère donc que ce sera le cas grâce à l'adoption de ce projet.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

18.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

19 Proposition de décret modifiant le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires (doc. 541 (2017-2018) n° 1)

M. le président. – Je vous propose d'acter le retrait de la proposition de décret, tel qu'il vient d'être annoncé par M. Henry dans le cadre de la discussion générale du projet de décret précédent. (*Assentiment*)

20 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14 juillet 2017 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions dans le cadre de la transposition de la directive 2014/61/UE (doc. 561 (20 172 018 n° 1))

20.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Kapompolé, rapporteuse, pour un rapport oral.

Mme Joëlle Kapompolé, rapporteuse. – Dans son exposé introductif, le ministre a rappelé que l'économie numérique modifie en profondeur le marché intérieur européen et les marchés nationaux, parce qu'elle innove, parce qu'elle est rapide et parce qu'elle ne connaît pas de frontières. Une infrastructure numérique de grande qualité constitue le fondement sur lequel reposent pratiquement tous les secteurs d'une économie moderne et innovante.

Conscients de l'importance que revêt le déploiement du haut débit, les États membres ont adhéré aux objectifs ambitieux dans ce domaine, à savoir faire en sorte que, d'ici à 2020, tous les Européens aient accès à des vitesses de connexion à internet bien supérieures. C'est dans ce cadre que le Parlement européen et le Conseil ont adopté une directive visant à réduire le coût de déploiement de réseaux de communications électroniques

à haut débit, en améliorant l'accès aux infrastructures physiques existantes, la transparence en ce qui concerne les infrastructures physiques, la coordination des travaux de génie civil et la transparence relative aux travaux de génie civil prévus.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces mesures, la directive prévoit la mise en place d'un point d'information central par État membre ou par région, ainsi qu'un organisme de règlement des litiges. Le texte débattu en commission porte sur l'instauration de cet organisme, au niveau belge, ce qui nécessitait donc de passer, vu l'ensemble des compétences concernées, par la négociation et l'adoption d'un accord de coopération entre le gouvernement fédéral, les Communautés et les Régions. Cet accord crée l'organisme en question et en règle la composition, le statut et les compétences, le fonctionnement, et le recours juridictionnel contre ses décisions.

Les intérêts de la Communauté française seront représentés par un membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Cet accord de coopération a été signé par l'ensemble des parties concernées, le 14 juillet dernier, à charge des gouvernements représentés de requérir l'assentiment de leurs assemblées parlementaires respectives.

Le ministre a tenu à ajouter deux précisions. D'une part, les projets de réglementation concernant les médias et les télécoms ne relèvent pas du champ d'application de cet accord de coopération, mais uniquement de celui du 17 novembre 2006 relatif à la consultation mutuelle, lors de l'élaboration d'une législation en matière de réseaux de communications électroniques. D'autre part, les dispositions de la présente directive concernent les communications électroniques servant à la fourniture de services de médias audiovisuels et relèvent donc de la compétence des Communautés. Or, ces dispositions sont déjà reprises dans le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, tel qu'il a été modifié le 1^{er} février 2012.

M. Maroy, seul commissaire intervenant, a salué l'ambition de l'Union européenne qui, à travers sa directive, souhaite qu'à l'horizon 2020, plus de la moitié des ménages européens disposent d'une connexion internet de haut débit. Il a noté l'absence de polémique autour de l'accord de coopération visant à la mise en œuvre de la directive européenne, accord d'ores et déjà approuvé par les autres parlements. Il s'est réjoui également de la désignation d'un membre du CSA qui représentera la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de l'organisme créé à cette fin.

Le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14 juillet 2017 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions dans le cadre de la transposition de la directive 2014/61/UE a été adopté par la commission, à l'unanimité des douze membres présents.

Je vous remercie de votre attention et je re-

mercie également les services qui nous permettent de réaliser ce rapport oral dans les meilleurs délais et avec efficacité.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

20.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

21 Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal (doc. 569 (2017-2018) n° 1)

21.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Lefebvre, rapporteur, pour un rapport oral.

M. Bruno Lefebvre, rapporteur – Votre commission du Budget, de la Fonction publique et de la simplification administrative a examiné, au cours de sa réunion du 18 décembre 2017, le projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017, concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal. À cette occasion, elle m'a désigné comme rapporteur de nos travaux et a décidé de présenter un rapport oral. C'est donc avec enthousiasme que je viens vous faire part de la synthèse de nos échanges.

Le ministre a fait observer que le projet de décret vise à transposer la directive 2015/2376/UE qui étend le champ d'application de la coopération administrative aux décisions fiscales anticipées en matière transfrontalière. Il a ajouté que les diverses remarques du Conseil d'État avaient toutes été intégrées dans le projet. Il a souligné le caractère urgent du projet, dès lors que le délai de transposition est dépassé depuis le 31 décembre 2015. En conséquence, la Fédération Wallonie-Bruxelles a été mise en demeure de le faire par la Commission européenne, sous peine d'astreintes et de sanctions sous forme de sommes forfaitaires pour la durée de l'infraction jusqu'au moment de sa régularisation.

En l'état, la portée pratique du projet reste limitée dès lors que l'entité ne prélève pas d'impôts et que celle-ci ne dispose donc pas d'un service de décisions anticipées. Le texte à l'examen s'inscrit d'ailleurs plus largement dans la question de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière fiscale, prévue en droit dans la Constitution, mais restée théorique. Cette bagarre communautaire d'interprétation juridique a fondé le retard qui oblige aujourd'hui à travailler à la fois avec sérieux et dans l'urgence. L'ensemble de ces éléments permet de justifier la présentation de ce rapport oral en vue d'une adoption ce jour.

M. Knaepen a souhaité un complément d'information relatif aux astreintes dont le montant serait de 22 000 euros par jour de retard et à la concertation au niveau intra-belge. À partir de la présentation du ministre, il comprend qu'il y avait des conflits d'interprétation, mais il aimerait savoir pourquoi ce texte n'a pas été directement intégré au décret de 2017. Il a également demandé si la Fédération Wallonie-Bruxelles avait déjà été contactée dans le cadre de la coopération administrative dans le domaine fiscal. Enfin, en tenant compte du fait que l'article 2 dispose l'instauration d'un accord de coopération visant à désigner l'autorité compétente et le bureau central de liaison, M. Knaepen a invité M. Flahaut à apporter quelques précisions. En réponse, le ministre a fait savoir qu'il ne possédait pas d'information précise sur la hauteur des astreintes et il a confirmé à M. Knaepen que la coopération intra-belge avait bien eu lieu et qu'il travaillait à l'accord de coopération.

L'examen des articles 1 et 2 n'a pas appelé de commentaire complémentaire. À l'article 3, le ministre a informé la commission qu'il ferait au mieux pour respecter les délais évoqués par M. Knaepen, dans le cadre d'échanges d'informations portant sur les décisions antérieures à l'entrée en vigueur du présent projet de décret. Les articles 1 à 4 ont été adoptés à l'unanimité des 12 membres présents. L'ensemble du projet de décret a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents. La confiance a été accordée pour vous présenter ce rapport.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

21.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

22 Proposition de décret visant à abroger certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et d'aide aux justiciables (doc. 553 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)

22.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Legasse, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Le texte que nous examinons aujourd'hui est purement technique. Il vise à abroger des dispositions relatives à la protection de la jeunesse et d'aide aux justiciables afin d'éviter qu'elles n'entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Il s'agit d'une part d'abroger les dispositions de la loi du 13 juin 2006 modifiant la législation relative à la protection de la jeunesse et à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction, dont l'entrée en vigueur avait été postposée au 1^{er} janvier 2018 par le décret du 10 décembre 2015 et plus particulièrement d'éviter que les mesures de protection à l'égard d'un mineur délinquant puissent être prolongées jusqu'à l'âge de 23 ans au lieu de 20 ans actuellement.

D'autre part, il s'agit d'abroger l'article 25 du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables. Étant donné que les travaux en commission ont été plus fructueux que prévu, le projet de décret portant sur le code de la prévention de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ne sera voté en séance plénière qu'en janvier 2018. Nous avons décidé de prendre les devants en vous proposant ce texte adopté hier en commission. Je remercie le ministre et son équipe ainsi que nos collaborateurs et les services pour leur travail. Je salue également les travailleurs du secteur pour leur participation à la concertation et le travail qu'ils effectuent quotidiennement.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

22.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de décret.

23 Proposition de décret modifiant le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française (doc. 555 (2017-2018) n^{os} 1 à 4)

23.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

Excusée, Mme Bonni, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Ce Conseil de la Jeunesse pose énormément de problèmes. Nous en avons discuté à de multiples reprises. Madame la Ministre, vous avez rassemblé toutes les forces politiques autour de ce dossier et nous avons tenu des réunions de travail communes. Puis, en dernière minute, les choses se sont accélérées de telle façon que nous n'avons plus participé totalement. Nous avons eu l'occasion de dire que cette proposition de décret ne résoudra pas le fond du problème relatif au Conseil de la Jeunesse. Il mettra seulement un emplâtre sur une jambe de bois. C'est pourquoi nous nous abstenons: nous estimons en effet que nous devons avancer dans ce dossier, même si, malheureusement, celui-ci est mal ficelé.

M. le président. – La parole est à Mme Gérardon.

Mme Déborah Gérardon (PS). – Depuis le mois de septembre 2016, le Conseil de la Jeunesse a connu des dysfonctionnements internes, des difficultés procédurales et conflits interpersonnels qui, à de nombreuses reprises, nous ont amenés à débattre de cette institution au sein de notre Parlement.

Face à ces problèmes récurrents, il n'y avait pas pléthore d'attitudes à adopter. La détermination bien connue de la ministre l'a conduite à prendre rapidement les devants tout en impliquant le Conseil de la Jeunesse. En effet, en dehors des dysfonctionnements connus, il était urgent d'agir. Un nouveau Conseil de la Jeunesse doit prendre place au début de l'année 2018. Si une refonte globale de cette institution n'était pas possible, en raison du timing serré dans lequel nous devons travailler, une phase de transition était, quant à elle, importante. Cette phase devra permettre à la nouvelle équipe de travailler dans un cadre plus adapté à leurs souhaits et de démarrer leur aventure dans une dynamique que j'espère particulièrement positive.

La ministre a demandé au Conseil de la Jeunesse de proposer les modifications décrétales qu'il souhaitait pour simplifier certaines procédures et construire un cadre plus fluide. Cette proposition de décret s'inspire des demandes qui ont été formulées par le Conseil, tout en prenant en considération les remarques remises par la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) et par la Commission consultative des centres et maisons de jeunes (CCMCJ).

Permettez-moi d'aborder, en quelques mots, les différentes modifications qui ont été apportées au décret de 2008. D'une part, un quorum en bonne et due forme est instauré pour chaque situation de vote à l'assemblée générale. À la suite d'amendements en commission et du travail fourni avec les collègues, y compris ceux de l'opposition, un quorum des deux tiers est réinstauré pour adopter le plan d'action, le règlement d'ordre intérieur ainsi que l'élection du président, vice-président et du conseil d'administration. Ce quorum se justifie au vu de l'importance de ces décisions. D'autre part, une règle de vote est fixée et ces dispositions s'inscrivent dans la perspective d'imposer un seuil de majorité raisonnable au regard de la nature de l'institution.

Il était important de trouver un équilibre, particulièrement difficile à atteindre, entre, d'une part, le rôle important des jeunes élus au sein du Conseil de la Jeunesse appelés à participer aux prises de décisions et, d'autre part, la prise en compte des difficultés pour le Conseil de la jeunesse à rassembler assez de personnes à un moment précis pour une décision particulière.

Concrètement, la proposition de décret réintègre la possibilité pour les membres de se faire représenter lors du vote de décisions plus formelles, qu'il s'agisse de décisions de gestion ou d'avis demandés au Conseil de la Jeunesse. Un nombre maximum de membres devant être désignés par la CCOJ et la CCMCJ est fixé pour laisser à ces instances le soin de déterminer elles-mêmes si elles souhaitent une participation.

Enfin, le texte souligne le caractère transitoire des modifications. Une révision en profondeur du cadre décretaal devra en effet être menée. Celle-ci se réalisera sur la base des évaluations prévues par la proposition de décret, en collaboration avec les acteurs de terrain. Notre groupe propose d'ailleurs que cette évaluation soit mise en route et pilotée par le Parlement.

En guise de conclusion, je tenais à remercier les collègues qui se sont investis dans ce dossier, lors de réunions informelles ou en commission. Mon collègue Charles Gardier le rappelait: elles étaient nombreuses. Je voudrais également remercier la ministre pour son attitude responsable.

M. le président. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Nous avons assisté à un très mauvais spectacle du Conseil de

la Jeunesse ces deux dernières années. Nous y avons vu des blocages, des démissions, des jeux de pouvoir, des querelles personnelles et j'en passe. Résultats: deux années perdues et un Conseil de la Jeunesse qui n'a pas servi à grand-chose à part dégoûter de nombreux jeunes. À côté de cela, Benoît Lutgen fait figure d'amateur.

(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence)

Je ne veux pas m'attarder sur le passé, car je préfère me pencher sur l'avenir. Je reste convaincu le Conseil de la Jeunesse peut remplir ses missions, à savoir émettre des avis – sur demande ou par initiative – adressés au monde politique, promouvoir la participation citoyenne des jeunes et leur émancipation, consulter les jeunes sur les thématiques qui les concernent et enfin représenter les jeunes et le secteur de la jeunesse au niveau national et international. Toutefois, pour cela, il faut revoir son fonctionnement.

Ces deux dernières années, le Conseil n'a pas fonctionné, d'une part, parce que ses membres ont voulu le bloquer et, d'autre part, parce que le décret actuel leur a permis ce blocage.

Au Parlement, nous disposons d'un levier pour faire évoluer les choses: la modification du décret. Nous devons modifier fondamentalement le Conseil de la Jeunesse. Il doit être plus représentatif. 68 jeunes qui parlent au nom de tous les autres ne suffisent pas. Nous devons offrir aux jeunes francophones de Belgique la possibilité de s'exprimer, avec un réel forum qui servirait de caisse de résonance de la jeunesse dans toute sa diversité. Cette grande réforme n'est pas encore là.

En janvier, nous commencerons une nouvelle législature du Conseil de la Jeunesse qui se renouvelle actuellement. Nous devons réagir et modifier le décret. Nous ne pouvons pas attendre une future réforme qui rénovera le Conseil de la Jeunesse de fond en comble et qui prendra du temps. À ce propos, Madame la Ministre, vous avez eu la bonne idée de demander au Conseil de la Jeunesse quelles étaient les modifications décrétales à réaliser directement.

Le Conseil de la Jeunesse nous a formulé quatre propositions. La première était de donner plus de la souplesse à l'assemblée générale. Aujourd'hui, elle doit compter 68 membres. Or, en fin de mandat, il est parfois difficile de trouver des suppléants souhaitant devenir effectifs pour quelques mois, pour compenser d'éventuelles démissions. C'est d'ailleurs le cas pour le Conseil sortant. Ensuite, le Conseil de la Jeunesse souhaiterait adapter les quorums. Certaines décisions nécessitent 32 voix positives. Or, avec des quorums aussi serrés, ceux qui ne se rendent pas au Conseil jouissent d'une capacité de blocage aisée. Les membres qui restent chez eux ont donc un pouvoir, au détriment de ceux qui font l'effort d'être présents. Une troisième demande concernait

la possibilité de donner procuration. Les jeunes s'investissant au Conseil de la Jeunesse sont parfois engagés ailleurs. Nombre d'entre eux doivent alors choisir entre se rendre au Conseil ou bien assister à une activité d'une organisation de jeunesse ou d'un centre de jeunes dont ils sont membres. La quatrième demande concernait l'autonomie par rapport au nombre d'assemblées générales.

Ces quatre demandes vous ont été remises au mois d'août. En novembre, nous nous attendions donc à voir arriver un décret les reprenant toutes. À ma grande surprise, ce ne fut pas le cas. Les demandes concernant la constitution de l'assemblée générale, les procurations et l'autonomie étaient partiellement, voire pas du tout, satisfaites. Il est étonnant, de la part de la ministre de la Jeunesse, de demander ce que les jeunes souhaitent pour ensuite ne pas l'inscrire dans la proposition de décret.

Ce n'est pas tout! En plus de l'absence des demandes dans le décret, d'autres problèmes se sont ajoutés. Certaines modifications de la procédure du vote pour le Conseil d'administration, le règlement d'ordre intérieur ou le plan d'action faisaient en sorte de faciliter les possibilités de mener des putschs. En effet, on ne peut pas espérer une action pérenne sur deux ans sans une large adhésion au départ, puisque tout peut être remis en question lors de chaque assemblée générale. C'était l'écueil à éviter.

Lorsque le texte de décret est arrivé au Parlement, mes collègues du groupe Ecolo et moi-même, nous avons deux options. La première était de rester les bras croisés à regarder la majorité voter un texte foireux. C'est la position que certains m'ont conseillé d'adopter: rester tranquille et laisser couler. Toutefois, vous nous connaissez, Madame la ministre, nous avons choisi l'autre option et préféré agir de manière constructive. Nous nous en sommes mêlés... pas pour vous, Madame la Ministre, ni pour le PS ou le cdH, mais pour les jeunes, plus particulièrement ceux qui font vivre et feront vivre le Conseil de la Jeunesse ces deux prochaines années. J'ai apporté de nombreux amendements en commission afin de répondre aux demandes de ce Conseil. Vous les avez refusés, Madame la Ministre. Mon but était également de corriger les nouveaux effets pervers du texte. La majorité a eu la sagesse de voter une grande partie de ces amendements, et ce n'est pas tous les jours que la majorité approuve des propositions de l'opposition.

Chers collègues, le décret est maintenant amélioré. Certes, il n'est pas encore parfait et ne règlera pas tout. Mais il amorce une évolution positive. Vous avez raison, Monsieur Gardier, ce décret ne sera pas suffisant. Les modifications que nous apportons aujourd'hui sont nécessaires, mais ne suffisent pas. Nous devons rénover en profondeur ce Conseil, le réinventer totalement. Il doit permettre aux jeunes francophones de Belgique de

s'exprimer bien plus largement. Il doit être un réel forum de la jeunesse, une réelle caisse de résonance de toute la diversité de notre jeunesse. Notre rôle en 2018 est de rendre cela possible.

J'espère d'ailleurs que cette année 2018 sera, pour vous chers collègues, pour le Conseil de la Jeunesse et pour tous les jeunes francophones de Belgique, une excellente année!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

23.2 *Examen et vote des articles*

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de décret.

24 **Modification du statut des agents du service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne**

24.1 *Discussion*

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du statut des agents du service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la modification.

25 **Mémorandum d'Entente entre le Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale de Madagascar (doc. 563 (2017-2018) n° 1)**

25.1 *Discussion*

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du mémorandum d'Entente entre le Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale de Madagascar.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je voudrais brièvement rappeler que, même si la collaboration avec l'Assemblée nationale de Madagascar ne fera sans doute pas grand bruit, je trouve intéressant que nous ayons l'occasion de nous pencher, au sein de ce Parlement, sur la situation de ce pays en proie à de grandes difficultés. Cette «grande île» est en butte à de nombreux défis liés en particulier à la pauvreté, mais aussi au processus démocratique. Le mémorandum qui nous est soumis pourrait ainsi être le point de départ d'une collaboration intéressante et importante.

Le Parlement malgache doit notamment finaliser, dans les prochaines semaines, des textes électoraux en vue des élections présidentielles prévues fin 2018. Certaines incertitudes demeurent au sujet de ces dernières et, dans ce cadre, un travail collaboratif entre nos deux Parlements visant à asseoir ce processus démocratique est certainement intéressant. De même, il serait constructif que notre Parlement puisse régulièrement disposer d'informations relatives à la mise en œuvre de cette entente et à son suivi.

M. le président. – Je vous remercie pour vos propos que je corrobore entièrement. La situation est délicate! Nous connaissons bien les parlementaires malgaches à travers la francophonie, nous les rencontrons régulièrement lors de réunions internationales. L'enjeu de la prochaine élection présidentielle est crucial. Le pays pourrait basculer dans la démocratie ou, au contraire, continuer à reculer comme il le fait depuis de nombreuses années déjà. Madagascar était plus démocratique il y a 30 ans qu'aujourd'hui.

Cette coopération nous permettra de développer des échanges fructueux. Nous avons rencontré beaucoup d'autorités, dont le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et les présidents de la Chambre et du Sénat. Nous avons pu constater qu'il existe une volonté de s'ouvrir à davantage de démocratie. Nous avons aussi rencontré une multitude de citoyens qui s'expriment et ont envie de changement. Je crois vraiment que cette entente peut déboucher sur des choses très concrètes. Les parlementaires de notre assemblée pourront distiller toute une série de conseils et échanger leurs idées avec les parlementaires malgaches. La signature de cette entente avec Madagascar est donc une excellente nouvelle.

Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Je vous propose d'adopter le mémorandum d'Entente entre le Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale de Madagascar. (*Assentiment*)

Je suspends la séance jusqu'à 19h00.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 18h45 et reprise à 19h05.*

M. le président. – La séance est reprise.

26 Hommage à M. Philippe Maystadt

M. le président. – M. Philippe Maystadt vient de nous quitter à l'âge de 69 ans. Lui rendre un hommage ici n'est pas une tâche aisée, tant sa vie, sa carrière politique et son engagement ne peuvent se réduire à quelques mots.

Bien que né à Verviers, c'est à Farciennes et à Charleroi que sont ses lieux de vie. Le droit et l'économie à Namur et à Leuven, un master en administration publique à Los Angeles: le jeune Maystadt se forge rapidement un solide bagage académique, lequel ne fait que renforcer un appétit intellectuel inextinguible.

Il lui suffit de rencontrer Jean-Jacques Viseur pour rentrer au cabinet d'Alfred Califice, alors ministre PSC de l'Emploi et premier ministre des Affaires wallonnes. Ses responsabilités lui vont comme un gant, car sa fibre régionaliste est forte. En 1977, il est élu à la Chambre des représentants et siège au sein de la commission des Finances où son expertise le fait vite remarquer.

Philippe Maystadt est toujours député quand sont votées les lois d'août 1980 créant notamment les institutions politiques wallonnes. La suite s'enchaîne rapidement, mais à l'échelon fédéral: ministre de la Fonction publique sous Maertens IV, puis ministre du Budget, ministre des Affaires économiques et vice-premier ministre en 1986. Cette carrière nationale de tout premier plan se conclut par un mandat de ministre des Finances de 1988 à 1998.

Cette trajectoire exceptionnelle lui confère peu à peu une véritable stature internationale. Après avoir assumé une présidence intérimaire du PSC, il abandonne tous ses mandats en 2000 pour présider la Banque européenne d'investissement (BEI) jusqu'en 2012. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il préside la toute jeune Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) jusqu'il y a quelques mois.

Philippe Maystadt est aussi un auteur prolifique, un intellectuel dont le verbe, la richesse de l'argumentation et les idées vont manquer à notre époque. «Décélérons!», avait-il ainsi lancé il y a deux ans pour fustiger cette époque, minée à ses yeux par l'immédiateté et le déficit de la réflexion. Son auteur préféré est Albert Camus, confesse-t-il lors d'une interview qu'il accorda récemment sous la forme d'un questionnaire de Proust à «*La Libre Belgique*».

Vous me permettrez dès lors de conclure avec cette citation de l'écrivain: «La vie est courte

et c'est péché de perdre son temps. Je suis actif, dit-on». Actif, Philippe Maystadt le fut sans compter. Chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

27 Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 558 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexe 1 et n° 2)

27.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

84 membres ont pris part au vote.

47 membres ont répondu oui.

11 membres ont répondu non.

26 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Drèze Benoît, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, M. Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: MM. Colson Michel, Daele Matthieu, Doukeridis Christos, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mme Maison Joëlle, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, M. Warnier Ruddy.

Se sont abstenus: Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Culot Fabian, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrimont Philippe,

Mme Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Godfriaux Jordan, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Mme Warzée-Caverenne Valérie. La parole est à Mme Trachte.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Lors du vote qui vient de se terminer, 47 députés de la majorité étaient présents. Ils n'étaient donc pas assez nombreux pour que le quorum soit atteint.

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Je signale que Mme Bonni est souffrante et a envoyé un certificat médical. Son absence est dès lors neutralisée. Je demande une suspension de séance afin de permettre à un de nos collègues d'arriver.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Lorsqu'un membre du parlement est légitimement absent, le pairage est possible, mais il doit être demandé. Je n'ai reçu aucune demande en ce sens. La majorité ne semblait donc pas se rendre compte qu'elle était en difficulté.

M. le président. – Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 19h10 et reprise à 19h15.

M. le président. – La séance est reprise.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Nous avons tous notre vie! Cependant, lors du vote de la quasi-totalité des budgets, la majorité n'est pas en nombre. Cela nous pose un problème, car nous nous demandons dans quelle mesure le gouvernement ou non-gouvernement est encore soutenu par ce qui est censé être sa majorité. *(Colloques)*

28 Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 559 (2017-2018) n° 1, n° 1 annexes 1 à 12 et nos 2 à 10)

28.1 Vote réservé

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1 de M. Doukeridis

et Mmes Trachte et Ryckmans.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

11 membres ont répondu oui.

48 membres ont répondu non.

26 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté. Les tableaux sont adoptés.

Ont répondu non: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, M. Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu oui: MM. Colson Michel, Daele Matthieu, Doukeridis Christos, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mme Maison Joëlle, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, M. Warnier Ruddy.

Se sont abstenus: Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Culot Fabian, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrimont Philippe, Mme Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Godfriaux Jordan, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

28.2 *Vote nominatif sur l'ensemble*

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

37 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, M. Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Colson Michel, Culot Fabian, Daele Matthieu, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Mme Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

29 **Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives, à la culture, à l'enfance, aux infrastructures culturelles, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'audiovisuel, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement obligatoire, aux fonds budgétaires et à l'enseignement de promotion sociale (doc. 557 (2017-2018) n°s 1 à 8)**

29.1 *Vote nominatif sur l'ensemble*

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret-programme.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

37 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret-programme est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, M. Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Colson Michel, Culot Fabian, Daele Matthieu, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Mme Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

30 Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2018 (doc. 548 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)

30.1 Vote

M. le président. – Nous passons au vote par assis et levé sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement.

– *Il est procédé au vote par assis et levé.*

Le projet de budget de fonctionnement est adopté.

31 Projet de décret portant assentiment à l'Accord particulier relatif à la coopération universitaire en formation médicale entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles, le 17 juillet 2017, d'une part, et modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'autre part (doc. 565 (2017-2018) n° 1)

31.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

83 membres ont répondu oui.

2 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, Daele Matthieu, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Godfriaux Jordan, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Louvigny Lyseline, M. Luperto

Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, MM. Nix Jean-Luc, Onkelinx Alain, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Wahl Jean-Paul, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: MM. Warnier Ruddy et Gillot Frédéric.

32 Projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires (doc. 571 (2017-2018) n° 1)

32.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

84 membres ont répondu oui.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, Daele Matthieu, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassifihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno,

Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Louvigny Lyseline, M. Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, MM. Nix Jean-Luc, Onkelinx Alain, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

S'est abstenu: M. Henry Philippe.

M. le président. – La parole est à M. Henry.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Mon groupe soutient l'objet du décret: trouver une solution pour certains étudiants concernés par des difficultés d'inscription à la poursuite de leurs études de médecine et de dentisterie. En attendant, la solution est forcément mauvaise et insécurisée, puisque l'année académique est déjà bien avancée. De plus, cette solution ne couvre pas, non plus, toutes les situations.

Pour terminer, je regrette l'absence du ministre de l'Enseignement supérieur, qui s'est donné pour que le Parlement examine plutôt un projet de décret, alors qu'une proposition de décret avait été déposée depuis très longtemps. C'est dommage qu'il soit absent au moment du vote.

Mon groupe soutient donc la mesure, mais dans toutes les limites du décret proposé.

33 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14 juillet 2017 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions dans le cadre de la transposition de la directive 2014/61/UE (doc. 561 (2017-2018) n° 1)

33.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

85 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, Daele Matthieu, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassifihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Louvigny Lyseline, M. Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, MM. Nix Jean-Luc, Onkelinx Alain, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

34 Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal (doc. 569 (2017-2018) n° 1)

34.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

85 membres ont pris part au vote.

85 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Col-

son Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, Daele Matthieu, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassifihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Louvigny Lyseline, M. Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, MM. Nix Jean-Luc, Onkelinx Alain, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

35 Proposition de décret visant à abroger certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et d'aide aux justiciables (doc. 553 (2017-2018) n°s 1 et 2)

35.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

85 membres ont pris part au vote.

52 membres ont répondu oui.

33 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Collignon Christophe, Colson Michel, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc,

Mmes El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Gillot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, M. Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, M. Mampaka Mankamba Bertin, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Culot Fabian, Daele Matthieu, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrion Philippe, Doulkeridis Christos, Mme Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Godfriaux Jordan, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

36 Proposition de décret modifiant le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française (doc. 555 (2017-2018) n^{os} 1 à 4)

36.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

56 membres ont répondu oui.

29 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Collignon Christophe, Courard Philippe, Daele Matthieu, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Doulkeridis Christos, Drèze Benoit,

du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Gillot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Colson Michel, Culot Fabian, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrion Philippe, Mme Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Godfriaux Jordan, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, MM. Puget André-Pierre, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

37 Vœux

M. le président. – Nous voici arrivés au terme de cette séance plénière consacrée en majeure partie à l'examen du budget et donc à l'année qui vient. Nous sommes aussi au terme d'une année civile. La coutume indique que le président de l'assemblée vous adresse ses vœux. Je me plie à cette coutume et me plais à prononcer ces vœux pour cette bonne année qui se termine, mais surtout une meilleure qui s'annonce. L'année 2017 aura certainement été une année à nulle autre pareille. Nous avons traversé une année politique et sociale mouvementée, comme notre collègue Olivier Maroy l'a rappelé tout à l'heure. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail des Ponts et chaussées qui ont su réparer en quelques semaines le pont qui avait sauté le 19 juin! (*Sourires*)

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué et qui contribuent à faire vivre au quotidien notre assemblée: les membres du gouvernement, les parlementaires, le greffier – et à travers lui tous les agents du parlement –, le service du compte rendu, la police militaire, les collaborateurs des différents groupes parlementaires ainsi

que les membres de la presse pour qui nous avons finalement beaucoup d'estime puisque le travail qui est fait ici est répercuté par eux. Je souligne en particulier la présence d'un fidèle à la tribune.

Chers collègues, les fêtes approchent et avec elles leur cortège de gourmandises. Parlons-en! Vous me demanderez: «Mais que boivent les députés en cette fin d'année et en ce début d'année nouvelle?» À chacun son apéritif. Au MR, paraît-il, on boit du Blue Lagoon, chez Ecolo, du Mystic Green River et au PS un cocktail Moulin-Rouge. Mais peut-être vous laisserez-vous tenter par l'apéritif fétiche de Dimitri? Le Spritz, à la bulle légère, à la robe si joliment orangée, mais qui laisse une amertume présente en bouche! (*Hilarité et applaudissements*) Ou alors préférez-vous comme apéro le Défi de Joëlle et goûter à son apéritif... l'apéritif Maison bien entendu! Les plus téméraires testeront le Cuba Libre en compagnie de Frédéric et Rudy, à moins qu'ils ne préfèrent le champagne du domaine Marx. Côté vins, Nicolas vous conseillera le Château Tour de Mons, alors qu'Emmanuel ne jure que par le Château Petit Bocq. D'autres commandent le Château Bertin ou le Château Olivier. S'il y a bien une chose pour laquelle Olga Zrihen et Olivier Destrebecq sont tombés d'accord, c'est précisément sur le choix du vin: un Pessac-Léognan, Château La Louvière, évidemment! Il n'a pas l'habitude des «yaka», pourtant Christos vous servira volontiers deux doigts de Metaxa. Le plus sérieux d'entre nous, Charles Gardier, vient avec sa bouteille d'eau de Spa à la main. À moins que ce ne soit de l'élixir...

Bref, quelle que soit l'option choisie, je souhaite que vous profitiez tous de ces moments de repos, de bonheur, de famille et de ressourcement qui arrivent et que vous reveniez en 2018 avec l'envie et l'énergie qui caractérisent notre institution. Je vous souhaite à toutes et à tous, à vos proches et à vos collaborateurs d'heureuses fêtes de fin d'année. Qu'elles vous apportent joie, santé et bonheur pour 2018. (*Vifs applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je remercie les différents services, les collaborateurs et toutes celles et ceux qui ont permis à ce Parlement d'effectuer un certain travail durant cette année un peu étrange. Malgré les épreuves et les crises, nous avons, grâce à ceux qui nous entourent tout au long de l'année, fait en sorte que notre institution garde la tête haute à travers toutes les tempêtes.

Aujourd'hui, les discussions autour du budget ont amené bon nombre d'entre nous à s'interroger sur le statut du gouvernement. Est-ce un gouvernement? Est-ce un «non-gouvernement»? Est-ce un ménage en procédure de divorce? Est-ce un système *sui generis*? J'ai plutôt l'impression que vous essayez quelque chose de très nouveau en politique, un mode de

vie très en vogue auprès des jeunes: la colocation. Je ne sais pas ce que donnera votre colocation comme résultat. Je vous signale au passage que la colocation n'a aucun statut juridique et pose d'ailleurs certains problèmes par rapport à la tenue des registres de population.

L'avantage de la colocation, c'est que ses membres ne font pas partie d'un ménage commun. «C'est pas moi, c'est l'autre» est la phrase clé de la colocation. Elle suppose que chacun dispose d'un «commu» qui, dans le langage de la colocation, correspond au salon commun, bordélique, où l'on se retrouve de temps en temps. Au vu des débats que nous avons depuis quelque temps, j'ai cru comprendre que les colocataires en présence disposent véritablement d'un «commu». Je n'ose imaginer le désordre qui y règne, un chat n'y retrouverait pas ses jeunes, mais force est de constater que le «commu» est bien établi.

La colocation n'a aujourd'hui ni statut juridique ni durée préétablie. Nous constatons aujourd'hui qu'un choix de vie a été fait et que ce ne sera peut-être plus le cas l'année prochaine. Profitez donc de ce moment où nous cohabitons encore gaiement pour évoquer ce qui nous réunit. Monsieur le président a ainsi évoqué les fêtes et les boissons qui les accompagnent, alcoolisées ou non, et les différents effets qu'elles entraînent selon les personnes et les breuvages. Pour ma part, je ne m'aventurerai pas dans le registre alimentaire. Je bouffe parfois du socialiste, je bouffe parfois du cdH, je préfère donc éviter ce domaine.

Je souhaiterais plutôt conclure sur le registre des sentiments. Nous sommes à un moment qui revient chaque année, toujours suivi de son cortège d'éléments sentimentaux. C'est la période où certains se retrouvent en famille, celle où certains éprouvent des sentiments heureux et où d'autres éprouvent de la solitude. C'est aussi le moment où, en raison du froid, nous avons tendance à «*cocooner*» et à retrouver nos proches. Je souhaite ainsi à chacun d'entre vous de vivre dans les jours qui viennent ces moments privilégiés avec vos proches, avec les sentiments les plus positifs qui soient, et sachez qu'un peu de «*cocooning*» ne fait de tort à personne. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à M. Demotte, ministre-président.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – En cette fin d'année, nous pouvons tous gloser sur nos attentes pour l'année à venir et faire le bilan de l'année écoulée. Pour ma part et au nom du gouvernement, je me référerai à une phrase du philosophe Alain qui disait: «Je fais chaque jour serment du bonheur.» C'est une façon de dire que le temps présent est quelque chose qu'il faut saisir des deux mains, dans une logique de préhension de notre vie par ses côtés positifs. Je souhaite aux services, aux membres de cette assemblée et à leur famille de vivre de bonnes fêtes de fin d'année. (*Applaudissements*)

38 Modification du statut des agents du service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne

38.1 Vote

M. le président. – Nous passons au vote par assis et levé sur la modification du statut.

– *Il est procédé au vote par assis et levé.*

La modification du statut est adoptée.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 19h40.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à M. le Ministre-Président Demotte, par MM. Henry et Lecerf;

– à Mme la Ministre Greoli, par Mmes Potigny, Warzée-Caverenne, Kapompolé et Emmery; par MM. Destexhe, Baurain et Mouyard;

– à M. le Ministre Marcourt, par Mmes Tillieux, Galant, Kapompolé et Gonzalez Moyano; par MM. Lecerf, Evrard, Courard et Desquesnes;

– à M. le Ministre Madrane, par Mmes Nicaise, Potigny et Bonni; par MM. Evrard, Lecerf, Daele et Mampaka;

– à Mme la Ministre Schyns, par Mmes Vandorpe, Galant, Trachte, Gérardon, Gahouchi et Brogniez; par MM. Evrard, Kilic, Desquesnes, Bracaval, Lecerf et Henquet;

– à M. le Ministre Flahaut, par Mme Lecomte;

– à Mme la Ministre Simonis, par Mmes Potigny et Galant.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– Le recours en annulation des articles 2 et 3 du décret de la Région wallonne du 18 mai 2017 modifiant les articles 3, 15 et 16 et insérant un article 45^{ter} dans la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, introduit par l'ASBL «Comité de Coordination des Organi-

sations Juives de Belgique. Section belge du Congrès juif mondial et Congrès juif européen» et autres, par le Consistoire central israélite de Belgique et autres, par l'ASBL «Mosquée Arrahma – Association de foi et pratique de la religion islamique de Marchienne-au-Pont» et autres, et par l'Exécutif des Musulmans de Belgique et autres.

– L'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour annule les articles 9, 10 et 21 de la loi du 10 août 2015 «visant à relever l'âge légal de la pension de retraite et portant modification des conditions d'accès à la pension de retraite anticipée et de l'âge minimum de la pension de survie» en ce qu'ils relèvent à 55 ans l'âge requis pour l'octroi d'une pension de survie pour les personnes visées en B.57.2 et B.57.3.

– L'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2, 7°, et 5, 2°, de la loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution.

– L'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 38, § 2^{bis}, de la loi relative à la police de la circulation routière ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution.

– L'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 251 du Code des impôts sur les revenus 1964 (actuellement l'article 346 du Code des impôts sur les revenus 1992), dans l'interprétation selon laquelle il autoriserait l'administration à établir, à charge du contribuable qui a effectivement répondu dans le délai d'un mois suivant l'envoi de l'avis de rectification de la déclaration et qui n'a pas marqué son accord sur la rectification de sa déclaration, alors que les droits du Trésor ne sont pas en péril pour une cause autre que l'expiration des délais d'imposition, une cotisation après le délai d'un mois suivant l'envoi, mais avant l'expiration du délai d'un mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avis de rectification de la déclaration, ne viole pas l'article 170 de la Constitution.

– L'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que compte tenu du pouvoir d'appréciation du juge, mentionné en B.9 et B.10, l'article 1051, alinéa 1^{er}, du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il porte sur un litige dans lequel le pli judiciaire visé à l'article 792, alinéa 2, du même Code n'est pas parvenu à l'assuré social et dans lequel la notification visée à l'article 792, alinéa 4, du même Code n'est pas parvenue à son avocat en raison du fait que le greffe a envoyé la notification à une adresse erronée.

– L'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 11, § 5, de la loi du 19 décembre 2003 relative au mandat d'arrêt

européen viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne prévoit pas de possibilité de recours contre la décision qui attribue le cautionnement à l'Etat.

– L'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que sous réserve de l'interprétation mentionnée en B.13.2, les articles 2 et 3 de la loi du 25 janvier 2010 «modifiant l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol) en ce qui concerne la nomination dans le grade de commissionnement de certains membres du personnel de la direction générale de la police judiciaire» ne violent pas les articles 10

et 11 de la Constitution.

– L'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour annule l'article 13 du décret de la Communauté française du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, mais uniquement en ce qu'il empêche les étudiants inscrits aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires avant l'entrée en vigueur de ce décret, qui ont suivi un programme allégé et qui ont réussi les cours prévus par leur convention d'allègement, de terminer l'acquisition des 60 premiers crédits du programme d'études de premier cycle avant de réussir l'examen d'entrée et d'accès.